



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

Arrêté préfectoral n° 18/SPF/22
arrêtant le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
du département de la Vendée

Le Préfet de la Vendée
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et notamment son article 26, dans sa rédaction issue de l'article 98 de la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Vu le décret n°2016-402 du 4 avril 2016 pris pour l'application de l'article 26 sus-visé ;

Vu le projet de schéma arrêté par le Comité de suivi du 12 mai 2017 et modifié pour tenir compte des observations des partenaires ;

Vu les avis favorables des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département ;

Vu l'avis favorable émis par le Conseil régional des Pays de la Loire dans sa séance du 17 novembre 2017 ;

Vu le courrier du 14 décembre 2017 par lequel la Conférence territoriale de l'action publique des Pays de la Loire émet un avis favorable ;

Vu la délibération du 9 février 2018 par laquelle le conseil départemental a approuvé le projet de schéma.

Considérant que les travaux d'élaboration conduits conjointement par les services de l'État et du Conseil départemental de la Vendée, en association avec les établissements publics de coopération intercommunale, ont permis d'établir un bilan de l'offre existante en Vendée et de déterminer les enjeux prioritaires, arrêtés lors du comité de pilotage du 20 janvier 2017 ;

Considérant que le plan d'actions et les axes de travail prioritaires, arrêtés à l'issue des groupes de travail thématique et territoriaux qui se sont déroulés au premier semestre 2017, visent à l'amélioration de l'accessibilité des services au public pour les six années à venir ;

Sur proposition du sous-préfet de Fontenay-le-Comte, référent départemental accessibilité des services au public ;

ARRETE

Article 1 :

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASaP) du département de la Vendée, est arrêté pour six ans, conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

La version intégrale du schéma est consultable sur le site des services de l'État en Vendée à l'adresse suivante : <http://www.vendee.gouv.fr/schema-departemental-d-amelioration-de-l-r817.html>

Article 2 :

La mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma donne lieu à une convention conclue entre le représentant de l'État dans le département, le département, les communes et groupements intéressés ainsi que les organismes publics et privés concernés et les associations d'usagers des services au public dans le département. Les parties à la convention s'engagent à mettre en œuvre, chacune dans la limite de ses compétences, les actions programmées.

Article 3 :

Un comité de pilotage, co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil départemental, se réunira tous les ans afin de :

- dresser le bilan annuel de l'avancement des actions,
- valider l'évaluation à mi-parcours (fin 2020) et à l'issue des 6 années (fin 2023)
- procéder aux ajustements du plan d'actions. L'animation et le suivi de la mise en œuvre du schéma sera assurée de la manière suivante :

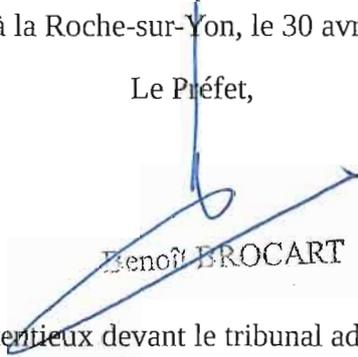
Un Comité de suivi et un Comité technique assureront l'animation et la mise en œuvre du plan d'actions.

Article 4 :

Le Secrétaire Général de la préfecture, le Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte "réfèrent accessibilité", le Président du conseil départemental et les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, affiché dans les établissements préfectoraux et à l'hôtel du département et adressé de façon dématérialisée à l'ensemble des parties prenantes du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Fait à la Roche-sur-Yon, le 30 avril 2018

Le Préfet,


Benoît BROCCART

Cet arrêté est susceptible de faire un l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette – CS 24 111 – 44041 NANTES cedex 01) pendant un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

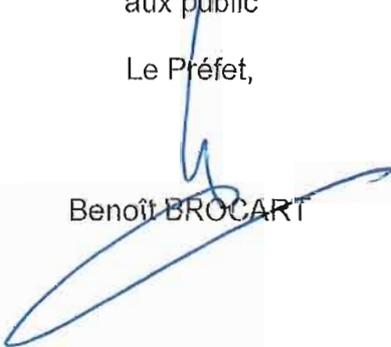


Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de Vendée

Décembre 2017

Vu pour être annexé (document de 82 pages)
à l'arrêté n°18/SPF/22
arrêtant le schéma départemental
d'amélioration de l'accessibilité des services
aux public

Le Préfet,


Benoît BROCCART

Sommaire

SOMMAIRE	2
AVANT-PROPOS	3
DEUX PRINCIPES QUI CARACTERISENT LE SDDASAP 85	5
UNE ACCEPTATION LARGE DE LA NOTION D'ACCESSIBILITE	5
UNE APPROCHE TERRITORIALISEE : DE FORTES SINGULARITES VENDEENNES DANS L'ACCES AUX SERVICES.....	6
LA STRUCTURE GENERALE DU PLAN D' ACTIONS : MATRICE	22
A - L'ACCES AUX DROITS ET A L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	23
ACTION 1 : ÉLABORER ET ANIMER UN REFERENTIEL VENDEEN D'ACCES AUX DROITS ET DE PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL	31
ACTION 2 : STRUCTURER ET ANIMER LES RESEAUX LOCAUX D'ACCES AUX DROITS ET DE PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL	34
ACTION 3 : MOBILISER ET ANIMER DES RESEAUX "SENTINELLE" D'ACCUEIL ET DE REPERAGE DE GRANDE PROXIMITE	37
B - L'ACCES A LA SANTE ET AU PARCOURS DE SOINS	40
ACTION 4 : STRUCTURER L'OFFRE LOCALE DE SANTE	46
ACTION 5 : RENFORCER L'OFFRE DE PREVENTION PRIMAIRE PAR UNE MEILLEURE INFORMATION ET LE DEVELOPPEMENT D'EXPERIMENTATIONS LOCALES	48
C - L'ACCES AU PARCOURS EDUCATIF ET CULTUREL	50
ACTION 6 : ANTICIPER LE MAILLAGE DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES	54
ACTION 7 : SOUTENIR ET COORDONNER LES INITIATIVES VISANT LA REUSSITE EDUCATIVE POUR TOUS	56
ACTION 8 : FAVORISER L'ACCES AU SPORT ET A LA CULTURE POUR LES PUBLICS QUI EN SONT ELOIGNES	58
D - L'ACCES A LA MOBILITE DE PROXIMITE	60
ACTION 9 : DEVELOPPER DES STRATEGIES LOCALES DE MOBILITE	65
ACTION 10 : SUSCITER LE DEVELOPPEMENT ET LA DIVERSIFICATION DES OFFRES DE MOBILITE	67
ACTION 11 : MIEUX INFORMER ET ACCOMPAGNER LES VENDEENS DANS L'USAGE DES OFFRES DE MOBILITE	69
E - L'ACCES AU NUMERIQUE	71
ACTION 12 : DEVELOPPER LES INTERFACES NUMERIQUES EN DIRECTION DES USAGERS	75
ACTION 13 : PROMOUVOIR DES DEMARCHES LOCALES D'ACCES POUR TOUS A L'USAGE DU NUMERIQUE	78
L'ANIMATION ET LE SUIVI DU SDAASAP 85	81

Avant-Propos

En application de la Loi Notre, le SDDASAP de Vendée vise « **un objectif global de renforcement de l'offre de services notamment dans les zones du département présentant un déficit d'accessibilité** ».

L'élaboration de ce schéma a été conduite entre l'été 2015 et l'été 2017.

Une démarche concertée et qualitative ...

Pilotée par la Préfecture et le Conseil départemental, cette démarche s'est inscrite dans une dynamique volontairement ciblée, qualitative et participative. Ainsi :

- ✓ Le champ d'investigations a été réduit à cinq grands domaines : éducation, santé, services publics de proximité (Action sociale / Emploi), mobilité, numérique ;
- ✓ Nous avons souhaité associer très en amont, les acteurs qui, durant les six prochaines années, feront vivre ce SDAASAP en s'appropriant les actions prioritaires qui ont été identifiées :
 - Les grands opérateurs de services ont été rencontrés afin d'apprécier leurs propres logiques quant aux conditions d'accessibilité de leurs prestations,
 - Des rencontres de sensibilisation ont été tenues dans chaque communauté de commune avec élus et/ou services impliqués,
 - Divers ateliers de mise en partage et de débat ont été animés, dans des configurations diverses : ateliers thématiques, réunions territorialisées,
 - Des instances de suivi et de pilotage ont permis d'orienter et d'ajuster progressivement la démarche.

.. pour un SDAASAP 85 qui se veut pragmatique et utile

Notre souhait est de faire de ce SDAASAP 85 **un cadre et un outil de travail utile et partagé**.

Il ne s'agit aucunement de le substituer à des démarches stratégiques déjà formalisées dans de très nombreux domaines (actions sociales, insertion et emploi, enfance, famille, santé, etc., ...); de même qu'il ne s'agit pas de fixer, aux opérateurs ou aux collectivités, une nouvelle contrainte formelle.

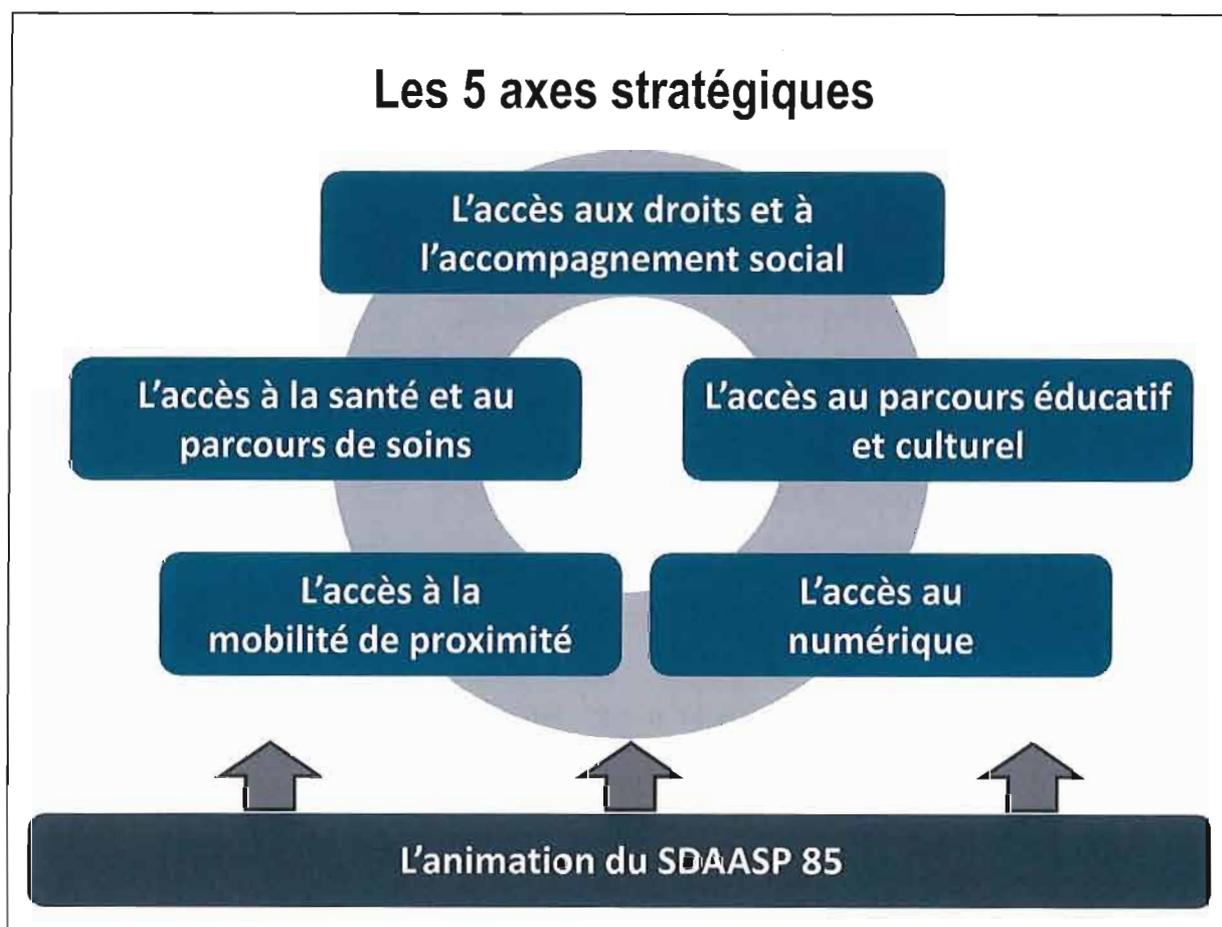
Deux « valeurs ajoutées » complémentaires sont visées :

- Le SDAASAP 85 constitue **un cadre départemental** : Il vise donc à contribuer à la structuration de politiques plus intégrées et partenariales, sur des objectifs partagés. Il suggère à ce titre des interventions de mutualisation, de coordination et d'animation de stratégies inter-opérateurs, ... pour rendre l'offre de services plus lisible et efficiente. L'échelle départementale interroge aussi des problématiques d'équité territoriale à l'échelle de la Vendée. Il a donc vocation à contribuer à une amélioration de l'offre dans les espaces ou vers les publics les plus contraints en matière d'accessibilité aux services.

→ Le SDAASAP est un **outil de travail au service des opérateurs et des territoires** : il vise donc à accompagner les acteurs locaux dans des démarches de réflexions et d'animation adaptées à leurs propres spécificités territoriales. Au premier rang de ces acteurs locaux, on trouve bien entendu les EPCI de projets, mais aussi l'ensemble des opérateurs institutionnels, associatifs ou privés. Le SDAASAP 85 doit inciter et constituer une ressource pour les initiatives locales visant, là encore, à intégrer la question transversale de l'accessibilité aux services.

Un programme d'actions à mettre en œuvre durant les six prochaines années

Au-delà des éléments de diagnostic que nous avons souhaité synthétiques et problématiques, ce schéma **s'organise sur cinq axes stratégiques, déclinés en 13 fiches-actions.**



La promotion de ces actions suggère **un dispositif global de suivi et d'animation**. Ce dispositif, qui se veut souple, est décrit dans le schéma. Il devra intégrer une nécessaire adaptation dans un contexte de grandes mutations :

- Politiques nationales d'accès aux droits,
- Evolutions continues de formes d'accès aux services (dématérialisation notamment),
- Evolutions des organisations territoriales,
- Evolutions des besoins sociaux.

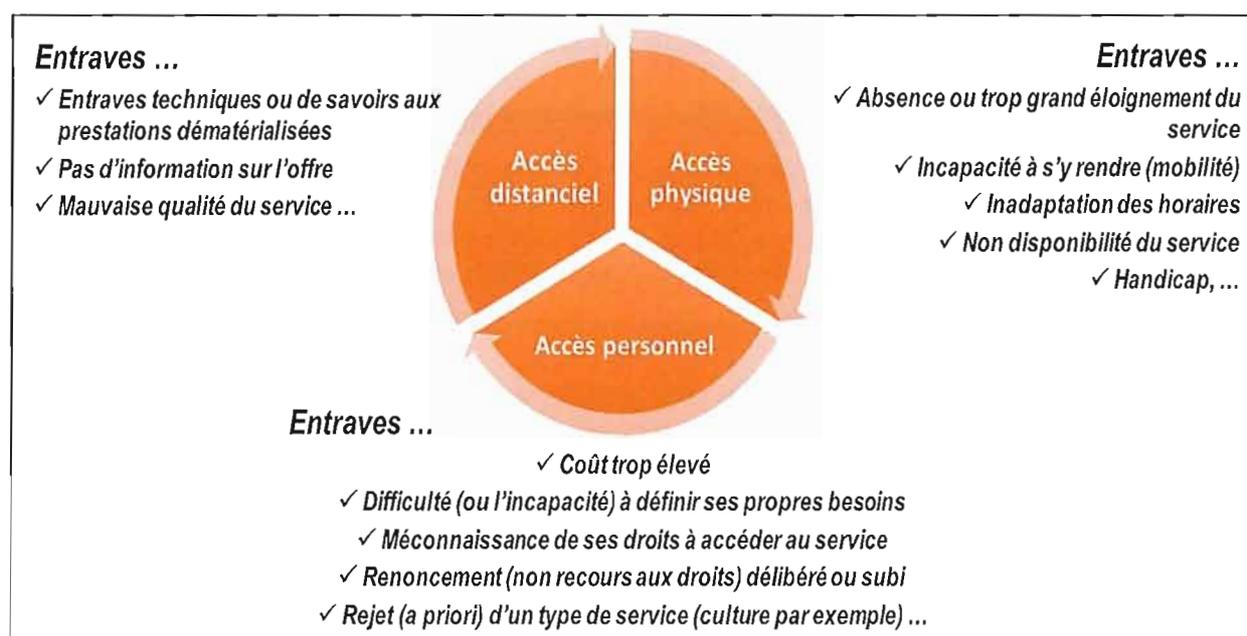
Deux principes qui caractérisent le SDDASAP 85

Une acception large de la notion d'accessibilité

La notion d'accessibilité à un service est complexe et dépend de nombreux critères :

- **L'accessibilité physique** renvoie à la capacité des Vendéens à se rendre physiquement à un service et interpelle donc principalement le maillage des équipements et services sur le territoire départemental mais également leurs périodes et horaires d'ouverture. Complémentairement, le déplacement des personnes pour accéder aux offres constitue une composante essentielle de cette accessibilité physique.
- **L'accessibilité distancielle** renvoie aux prestations réalisées à distance entre l'administration et l'usager. La correspondance « papier » et la relation téléphonique constituent en ce sens des outils « historiques ». Depuis une quinzaine d'années, le développement des technologies de l'information et des communications a considérablement étoffée l'offre dématérialisée.
- **L'accès personnel** renvoie d'abord à la problématique de l'information sur les offres. Pour des publics « fragiles », il s'agit également de comprendre leurs besoins, les orienter et les accompagner dans l'usage de ces offres. Enfin, il s'agit de « raccrocher » une frange du public qui, pour des raisons diverses, renoncent à leurs droits.

De manière qualitative, nous avons travaillé sur cette notion d'accessibilité et des entraves à celle-ci.



Une approche territorialisée : de fortes singularités vendéennes dans l'accès aux services

L'amélioration de l'accès des services poursuit l'objectif de renforcer l'adéquation entre l'offre et les demandes/besoins actuels et futurs des Vendéens.

Ces demandes et besoins doivent s'apprécier selon plusieurs dimensions complémentaires. En effet le volume et la nature des services à développer sont étroitement liés aux dynamiques sociodémographiques vendéennes : évolution de la population et de la structure des âges de cette population, principales caractéristiques sociales. Elles sont à apprécier à l'échelle vendéenne mais également selon des échelles plus fines au regard des nuances voire disparités importantes de ces dynamiques sociodémographiques selon les territoires de vie vendéens.

Par ailleurs, la Vendée présente une armature urbaine particulière à partir de laquelle s'organise l'accès aux équipements et services pour les populations. Il convient de bien prendre ces logiques de proximité voire de grande proximité afin de déterminer les territoires dans lesquels les populations sont les plus éloignées voire en déficit d'accès physique aux offres.

Les acteurs publics (Etat, collectivités locales, organismes nationaux à caractère social, etc.) constituent bien évidemment le socle majeur d'acteurs de l'organisation et de la réalisation de prestations de services aux habitants dans les champs thématiques identifiés comme prioritaires dans le cadre du SDAASP. Pour autant, force est de reconnaître concernant ce « mode de faire » un fort particularisme vendéen se caractérisant par une perméabilité réelle entre l'action publique locale, celle du tissu associatif voire d'acteurs privés pour définir et mettre en œuvre ces services.

Une dynamique sociodémographique remarquable et exigeante en termes de services

L'évolution des besoins sociaux : impacts du vieillissement, précarisation, situations accrues de non recours au droit, fracture numérique, impacts de l'arrivée de nouvelles populations ...

✓ Une attractivité résidentielle remarquable

La Vendée connaît depuis une vingtaine d'année une dynamique puissante de croissance démographique qui a fortement interpellé les opérateurs de services quant au développement en volume de leur offre. Cette hausse résulte tout à la fois de la dynamique de la croissance naturelle et de la vitalité du solde migratoire. Ainsi, sur la période la plus récente, la Vendée est :

- Le 5^{ème} département de métropole pour la vitalité de sa croissance démographique 1999-2013 ;
- Le 4^{ème} département de métropole pour la vitalité de son solde migratoire 2008-2013.

Plusieurs effets conjugués, expliquent cette croissance démographique :

- La « bonne santé économique » de la Vendée comparativement à beaucoup d'autres territoires de France métropolitaine se traduit par l'arrivée de nouvelles populations actives ;
- La Vendée n'échappe pas à une tendance lourde de « littoralisation résidentielle », notamment pour des populations retraitées ;
- Des effets de diffusion résidentielle à partir des métropoles, tout particulièrement celle de Nantes.

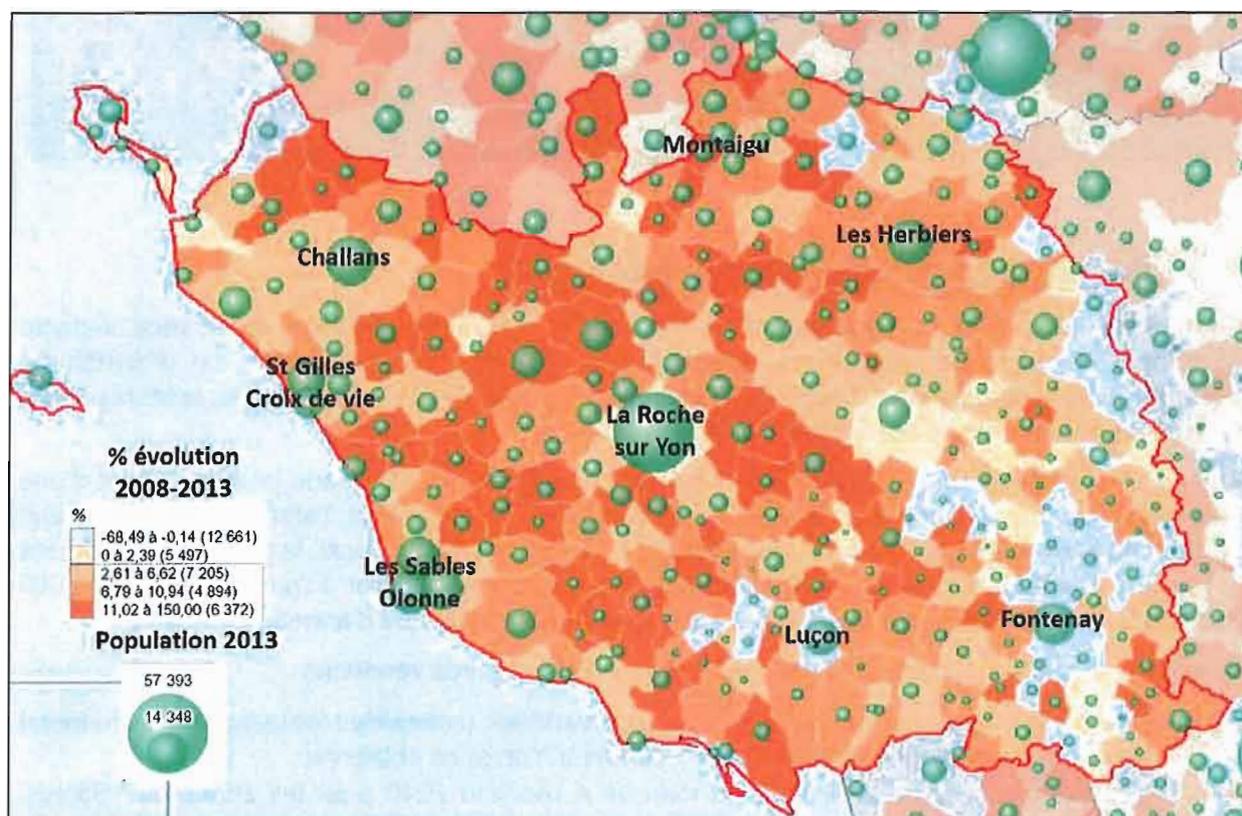
Les projections démographiques¹, même si elles sont à prendre avec précautions, prévoient une hausse à venir encore remarquable de la population vendéenne puisque l'Insee avance une hausse moyenne de 7 000 habitants supplémentaires par an, soit 1%/an, jusqu'à l'horizon 2040. Au final, la Vendée pourrait, selon ce scénario central de projection démographique de l'Insee, compter environ 840 000 habitants en 2040.

Cette dynamique de croissance observée à l'échelle vendéenne doit néanmoins être nuancée selon les territoires. Elle est forte voire très forte en frange littorale et désormais rétro littorale, dans le Nord-Vendée ainsi que la couronne de La-Roche-sur-Yon. Par contre, elle demeure plus modeste voire même négative sur une frange Est de la Vendée.

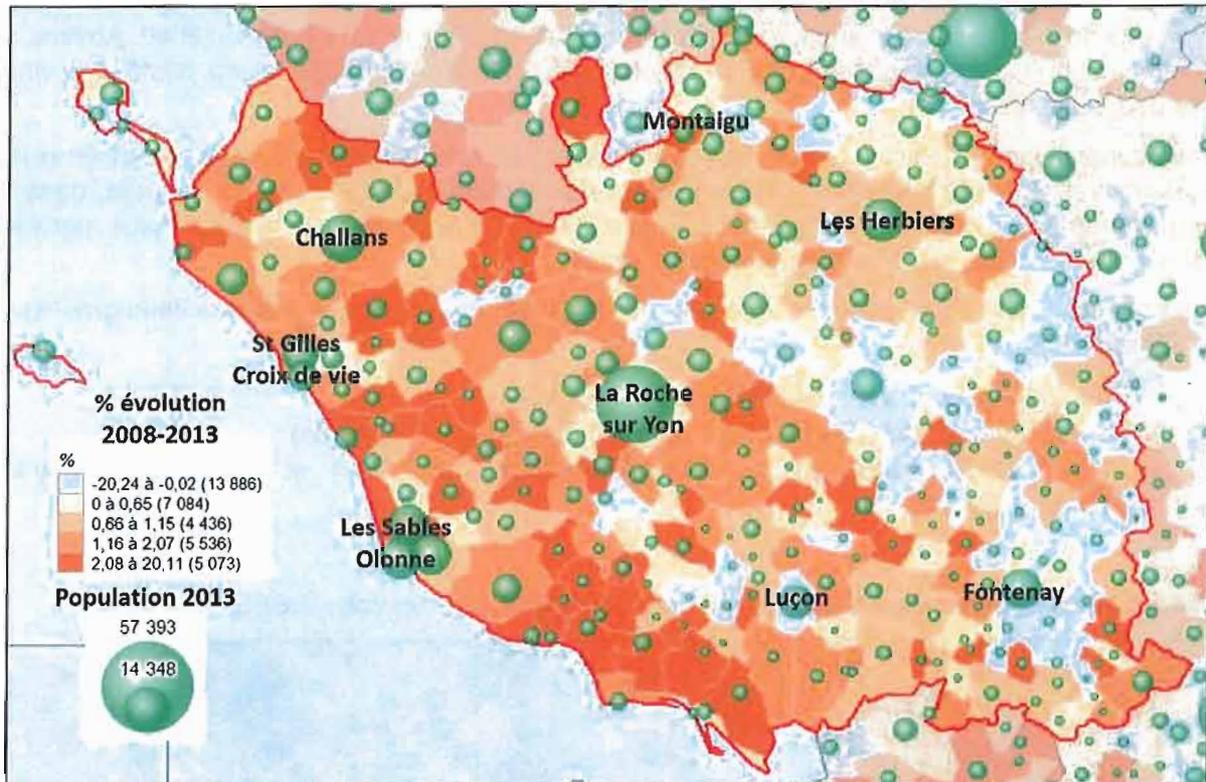
Les projections de l'Insee confirment ces perspectives différenciées de croissance démographique à l'horizon 2040 :

- Très fortes pour la zone de Montaigu (+1,4%/an) ;
- Fortes pour les zones de Challans et La-Roche-sur-Yon (+1,1%/an)
- Plus modestes pour les zones des Herbiers (+0,7%/an) et surtout Fontenay-le-Comte(+0,5%/an).

Evolution démographique (taux moyen annuel 2008/2013) - Source : INSEE



¹ Insee Pays de la Loire – Vendée Expansion, Etudes N°97, septembre 2011 « Les territoires de la Vendée face aux enjeux d'une forte attractivité démographique ».



✓ Des structures d'âge très différenciées

Au-delà de la croissance démographique en volume, la nature de cette croissance impacte également la nature des services à développer. La Vendée apparaît encore un département « jeune » avec la conséquence première d'avoir nécessité des efforts importants des acteurs publics en matière notamment de services liés à l'éducation.

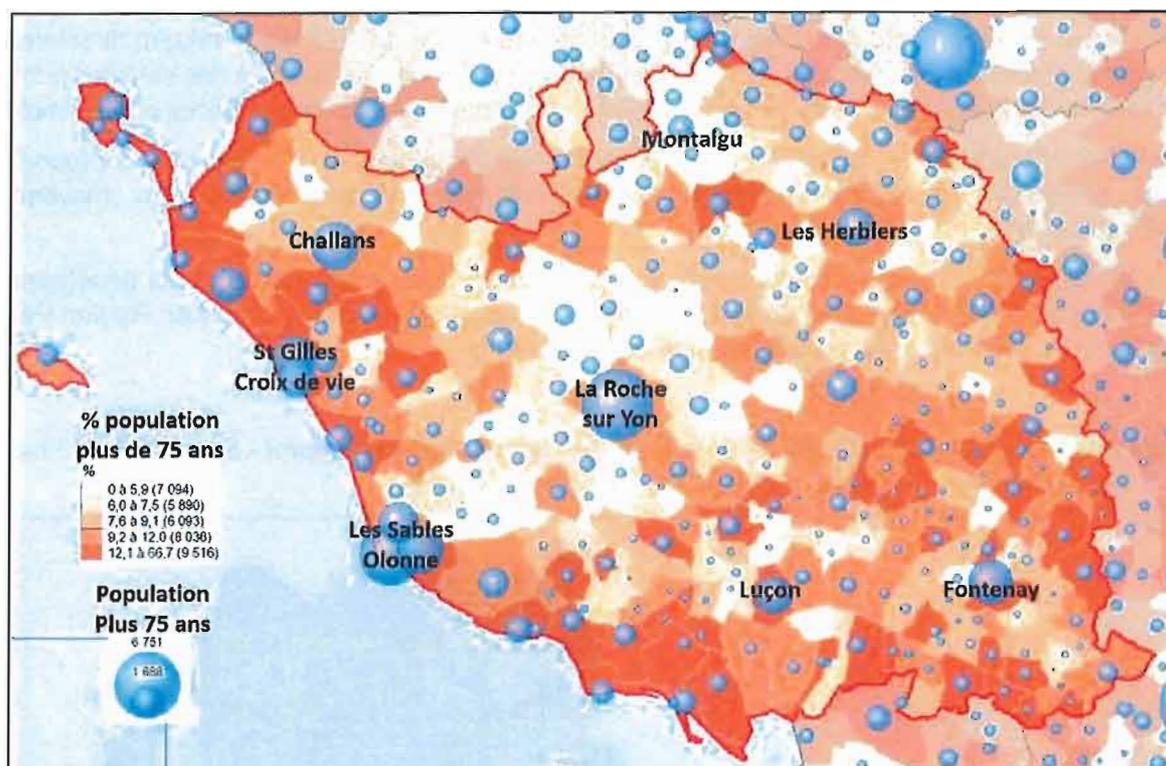
Il apparaît néanmoins un vieillissement significatif de cette population sous le double effet d'une génération du baby-boom d'après-guerre désormais à la retraite et l'attrait du département, particulièrement son littoral, pour de nouvelles populations résidentes. Ainsi, la population de 60 ans et plus qui représente aujourd'hui 28% de la population pourrait doubler à l'horizon 2040 (310 000 habitants) et ainsi représenter 36% des Vendéens dans une vingtaine d'années.

Ici encore, des nuances significatives pointent selon les territoires vendéens :

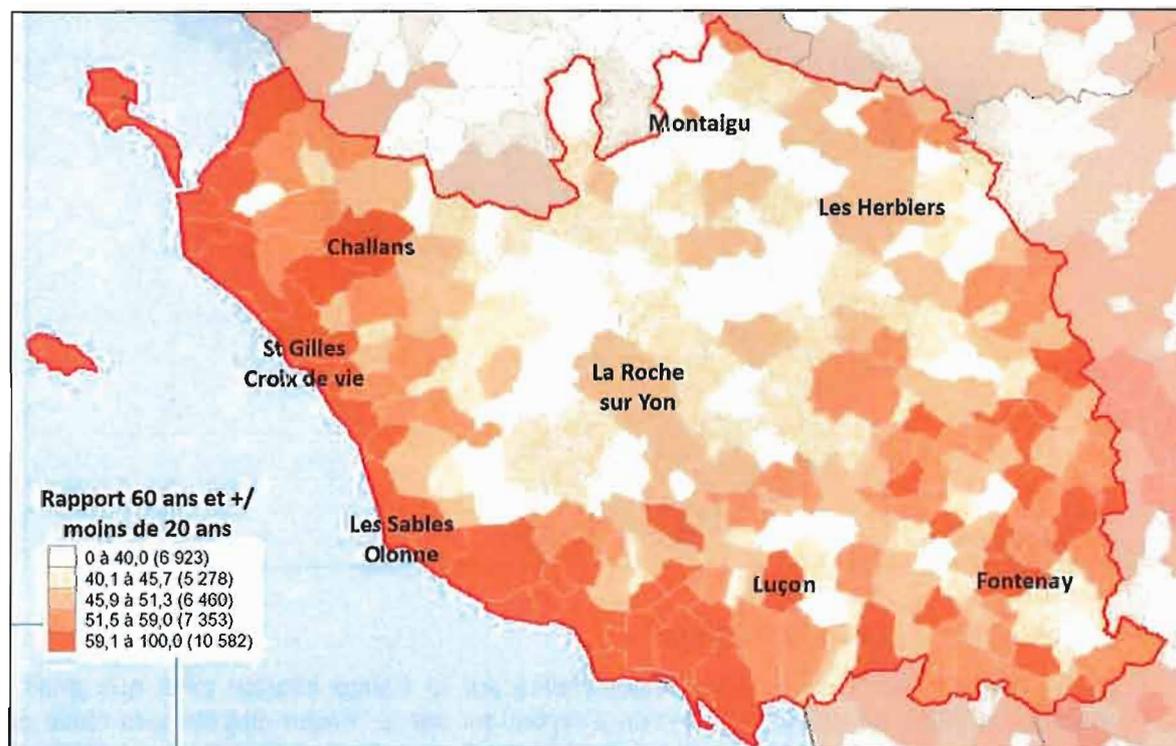
- Une population plutôt jeune dans le Bocage Vendéen (zones de Montaigu et des Herbiers) ainsi que dans l'agglomération de La-Roche-sur-Yon et sa couronne ;
- Des perspectives de vieillissement marqué à l'horizon 2040 pour les zones des Sables-d'Olonne (les 60 ans et plus représentent 35% de la population en 2013 et pourraient représenter 51% de celle-ci en 2040) et dans la Zone de Challans (30% de la population en 2013 et perspective de 44% en 2040).

De fait, les problématiques liées à la santé et la prise en charge de la dépendance constituent des enjeux importants à long terme en Vendée.

Population de + 75 ans en 2013 - Source : INSEE



Indice de vieillissement en 2013 - Source : INSEE



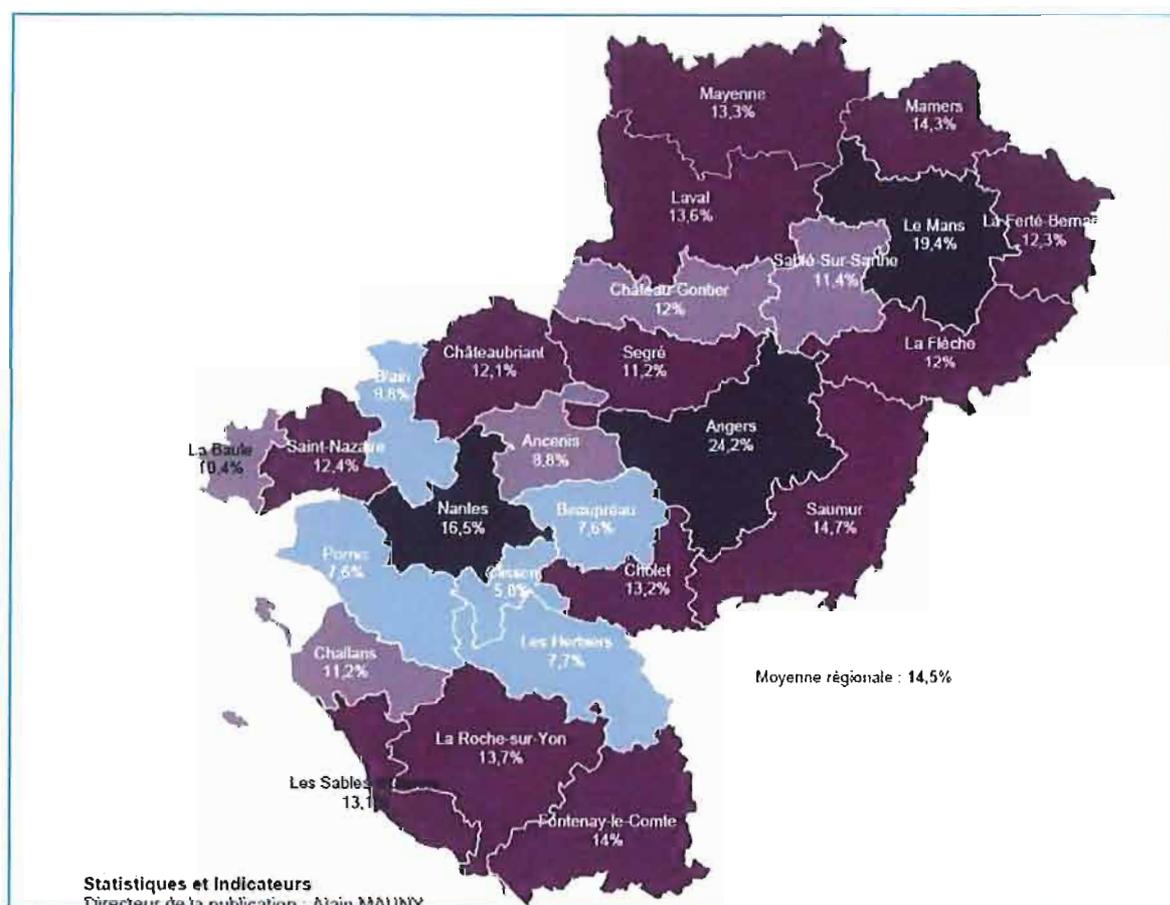
✓ Des revenus plutôt faibles mais peu de pauvreté

Les niveaux de revenus (de l'activité, des allocations, des pensions-retraites) influent directement sur l'accès aux services marchands mais peuvent également impacter l'accès à des services publics non marchands (capacité à financer une offre de mobilité pour accéder aux services par exemple).

D'une manière globale, si les niveaux de revenus des Vendéens sont plutôt modestes, la proportion de la population en grande précarité demeure modeste comparativement aux moyennes observables en région ou dans l'hexagone.

La faible proportion, comparativement aux autres territoires des Pays de la Loire, de bénéficiaires du RSA dans le total des demandeurs d'emploi (12,2% en Vendée contre 14,5% en Région Pays-de-la-Loire) atteste de cette moindre grande fragilité sociale.

Poids des bénéficiaires du RSA dans le total des demandeurs d'emploi - Source : Pole Emploi Pays de la Loire, Service Etudes et Evaluation, Septembre 2016

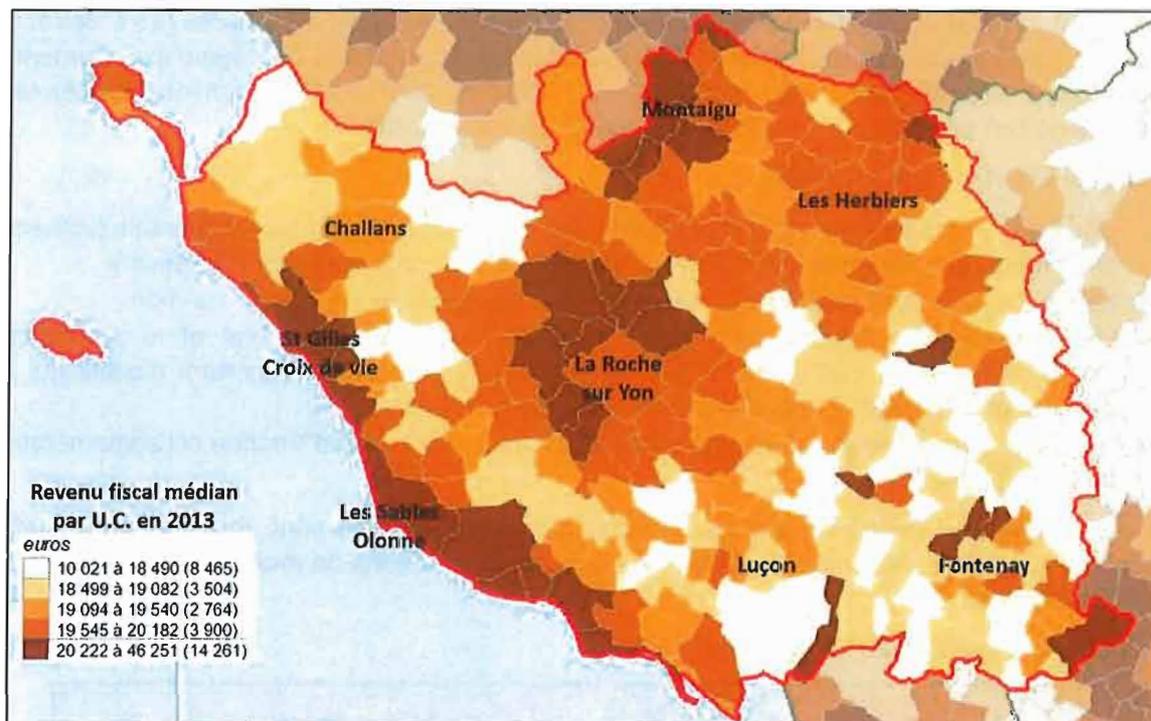


A l'échelle des territoires vendéens, il faut noter :

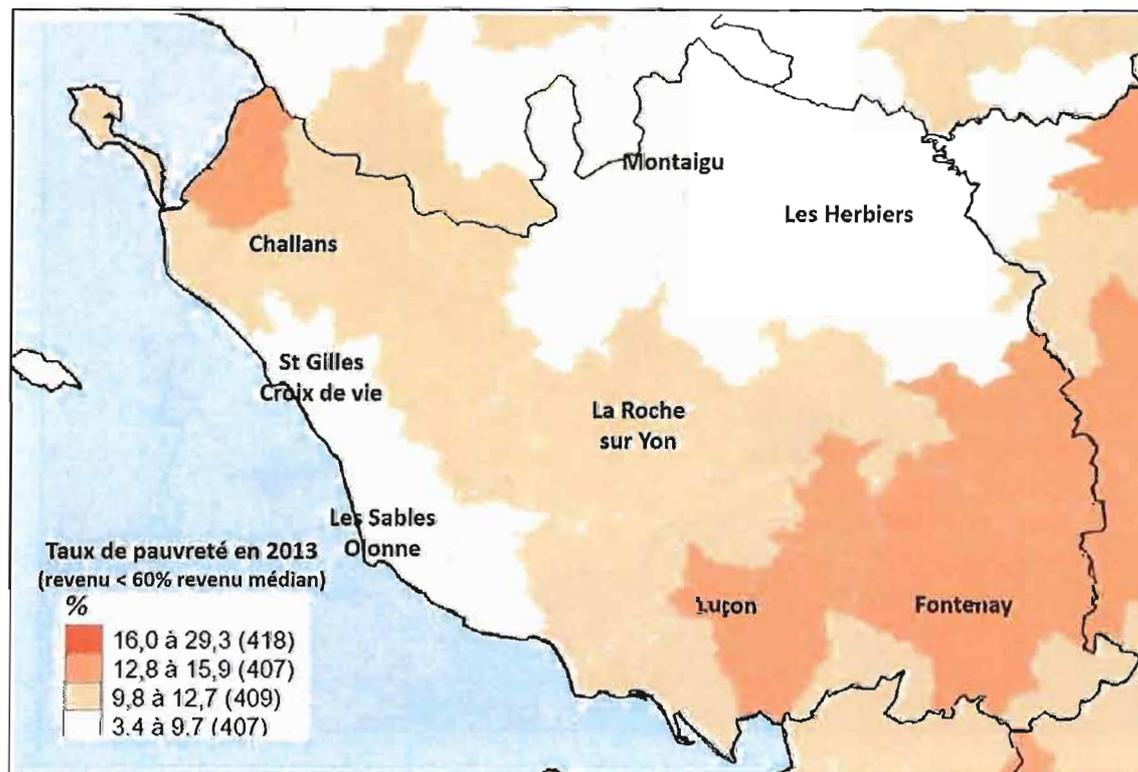
- Des niveaux moyens de revenus plutôt élevés sur la frange littorale ainsi que dans la couronne urbaine de La-Roche-sur-Yon s'expliquant par le niveau globalement élevé des pensions de retraite des populations résidentes et/ou des niveaux de salaires plutôt élevés tirés du travail ;
- Des niveaux de revenus plutôt moyens dans le Bocage vendéen à mettre en lien notamment avec les revenus du travail tirés de l'industrie ;
- Des revenus plus faibles dans le Sud-Est de la Vendée à mettre en rapport avec des niveaux de revenus tirés de l'activité ou des pensions-retraites qui sont moins élevés que dans le reste du département.

Par ailleurs, ces moyennes départementales ne doivent pas cacher l'existence de réelles poches de de précarité (dans les pôles urbains de La-Roche-sur-Yon, Fontenay-le-Comte, Luçon) ainsi que dans certains ménages (familles monoparentales, tranche d'âge 18-29 ans, etc.).

Revenu fiscal médian par Unité de consommation en 2013 - Source : INSEE



Taux de pauvreté en 2013 - Source : INSEE



✓ Un système économique multipolaire qui fixe les actifs

Si les habitants « consomment du service » sur leur lieu de résidence, il n'en demeure pas moins que le lieu de travail, le trajet domicile-travail mais également le trajet domicile-étude constituent également des opportunités d'accéder à certains services (notamment marchands car l'accès à la majorité des services non marchands demeure liés au lieu de résidence).

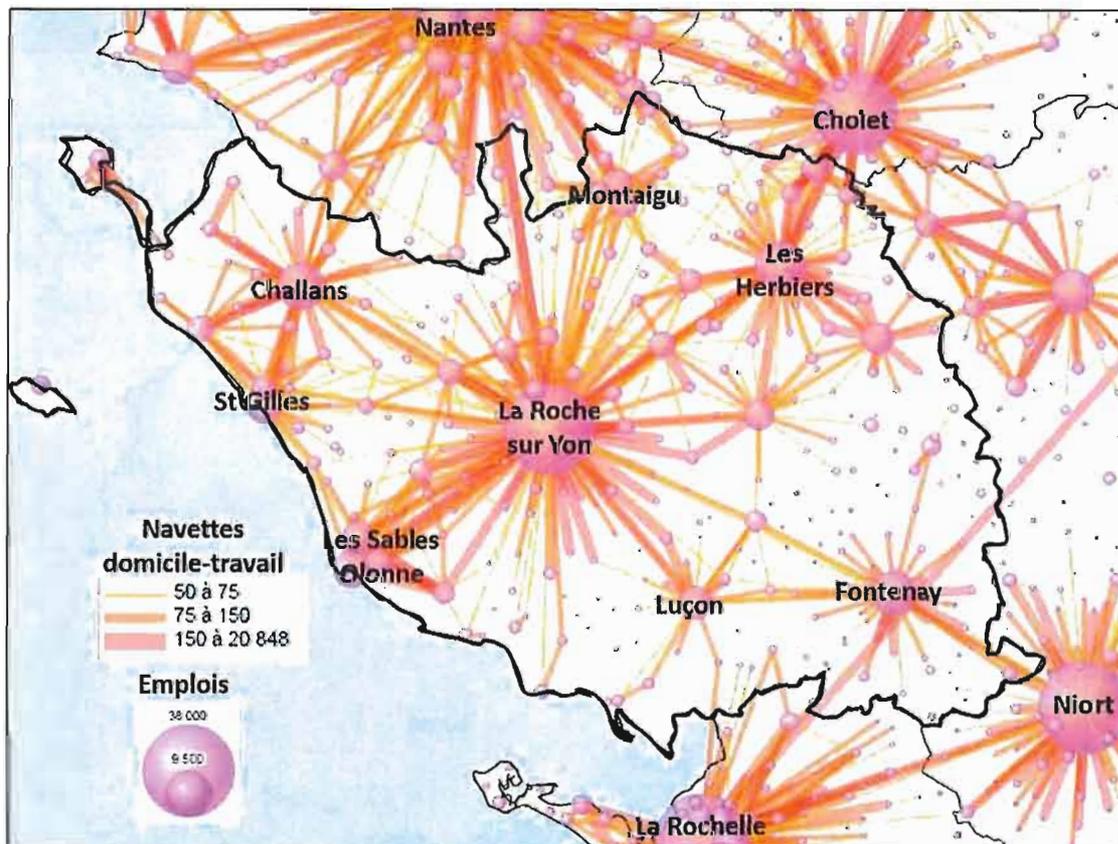
Globalement, la population active vendéenne en emploi trouve du travail en Vendée (93% des actifs résidant en Vendée travaille en Vendée). Les flux internes à la Vendée de migrations alternantes domicile-travail apparaissent même modérés en raison de l'armature économique multipolaire vendéenne où l'on peut trouver un travail à proximité de son domicile.

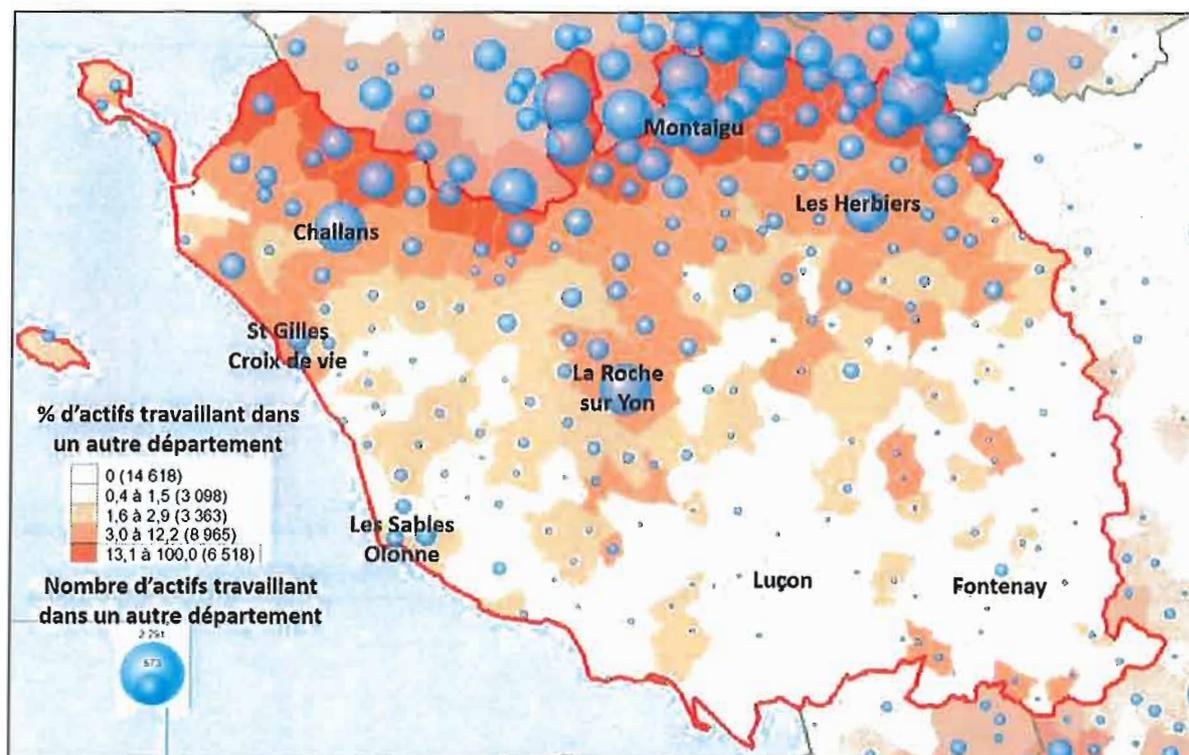
Néanmoins, il faut mettre en exergue :

- Une frange nord vendéenne qui fonctionne selon une logique interdépartementale (influence de la métropole nantaise, perméabilité du système « bocage vendéen-Choletais »).
- La zone d'attractivité relativement large du pôle d'emplois de La-Roche-sur-Yon,
- Le phénomène croissant des migrations alternantes entre le littoral et le rétro-littoral (notamment autour des Sables-d'Olonne) en raison du nombre important d'actifs qui ne peuvent plus accéder à la propriété sur la frange littorale ;
- Un phénomène émergent de migrations alternantes entre le Sud Vendée et l'agglomération de La Rochelle.

Enfin, le marché de l'emploi et certains services (santé notamment) sont impactés par un effet saisonnier avec, à titre d'exemple en 2015, la présence de 5 millions de touristes et 36 millions de nuitées touristiques.

Flux domicile-travail en 2013 - Source : INSEE





Une densité satisfaisante de services mais selon des logiques de maillage urbains différentes

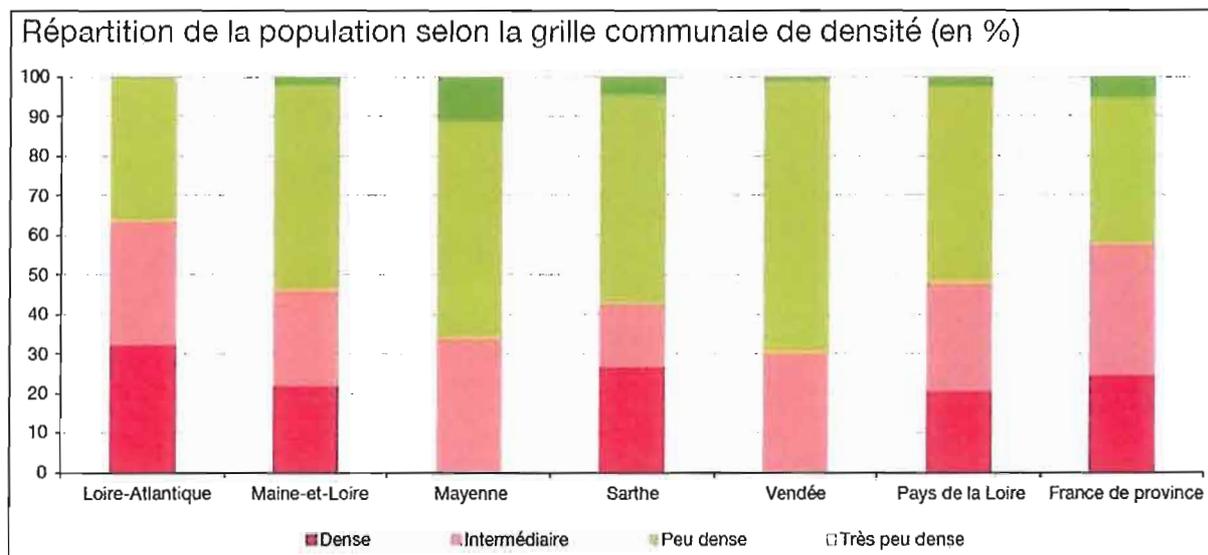
Si l'offre dématérialisée de services s'est considérablement développée et poursuivra encore sa croissance pour un certain nombre de prestations notamment à caractère administratif ou encore des prestations liées à l'information, l'accès physique aux équipements et services demeure bien la modalité préférentielle voire quasi exclusive pour bénéficier des prestations. A ce titre, la question centrale du temps de trajet relève d'une importance capitale dans cette notion d'accès.

✓ Une densité de population plutôt faible mais un temps d'accès réduit pour accéder aux équipements et services

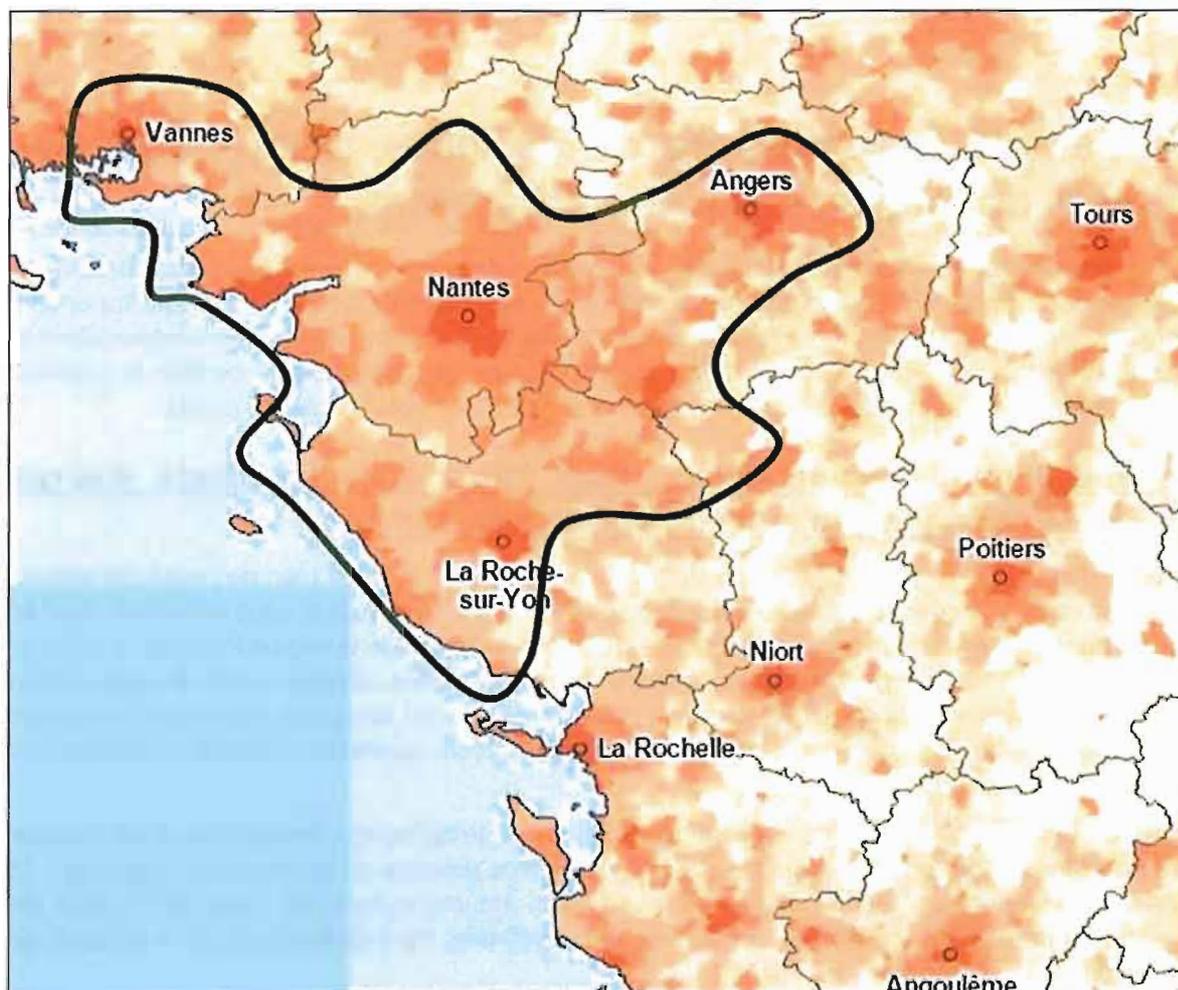
Malgré sa dynamique démographique, la Vendée demeure un territoire avec des caractéristiques rurales encore prononcées. La densité moyenne est de 98 habitants au km² contre 114 hab./km² en moyenne dans les Pays de la Loire. C'est d'ailleurs le département de la région Pays de la Loire où la plus forte proportion de population vit dans des communes peu denses. Cette densité relative pourrait laisser penser qu'une part significative de la population vit dans des communes éloignées des services (la présence des équipements est, d'une manière générale, fortement corrélée à la densité des communes).

Pour autant, les caractéristiques du maillage urbain vendéen tempèrent cette règle générale puisque les temps d'accès sont pour la plupart des services publics proches de la moyenne régionale : 16 minutes en moyenne en Vendée contre 15 minutes en moyenne dans les Pays de la Loire. De même, le temps d'accès moyen aux équipements marchands de proximité est de 4 minutes en Vendée contre 5 minutes dans les Pays de la Loire.

Répartition de la population selon la grille communales de densité (en %) -Source : Insee Pays de la Loire, « Analyses » N°26, janvier 2016



Densité (Hab. / km2) – 2013 – Source ISEE

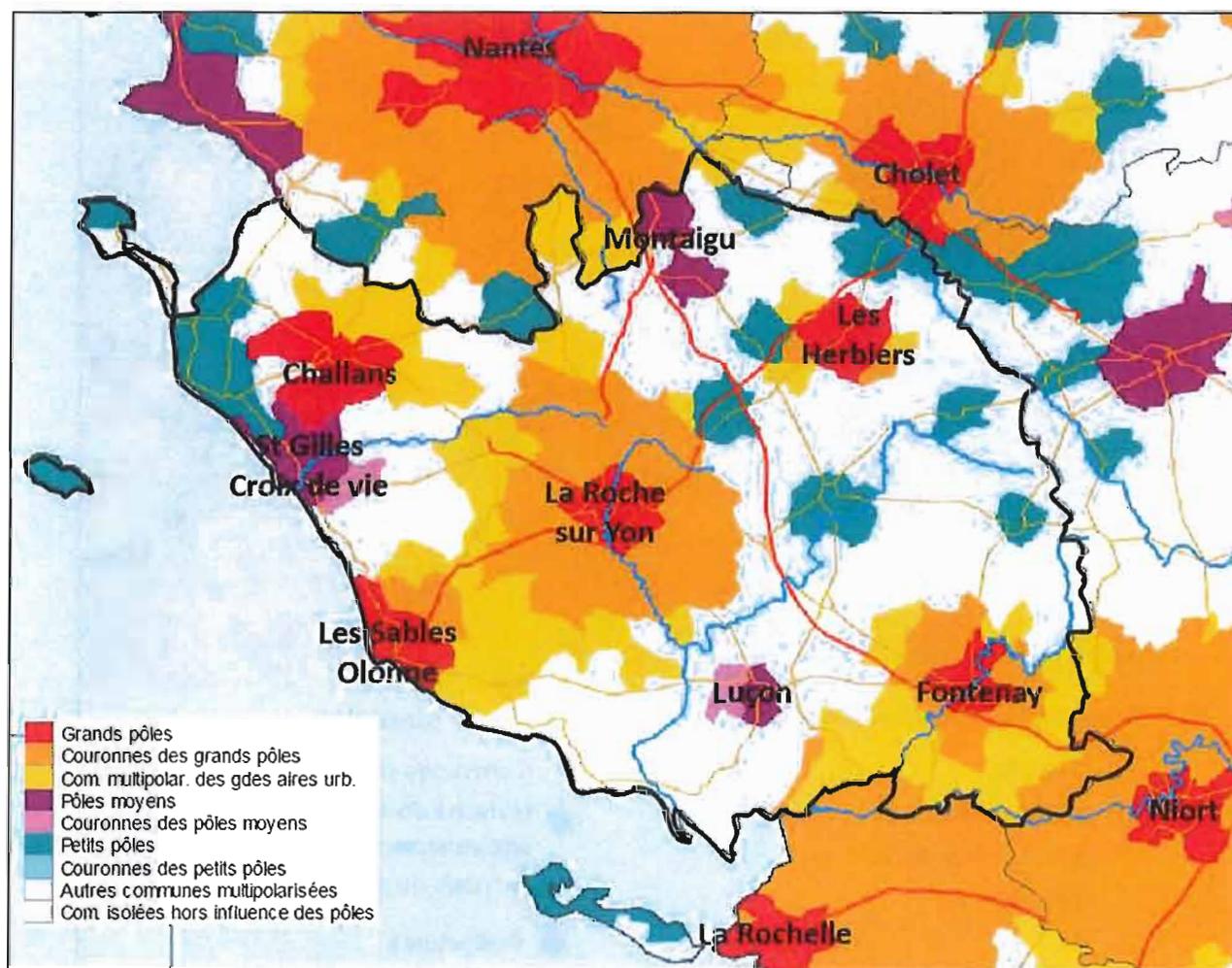


✓ **Un maillage urbain qui s'organise à partir de quelques « petites villes » et un maillage dense de « gros bourgs »**

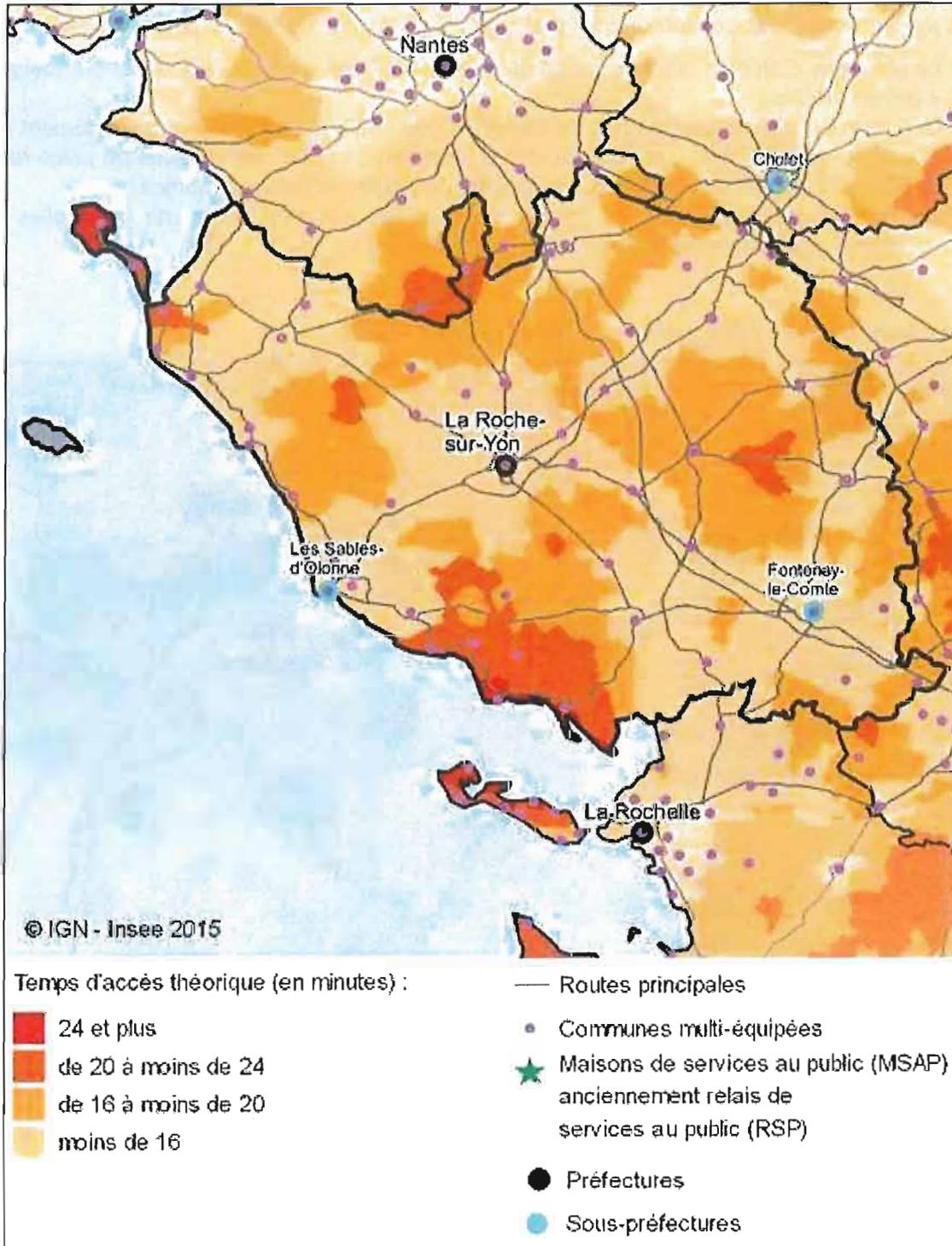
L'armature urbaine vendéenne à partir de laquelle s'organise l'accès aux services de proximité ou l'accès aux services de niveau intermédiaire et supérieur présente de fortes spécificités avec :

- La présence d'un pôle urbain principal (la-Roche-sur-Yon) d'intérêt régional et de quelques « petites villes » ;
- Une forte densité de gros bourgs de plus de 5 000 habitants qui maillent correctement une grande partie du territoire départemental et fonctionnant selon des logiques de pôles relais de ces principales villes ou fonctionnant selon des logiques plus autonomes ;
- Un bon niveau d'équipements de très nombreuses communes à partir desquelles les Vendéens peuvent accéder à des services « primaires ».

Typologie communale / Aires urbaines 2010 – Source INSEE



Durée moyenne d'accès aux équipements du panier de services avec mission de service public (hors L'Île d'Yeu) - Source : Insee, Dossier Pays de la Loire N°1 - Novembre 2015



✓ Un maillage dense de services primaires mais qui couvrent imparfaitement le territoire départemental

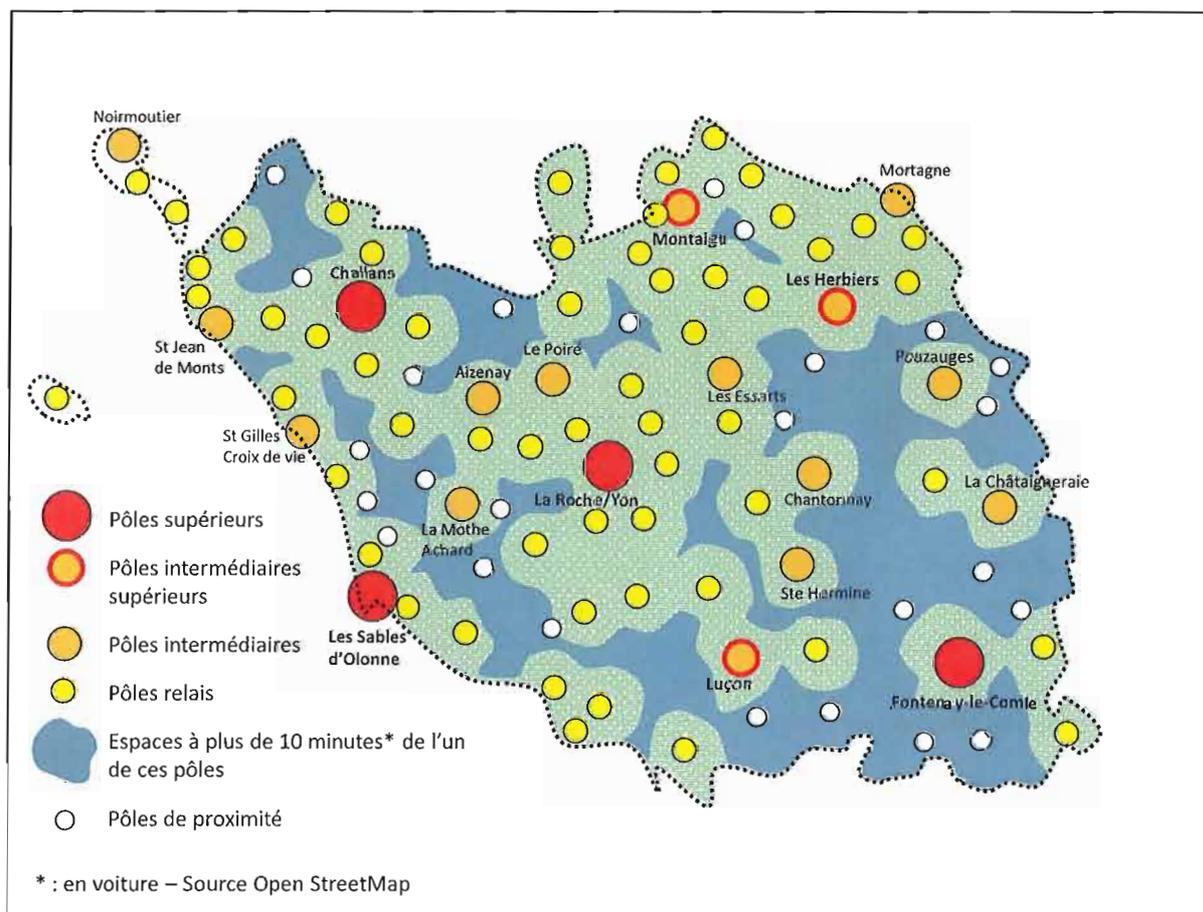
La capacité des Vendéens à accéder à une boulangerie, au médecin et à la pharmacie, à l'école primaire, au service postal, ou encore l'épicerie-supérette répond à des besoins de base primaires, quasi quotidiens. Complémentairement, la capacité des Vendéens à accéder au plus près de chez soi à un service bancaire, une boucherie, des professionnels de santé de 1^{er} niveau en complément du médecin (infirmier, chirurgien-dentiste, kinésithérapeute), une station-service et un garage automobile ou encore une salle ou terrain de sport complètent cette demande de services « primaires ».

Force est de constater que le maillage de cette offre primaire de base est dense en Vendée avec une centaine de communes offrant ces services de base (pôles de proximité) dont 78 (pôles relais) la quasi-totalité de cette gamme primaire complémentaire.

Néanmoins, il faut pointer que, dans certains territoires, les habitants demeurent relativement éloignés (plus de 10 minutes en voiture) de cette offre de grande proximité :

- Habitants des petites communes du territoire sud-vendéen et la partie Nord du Bocage Vendéen ;
- Habitants des territoires rétro-littoraux, territoires qui sont pourtant en croissance démographique significatifs aujourd'hui ;
- Habitants de quelques petites communes dans le Nord Vendée.

Le maillage de pôles de proximité et les territoires en déficit d'accessibilité aux pôles relais de proximité – Traitement NTC – cf critères en annexes



✓ Des services intermédiaires et supérieurs dont la répartition équilibrée caractérise le maillage urbain vendéen

Le collège, le supermarché, le service d'accueil collectif de la petite enfance, le cabinet d'analyse médicale, le service de l'emploi, la piscine ou encore l'offre de police-gendarmerie constituent une offre que l'on peut qualifier d'intermédiaire au sens où l'accès à ces services n'est pas quotidien et/ou ne relève pas de l'accessibilité selon une logique de grande proximité communale.

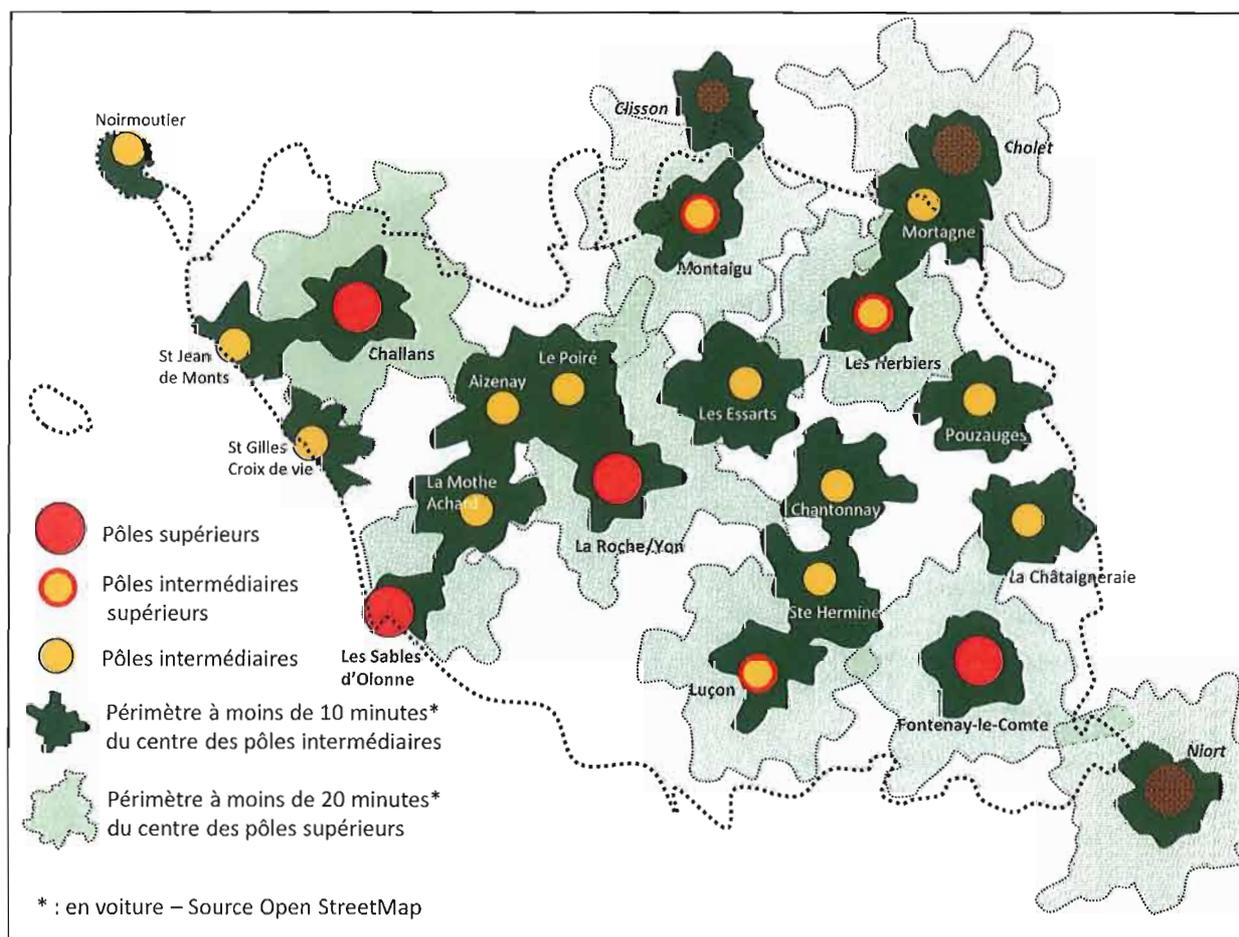
Le maillage de ces services intermédiaires s'organise à partir de 19 pôles assurant une couverture plutôt satisfaisante du territoire départemental à l'exception d'un vaste espace littoral et rétro littoral au Sud des Sables d'Olonne.

Complémentairement, l'offre hospitalière et d'urgences, le lycée, l'hypermarché, la gare, le cinéma, etc. constituent l'offre « supérieure » de services. Quatre pôles proposent cette gamme complète d'offre de services supérieurs (La-Roche-sur-Yon, Les Sables-d'Olonne, Fontenay-le-Comte, Challans). Trois autres pôles sont qualifiés de « de pôles supérieurs intermédiaires » au sens où ils offrent la majorité mais pas la totalité de ces offres : (Montaigu, Les Herbiers, Luçon).

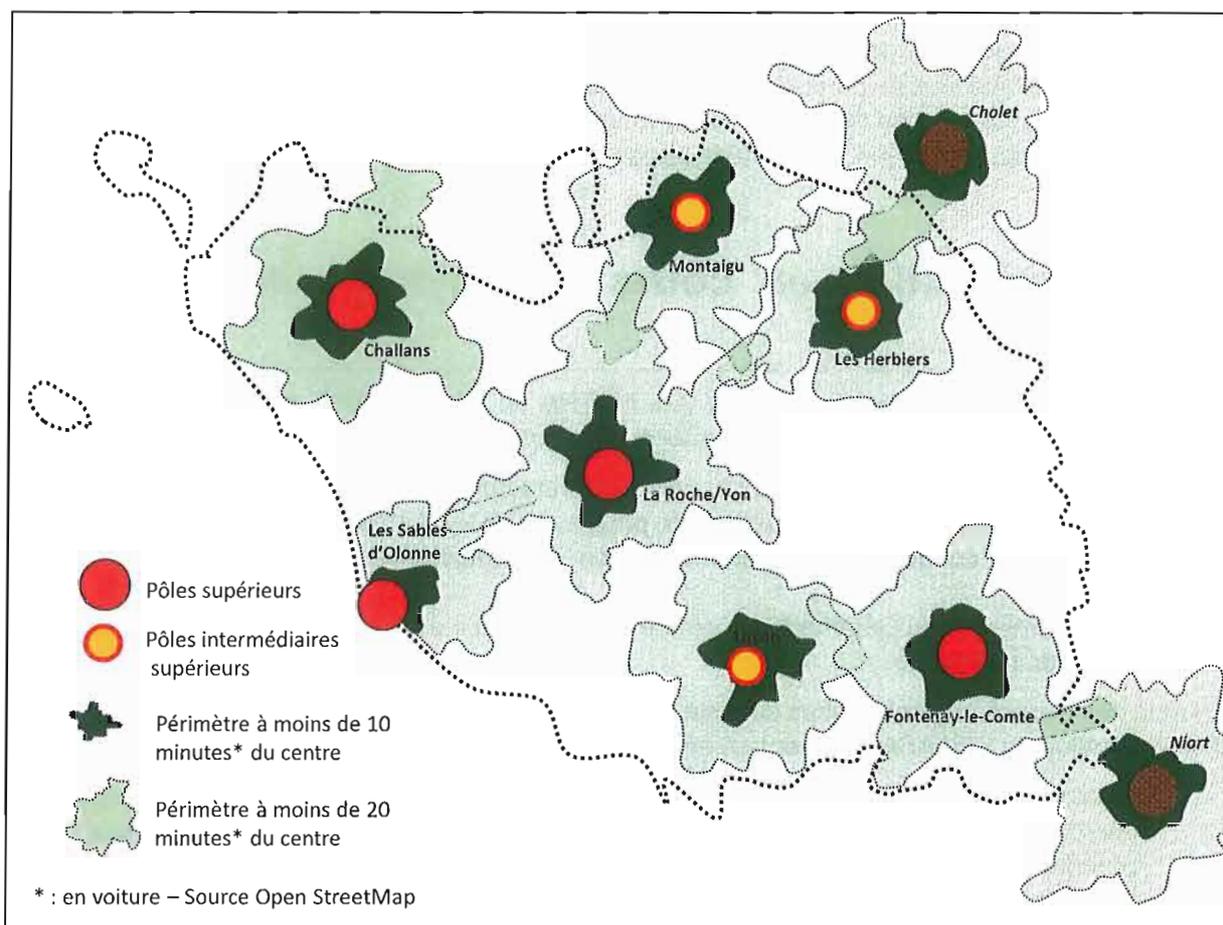
Par ailleurs, il faut reconnaître l'attractivité de polarités extérieures au département : Cholet pour le Nord du Bocage Vendéen, Niort pour la partie Sud-Est du département.

Au final, quelques espaces apparaissent éloignés de ces polarités supérieures : le « Nord-Est Vendée » et le littoral « Sud Vendée ».

Le maillage de pôles intermédiaires et les territoires en déficit d'accessibilité aux pôles intermédiaires Traitement NTC – cf critères en annexes



Le maillage de pôles supérieurs et les territoires en déficit d'accessibilité aux pôles supérieurs – Traitement NTC – cf critères en annexes



Un modèle social vendéen singulier qui influe sur l'offre de services

La Vendée se caractérise par une implication forte d'acteurs privés/associatifs dans le développement de certaines offres de services :

- Dans le secteur de l'Enseignement avec environ la moitié des élèves du primaire et du secondaire qui est scolarisée dans l'enseignement privé sous contrat avec l'Etat ;
- L'offre d'accueil de la petite enfance s'organise principalement à partir d'assistantes maternelles ;
- L'offre de mobilité développée par le secteur associatif (transport solidaire, etc.) est significative ;
- Les acteurs associatifs assurent une partie importante de l'offre d'animations en direction de l'enfance et de la jeunesse (accueils de loisirs sans hébergement, etc.) ;
- Les secteurs de la culture, du sport et des loisirs s'appuient sur des structures associatives dynamiques avec des relais bénévoles toujours conséquents ;
- Le tissu associatif-caritatif est très impliqué dans l'offre d'animation sociale auprès des publics fragilisés.

Pour autant, cette offre privée-associative de services se développe souvent dans le cadre d'un étroit partenariat avec les communes et/ou intercommunalités : délégation de services, mise à disposition de moyens et/ou appui financier de la collectivité, etc.

En tout état de cause, le développement des services aux habitants et l'accès à ces différents services ne peut faire fi de ce particularisme vendéen même si, bien évidemment, cette perméabilité entre les acteurs locaux doit être nuancée en fonction de particularismes locaux : particulièrement forte dans le Bocage Vendéen, plus diffuse dans le reste du territoire départemental.

La recomposition en cours du paysage institutionnel local

La réforme territoriale engagée par l'Etat (Loi NOTRe du 07 août 2015 notamment) bouleverse profondément le paysage institutionnel vendéen avec notamment :

- La refonte des périmètres de la coopération intercommunale avec, à compter du 1er janvier 2017, l'existence de 19 EPCI à fiscalité propre contre 29 auparavant ;
- Le transfert du Département vers la Région de compétences importantes en matière de transports ;
- La réaffirmation du Département comme « chef de file » pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale.

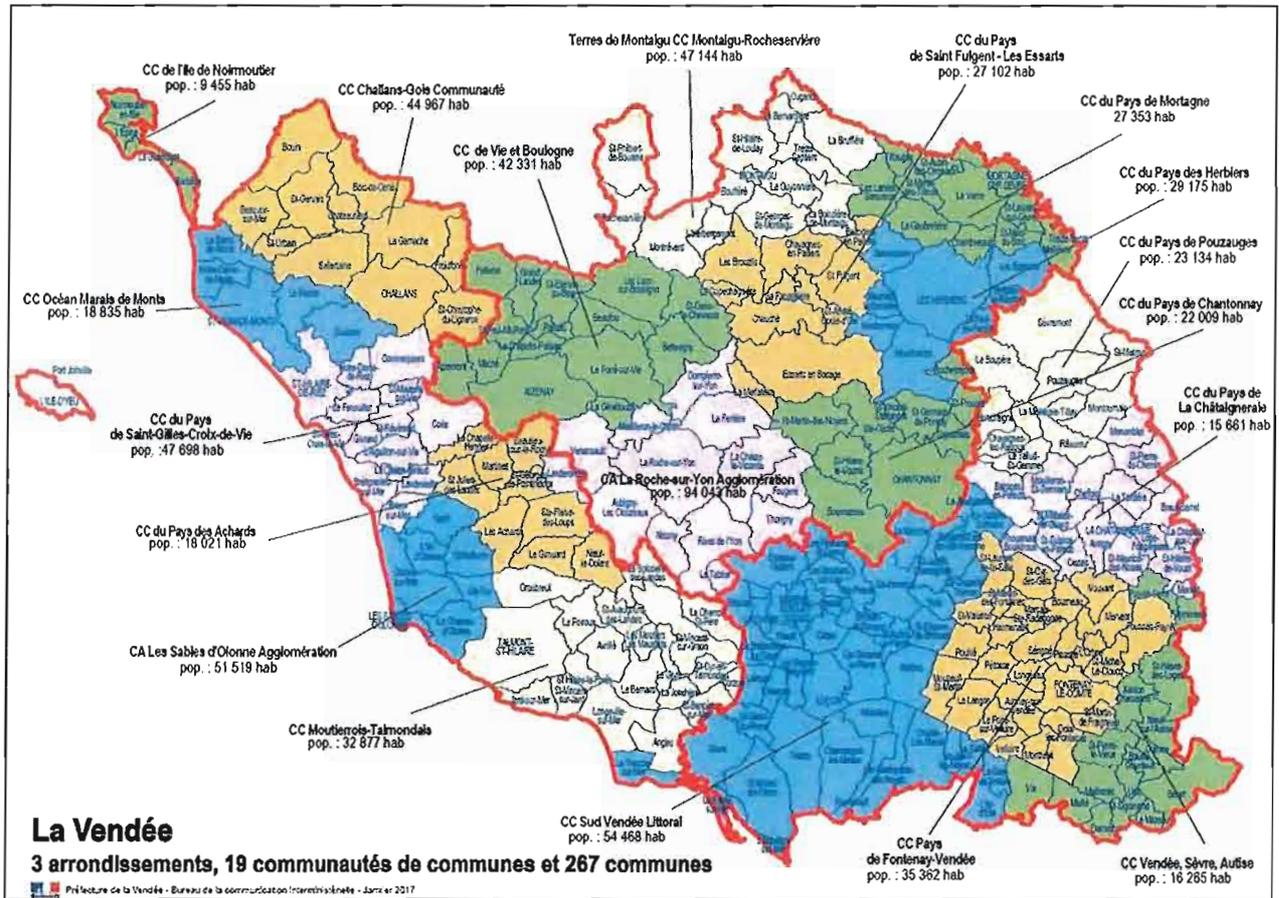
Au-delà des aspects réglementaires de cette réforme, les réunions de travail réalisées dans le cadre de l'élaboration du SDAASAP mettent en évidence :

- L'intérêt d'une meilleure adéquation entre les nouveaux périmètres de coopération intercommunale et les logiques de bassins de vie et donc une opportunité réelle pour mieux prendre en compte les services à la population ;
- Une appétence à travailler sur de nouvelles thématiques telle la mobilité de proximité.

Par ailleurs, l'Etat, la Région mais également le Département se saisissent de cette réforme territoriale pour affermir leurs politiques contractuelles avec les territoires de proximité :

- Contrats de ruralité de l'Etat avec les intercommunalités de projet autour de trois grands objectifs : garantir à tous l'accès aux services, amplifier les capacités de développement des territoires ruraux et assurer la mise en réseau des territoires ;
- Pacte Régional pour la Ruralité de la Région Pays-de-la-Loire autour de quatre défis prioritaires : le maintien des commerces de proximité, l'amélioration des conditions de mobilité et de transports, le développement des infrastructures numériques, l'offre de santé. En particulier, le Pacte Régional pour la Ruralité promeut des démarches globales de revitalisation des centres bourgs, abordant notamment la question du commerce de proximité.
- Les Contrats Vendée Territoires autour de trois priorités ciblées par le Département : le développement équilibré et durable du territoire (aménagement d'espaces publics, le logement et les réseaux, etc.), la solidarité et le développement des services à la personne (accueil collectif de la petite enfance, maisons de santé, etc.), l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement (équipements sportifs et culturels, performance énergétique des bâtiments publics, etc.).

En tout état de cause, ces différents dispositifs contractuels pourront contribuer à la mise en œuvre opérationnelle des actions prioritaires du SDAASAP.



La structure générale du plan d'actions : matrice

	Actions	
L'accès aux droits et à l'accompagnement social	1	Élaborer et animer un référentiel vendéen d'accès aux droits et de premier accueil social inconditionnel
	2	Structurer et animer les réseaux locaux d'accès aux droits et de premier accueil social inconditionnel
	3	Mobiliser et animer des réseaux "sentinelle" d'accueil et de repérage de grande proximité
L'accès à la santé et au parcours de soins	4	Structurer l'offre locale de santé
	5	Renforcer l'offre de prévention primaire par une meilleure information et le développement d'expérimentations locales
L'accès au parcours éducatif et culturel	6	Anticiper le maillage des équipements scolaires
	7	Soutenir et coordonner les initiatives visant la réussite éducative pour tous
	8	Favoriser l'accès au sport et à la culture pour les publics qui en sont éloignés
L'accès à la mobilité de proximité	9	Développer des stratégies locales de mobilité
	10	Susciter le développement et la diversification des offres de mobilité
	11	Mieux informer et accompagner les vendéens dans l'usage des offres de mobilité
L'accès au numérique	12	Développer les interfaces numériques en direction des usagers
	13	Promouvoir des démarches locales d'accès pour tous à l'usage du numérique

A - L'accès aux droits et à l'accompagnement social

Eléments de contexte et de diagnostic

La thématique de l'accès aux droits, dont le pendant est le non-recours aux droits, est une composante majeure des missions de service public. C'est un sujet de réflexion qui engage un nombre important d'acteurs et de nombreux dispositifs, nationaux et locaux.

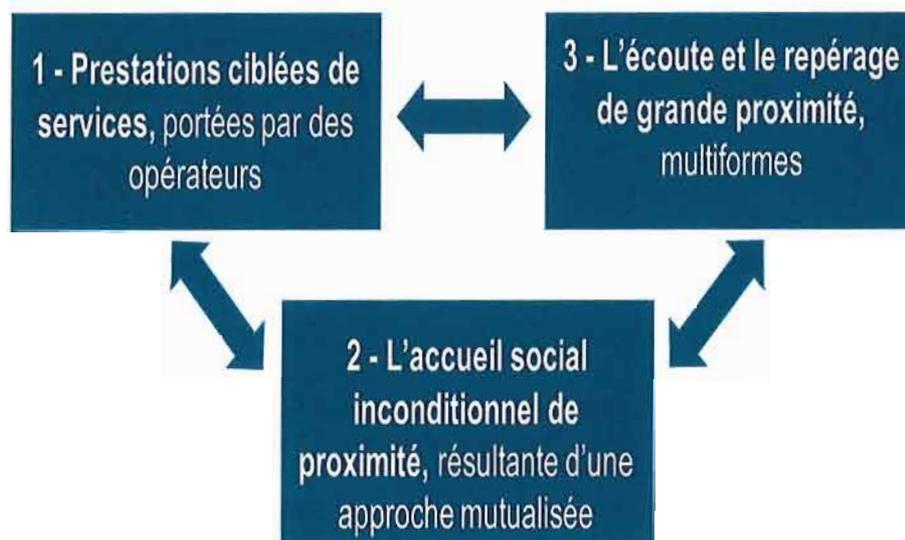
Elle s'organise et se structure autour de deux grands axes :

- La lutte contre les exclusions et d'aide aux plus démunis, avec l'objectif d'un accès effectif de tous aux droits individuels et collectifs fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé, de l'éducation, de la formation, de la culture et de la vie familiale. Le déficit dans l'accès à ces droits est une composante de l'exclusion,
- La réforme de l'Etat et des services publics qui renvoie au processus de modernisation de l'appareil administratif et de ses modes d'interventions (objectif de simplification des procédures, de plus grande transparence des décisions, ...)

Dans le cadre du SDAASAP 85, l'angle d'analyse et de propositions ne porte pas sur le contenu des politiques mises en œuvre mais bien sur la question de leur accessibilité.

Trois niveaux d'intervention ont été distingués :

1 - **Les politiques sociales et de l'emploi** portées par les différents opérateurs à l'échelle vendéenne et en particulier les prestations d'accompagnement social portées par le Conseil départemental : il s'agit d'apprécier les grandes tendances à l'œuvre quant à la manière dont les prestations sont diffusées vers les



publics concernés ; A noter également la compétence et les actions de la Région en matière de formation professionnelle et particulièrement à destination des demandeurs d'emploi et des jeunes. Ces politiques d'orientation, de formation et d'accompagnement doivent être adaptées aux besoins des publics.

2 - **L'organisation du « premier accueil social inconditionnel »**, qui vise à « garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent ». « Cet accueil adapté peut se traduire soit par une information immédiate, soit par une ouverture immédiate de droits, et/ou encore par une orientation vers un accompagnement social. Il constitue une première ligne d'intervenants sociaux coordonnés » (extrait du « Guide d'appui à la structuration du premier accueil social inconditionnel de proximité »). Il

convient donc d'examiner les logiques qui contribuent à l'organisation de ce premier accueil social inconditionnel en Vendée ;

3 – **Les structures et les acteurs de grande proximité, qui contribuent au repérage de personnes en difficultés dans l'accès à leurs droits** et, de fait à un premier contact. Ces « relais » sont multiples. Au premier rang d'entre eux on peut évoquer les mairies, les associations, les professionnels de santé. Il s'est agi d'identifier les enjeux d'interface entre ce niveau d'acteurs « sentinelles » et l'organisation plus structurée du premier accueil social inconditionnel.

✓ **Grandes tendances quant aux modalités de contacts des grands opérateurs nationaux avec les usagers**

Il apparaît tout d'abord que les missions propres à chaque grand opérateur s'inscrivent en **application de cadres nationaux**. Ces cadres, souvent formalisés sous forme de conventions pluriannuelles entre l'Etat et ces opérateurs, font référence à des priorités stratégiques qui évoluent, tant sur le contenu et les bénéficiaires des droits que sur les modalités d'accès à ces droits. Ainsi, à titre d'exemple :

- Convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 (COG) entre la Cnaf et l'Etat
- Réforme de l'assurance maladie, protection universelle maladie (2016) : suppression progressive du statut d'ayant droit, simplification et continuité des droits pour les assurés
- Convention État-Unedic-Pôle emploi 2015-2018
- Contrat qui définit le cadre d'exercice des missions de service public de La Poste
- Cadre des Obligations de l'administration vis-à-vis des usagers, ...

Dans un contexte contraint de rationalisation des moyens de fonctionnement, **les modalités de contacts évoluent fortement**, de manière convergente pour la majorité des grands opérateurs nationaux (CAF, CPAM, CARSAT, MSA, Pôle emploi, ...) :

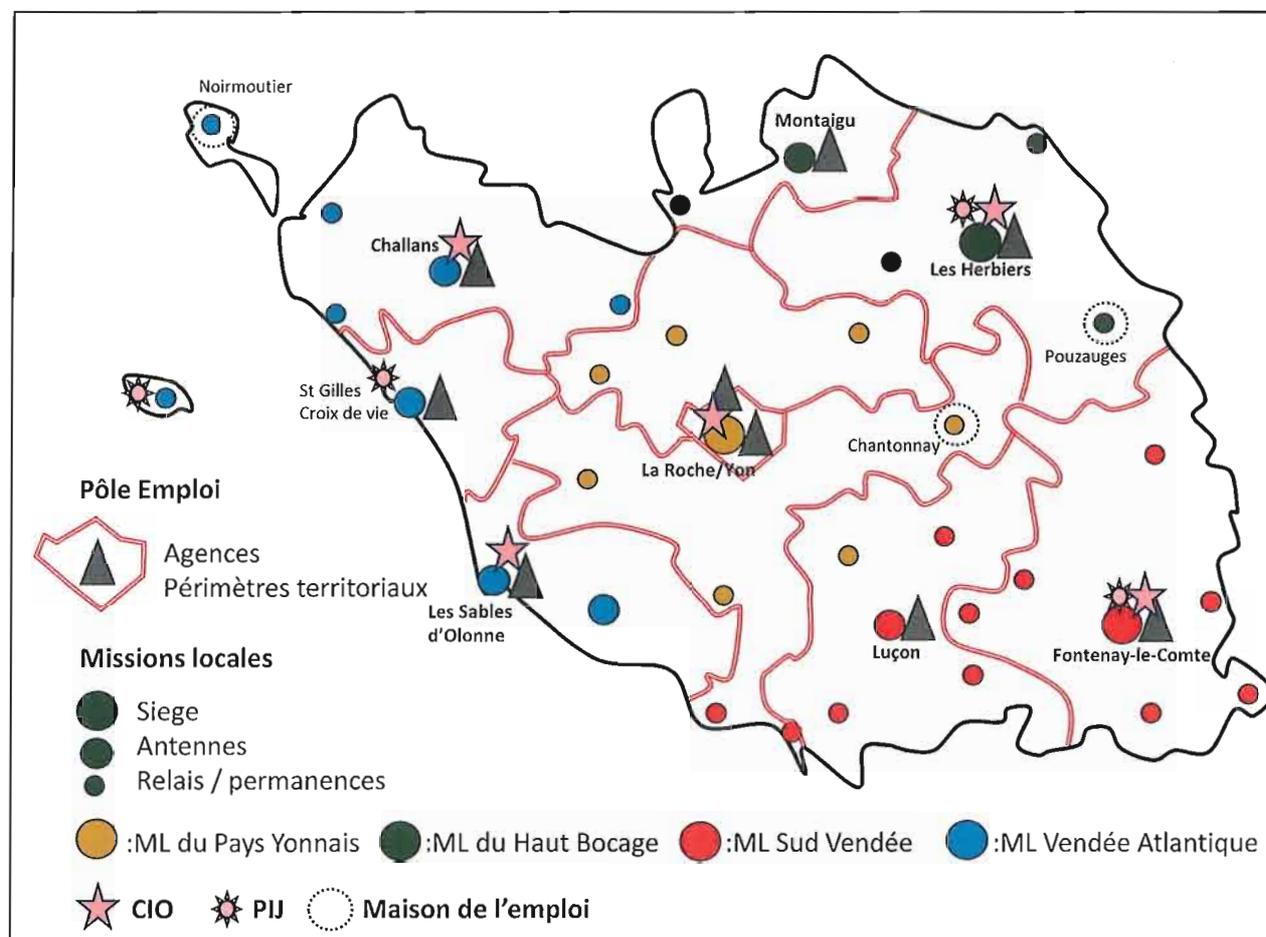
- **Un développement majeur des services et des procédures « en ligne »** :
 - Une « entrée » qui devient obligatoire pour un nombre croissant de démarches
 - Une qualité revendiquée de cette offre dématérialisée : plus fine, plus interactive, plus complète, ...
- Le développement des contacts téléphoniques (gratuité récente des numéros verts) ;
- Le développement progressif des contacts interactifs par email ; par exemple, +39 % de courriels pour la Caf entre 2015 et 2016
- Le développement d'une politique proactive de mise à disposition de professionnels **pour aller au-devant de bénéficiaires potentiels** de prestations sociales et familiales
- Un **renforcement des suivis personnalisés de qualité, des prises de rdv à haute valeur ajoutée pour les personnes en ayant le plus besoin** ... avec une concentration des lieux permettant cet accompagnement ;
- Parallèlement, un **tarissement des contacts en face à face sans RdV**, une moindre présence territoriale propre à chaque opérateur (permanences) mais en revanche la promotion et le développement de relais locaux mutualisés (dont les MSAP).

✓ La présence territoriale des grands opérateurs en Vendée

La présence physique des grands opérateurs par **des points d'accueil ou des antennes dédiées** tend à se stabiliser dans les pôles supérieurs et intermédiaires supérieurs du département.

	Points d'accueil CAF	Agences CPAM	Agences MSA	Agences Pole Emploi
La Roche sur Yon	X	X	X	X
Challans	X	X	X	X
Fontenay-le-Comte	X	X	X	X
Les Sables d'Olonne	X	X		X
Luçon	X	X	X	X
Les Herbiers	X	X	X	X
Saint Gille Croix de Vie	X			X
Montaigu	X			X
Noirmoutier	Visio	Visio		
Ile d'Yeu	Visio	Visio		

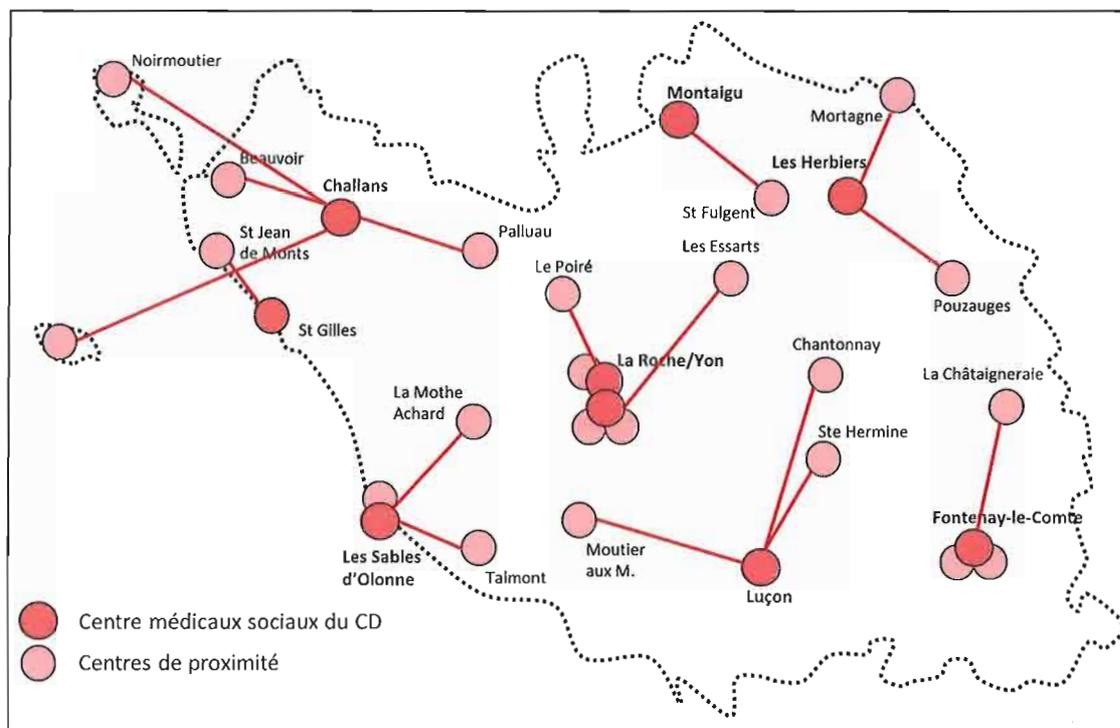
Maillage territorial des principaux opérateurs de l'emploi et l'accompagnement des jeunes à l'insertion professionnelle – Traitement NTC



Le Conseil Départemental, quant à lui, fait aussi évoluer sa présence territoriale en matière d'action sociale :

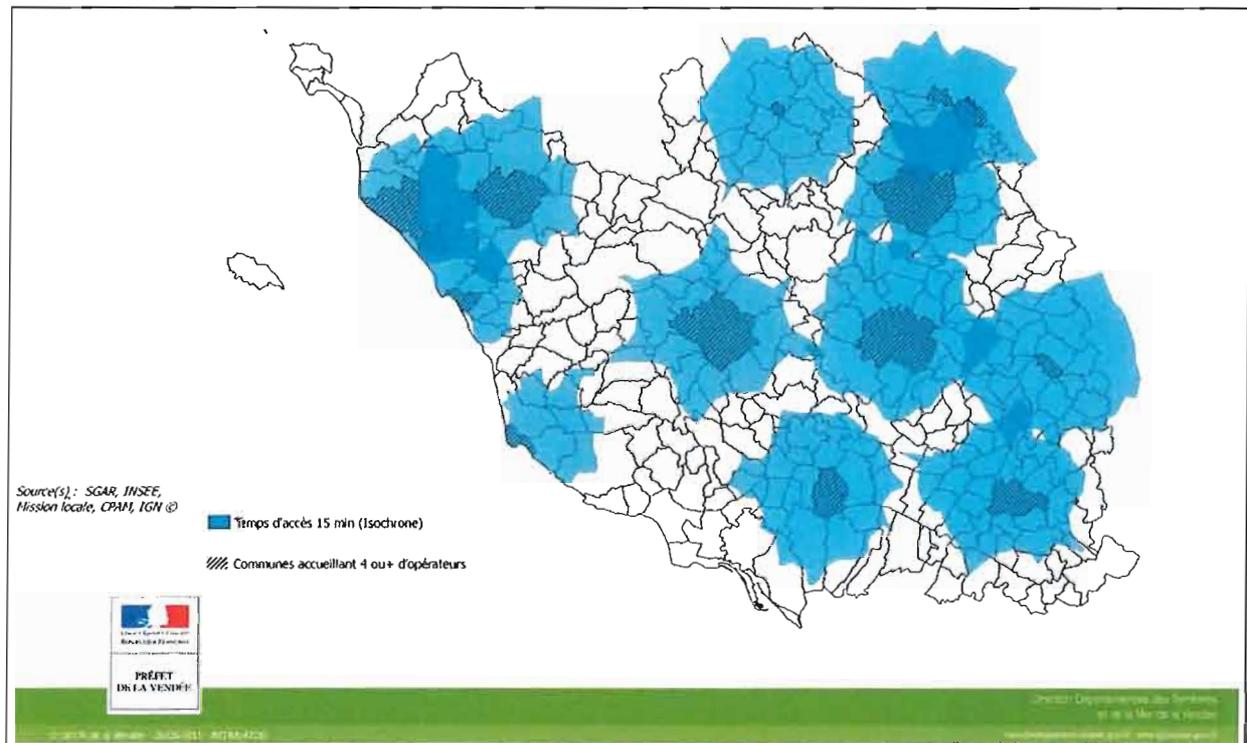
- Une transformation des « centres médicaux-sociaux » en « Maisons Départementales des Solidarités et de la famille » pour acter une image et une approche plus « ouverte » de ces lieux ressources au sein desquels il a été constaté une augmentation des fonctions d'accueil généralistes de premier accueil ;
- Une restructuration des circonscriptions d'actions sociale (de 9 à 5) pour une meilleure articulation avec les territoires de SCOT (inter EPCI) ;
- Le maintien revendiqué, en revanche, d'un maillage de proximité : 31 sites de MDSF, centres principaux ou de proximité, des permanences en mairies, ... ;
- La volonté de développer des services d'accueil au sein des MDSF : agents d'accueil généralistes, aménagements des locaux pour en améliorer l'attractivité et l'accessibilité, équipement en postes informatiques avec du personnel formé pour assister les usagers, actions culturelles au sein même des MDSF pour les positionner en lieux de vie et pour diversifier les publics.

Maillage territorial actuel des Centre médicaux sociaux du Département (dans une perspective de transformation en Maisons Départementales des Solidarités et de la Famille et dans une recomposition des circonscriptions d'action sociale) - Traitement NTC

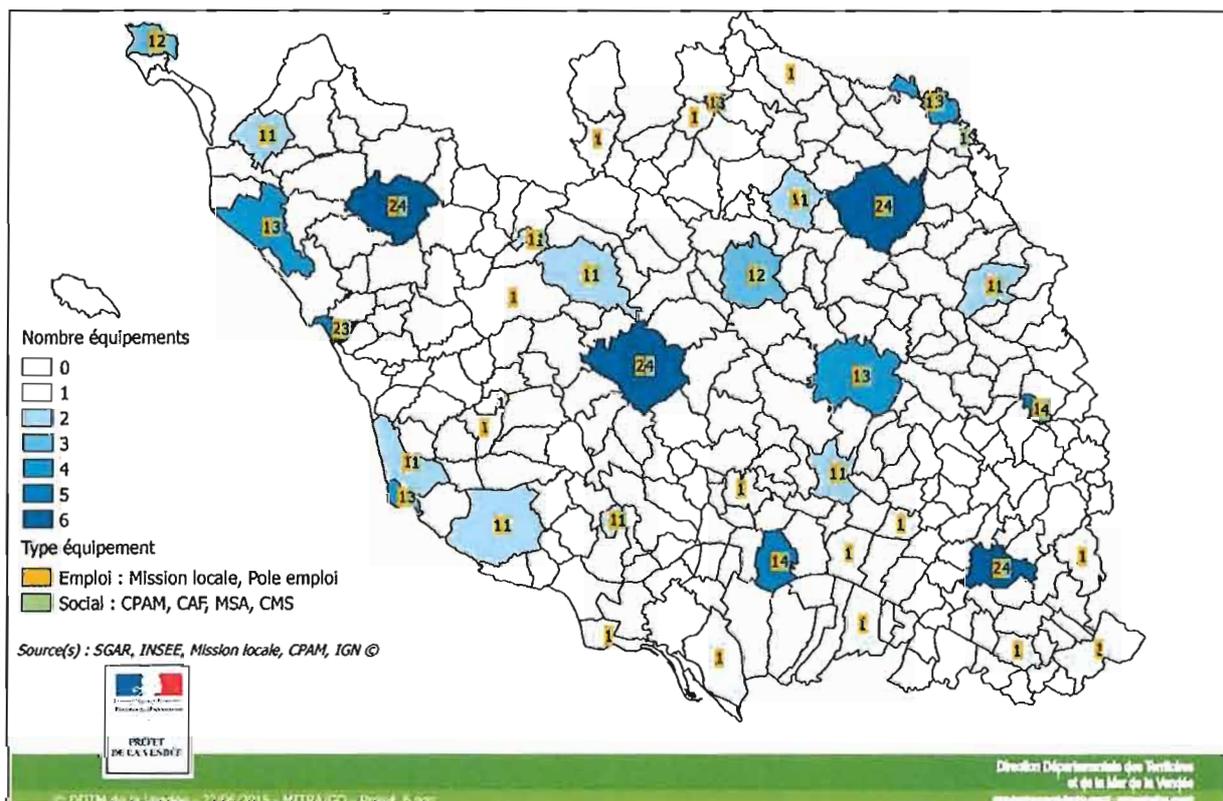


Néanmoins, il faut souligner un maillage territorial global qui identifie **des zones de moindre accès aux sites d'accueil des grands opérateurs**

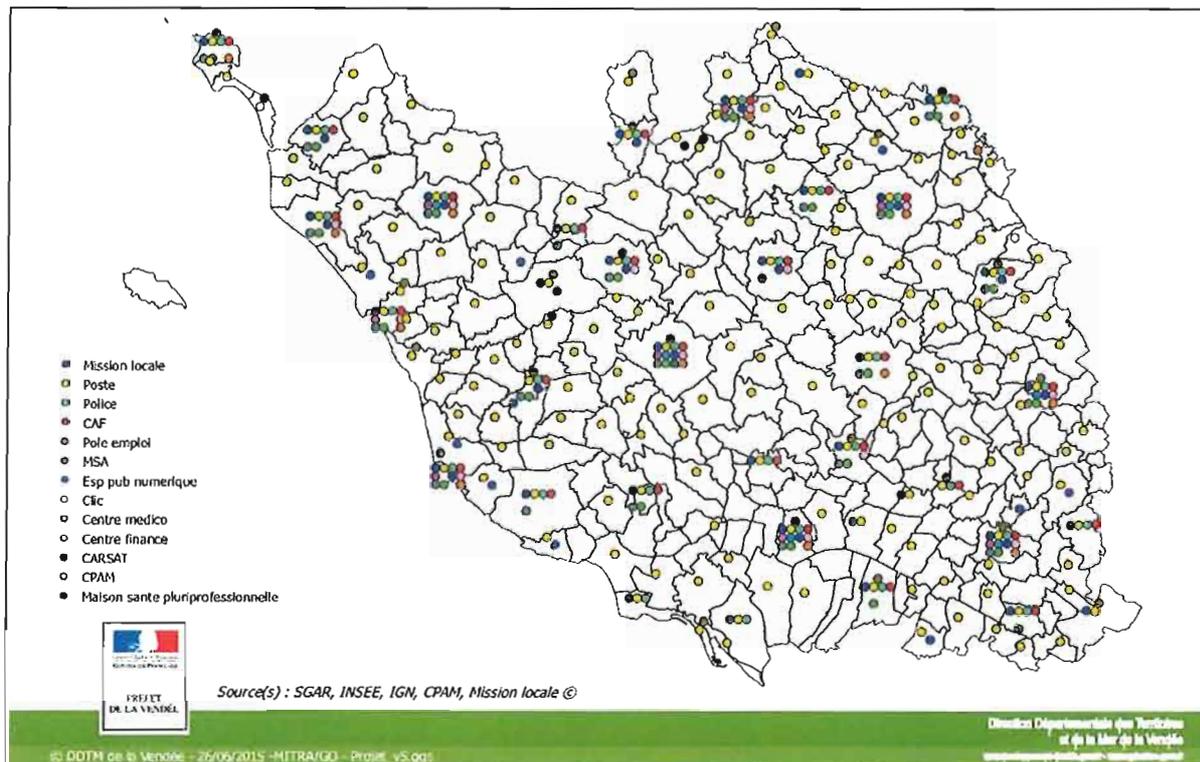
Emploi et Social : temps d'accès de 15 minutes aux communes (communes vendéennes accueillant 4 ou + d'opérateurs dans le champ de l'emploi et de l'action sociale – Source : DDTM Vendée



Emploi et Social : implantation des équipements sur la Vendée (selon cahier des charges du CGET) — Source : DDTM Vendée



Emploi et Social : répartition des équipements et permanences de services public – Panier des services de proximité (source SGAR/INSEE) – Source : DDTM Vendée



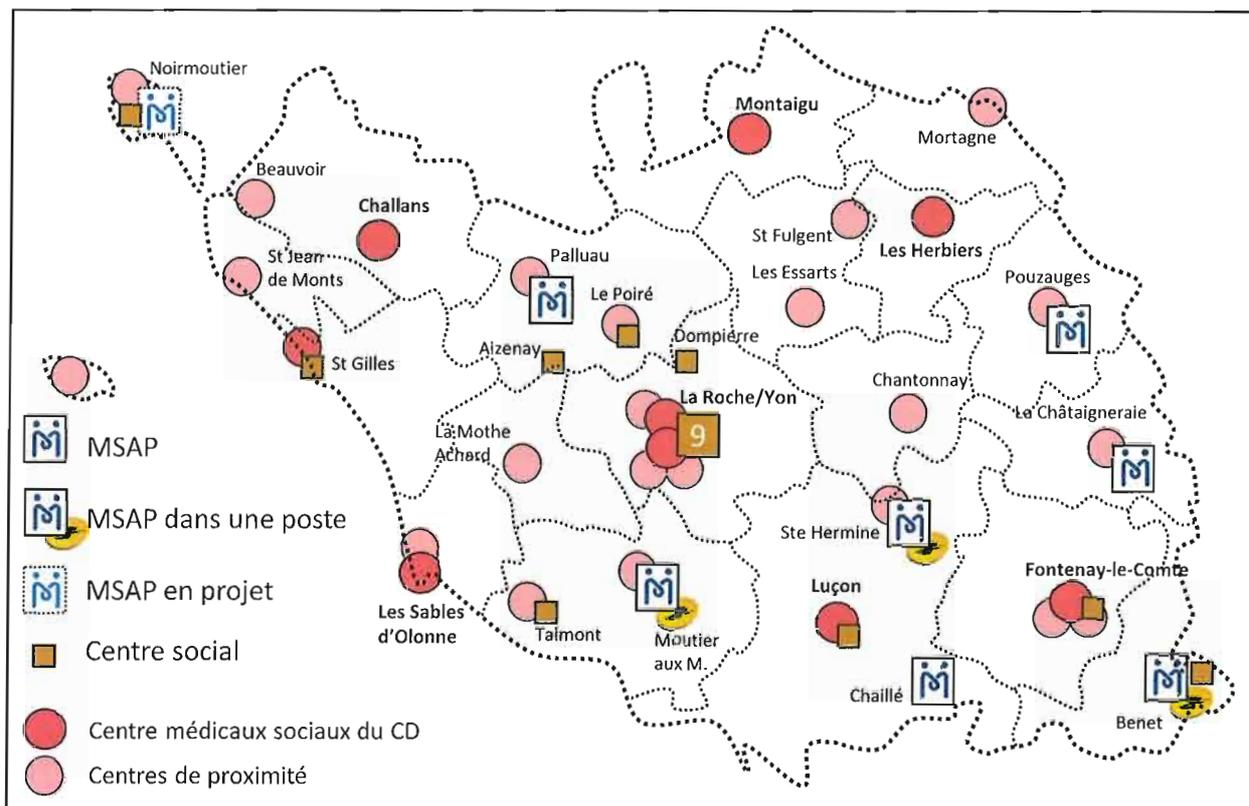
✓ **Une structuration en construction du premier accueil social inconditionnel**

→ Un déploiement récent (2016/2017) des Maisons de Services au Public (MSAP) au sein du département, en application du plan national et de manières relativement hétérogènes :

- 4 MSAP développées dans un cadre communautaire et qui s'appuient, plus ou moins, sur une antériorité et une expérience locale préalables en matière d'accueil généraliste des publics : **la Châtaigneraie** (Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie), **Pouzauges** (Communauté de Communes du Pays de Pouzauges), **Chaillé-les-Marais** (Communauté de Communes des Iles du Marais poitevin, fusionnée aujourd'hui au sein de la CC Sud Vendée Littoral), **Palluau** (Communauté de Communes Vie et Boulogne) ;
- 3 MSAP portées par la Poste, sans démarche communautaire particulière : **Benet**, **Saint Hermine**, **Moutiers-les-Mauxfaits** ;
- Un projet en cours à **Noirmoutier** ;
- Quelques perspectives ou questionnements.

→ Un réseau départemental **de centres sociaux et d'espaces de vie sociale**, assurant des fonctions généralistes d'accueil et des prestations diverses visant l'implication des usagers.

**Maillage territorial des principaux sites contribuant au premier accueil social inconditionnel :
MDSF, MSAP, centres sociaux – traitement NTC**



Les enjeux spécifiques traités au titre du SDAASAP

Au regard des politiques engagées sur le territoire vendéen et de la problématique spécifique de l'accès traité au titre du SDAASAP, il apparaît nécessaire de mettre en exergue les éléments suivants :

1. L'accessibilité aux prestations des grands opérateurs (accès aux droits) s'inscrit dans **une tendance majeure à la dématérialisation et à un renforcement des suivis personnalisés** ... avec une concentration des points d'accueil ou des antennes dédiées. Les enjeux relayés dans le cadre du SDAASAP relèvent donc essentiellement **d'une recherche de lisibilité et l'efficacité des interventions par des coopérations stratégiques et fonctionnelles accrues entre opérateurs**. Cette évolution ne concerne pas les services sociaux du Département qui revendiquent la préservation d'un maillage fin en termes de présence territoriale, au travers des Maisons Départementales des Solidarités et de la Famille (MDSF) ;
2. Le maillage territorial des sites d'accueil physique contribuant à l'accès aux droits des publics, s'inscrit quant à lui dans une logique de mutualisation inter-opérateurs qui se traduit par le déploiement des MSAP, l'articulation avec les MDSF (qui assument de plus en plus une fonction d'accueil généraliste), voire avec d'autres structures relais (centre sociaux, CIAS). Ce maillage s'adosse de plus en plus à des stratégies communautaires (implication des collectivités dans l'organisation de ce premier accueil, politiques sociales communautaires, ...). Les enjeux relayés dans le cadre du SDAASAP relèvent donc **d'un cadre départemental partagé pour qualifier ce premier accueil** et d'un **accompagnement des territoires dans sa mise en œuvre opérationnelle**, dans des logiques locales nuancées.
3. Le présent SDAASAP 85, sur la période 2017-2023, se concentre prioritairement sur l'accès aux droits sociaux. La déclinaison des dispositifs territoriaux d'information et d'orientations pour l'accès aux services publics locaux d'une manière plus générale (urbanisme, eau/assainissement, énergie...) pourra faire l'objet d'un approfondissement ultérieur, nonobstant des initiatives expérimentales prises localement.

Action 1 : Élaborer et animer un référentiel vendéen d'accès aux droits et de premier accueil social inconditionnel

<p>Objectif stratégique</p>	<p>L'objectif stratégique de cette action est en premier lieu d'accroître la lisibilité et l'efficacité des interventions d'accès aux droits et d'accueil social par une clarification du « qui fait quoi ? » et par des coopérations stratégiques et fonctionnelles accrues entre opérateurs.</p> <p>Il s'agit notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> → De préciser l'articulation nécessaire entre les prestations relevant : <ul style="list-style-type: none"> - D'un premier accueil généraliste, assurée par des personnes formées à cette fin et en mesure de proposer des conseils et une orientation adaptée. Plusieurs acteurs contribuent à cette fonction : les Centres médico-sociaux (bientôt requalifiés en « Maisons départementales des solidarités et de la famille (MDSF) », les MSAP, les centres sociaux, - D'un accompagnement social personnalisé, relevant en premier lieu du Conseil Départemental, mais faisant aussi référence à des suivis spécifiques assurés par les grands opérateurs (CAF, CPAM, ...) → De fixer un cadre et une ambition partagés visant à une équité de traitement sur l'ensemble du territoire départemental, → D'adapter ces enjeux aux contextes vendéens, institutionnels et territoriaux → D'établir les conditions propices à l'animation d'un réseau départemental des sites d'accueil et des acteurs de l'accès aux droits
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place un « Référentiel vendéen d'accès aux droits et de premier accueil social inconditionnel » : Ce référentiel départemental doit préciser et qualifier : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le cadre des prestations relevant d'un premier accueil généraliste et celui des prestations d'accompagnement social personnalisé. ○ Les engagements mutuels des différents acteurs : opérateurs de services, relais locaux, ... ○ La caractérisation des conditions d'accueil et d'informations ○ La reconnaissance des compétences des personnels intervenants dans le cadre de ces missions (travailleurs sociaux, personnels socio-administratifs) <p>Il doit être explicite et permettre une appropriation et une mise en œuvre locale par les acteurs terrain (cf. action 2)</p> → Promouvoir ce référentiel par l'animation d'un réseau départemental : Construction et animation d'un réseau départemental des dispositifs locaux de premier accueil social inconditionnel. Ce réseau doit être souple et opérationnel. Il doit probablement se construire en fédérant et en articulant notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ Un réseau des MSAP départementales ○ Les Maisons Départementales des Solidarités et de la famille, relais de la politique sociale du Département ○ La Fédération Départementale des Centres Sociaux

	<p>→ Mettre en place des outils mutualisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Outils informatifs partagés mis à disposition de tous les relais locaux : suivi des évolutions législatives, évolution des offres proposées par les opérateurs locaux, ... ○ Détermination de " référents " départementaux facilement mobilisables sur des questions particulières (au sein de chaque structures partenaires) / Détermination de référents des dispositifs locaux, éventuellement mobilisables sur des expertises ou expériences particulières ○ Structuration des dispositifs de formations continue des personnels socio-administratifs d'accueil ○ Evènements / réunions permettant les échanges, l'émergence de projets partagés, la valorisation des bonnes pratiques <p>→ Engager, dans un second temps, des réflexions et actions stratégiques communes concernant une problématique, un territoire ou une frange de populations. A titre expérimental, une première action pourrait concerner le « non recours aux droits » : il s'agirait d'évaluer cette problématique en Vendée et d'examiner collectivement les leviers permettant d'y apporter des éléments de réponse : campagnes communes de communication et/ou d'animations spécifiques sur des territoires, outils permettant aux acteurs sociaux relais de mieux repérer les situations de non recours, ...</p> <p>Pour des actions en lien à l'emploi et la formation, il conviendra de se rapprocher du Service Public Régional de l'Orientation</p>
<p>Public cible</p>	<p>→ Cette action concerne directement les acteurs locaux en charge de structurer et d'animer les fonctions de premier accueil généraliste et celles d'accompagnement social : institutions / opérateurs (structuration du référentiel) et personnels impliqués sur les missions d'accueil (travailleurs sociaux et personnels socio-administratifs)</p> <p>→ Les réflexions et actions stratégiques engagées dans un second temps peuvent de fait viser des publics particuliers, comme les usagers concernés par le non recours au droit</p>
<p>Cadre territorial</p>	<p>→ Cette action s'inscrit dans une logique départementale. Ce référentiel et ce réseau ont pour objet la qualification des conditions d'accueil sur l'ensemble du territoire. En revanche, ce référentiel devra intégrer des conditions de déploiement qui pourront être nuancées sur le territoire départemental au regard notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Du maillage des MSAP tel qu'il est en cours de structuration, ○ Des circonscriptions d'actions sociales qui se redéfinissent aujourd'hui mais qui restent structurées par une maille fine des Maisons départementales des solidarités et de la famille (MDSF) ○ Du maillage des centres sociaux (ou autres relais locaux comparables et identifiés sur des fonctions d'accueil polyvalent)
<p>Acteurs impliqués</p>	<p>→ Pilote pressenti : <u>Le Conseil Départemental</u>, au titre de son rôle de coordinateur sur cette fonction. Une implication active des Maisons départementales des solidarités et de la famille (MDSF). <u>La Préfecture</u>, qui structure et accompagne le déploiement des MSAP devrait pouvoir co-piloter l'action, en particulier concernant le volet « mise en réseau »</p>

	<p>→ Les acteurs impliqués. Le premier cercle d'acteurs impliqués dans la définition et mise en œuvre de cette action seront : Union départementale des CCAS, fédération des centres sociaux, CAF.</p> <p>→ Seront également mobilisés, les opérateurs du secteur social et de l'emploi : organismes de protection sociale, Pôle Emploi, Missions locales, la Poste (impliquée dans plusieurs MSAP (Benet, Moutiers-les-Mauxfaits, Sainte Hermine), les collectivités au titre des actions sociales engagées (CCAS, CIAS)</p>																																																								
Ressources mobilisables	<p>→ Le référentiel s'appuiera sur la Charte Nationale des MSAP, le référentiel Marianne et le Guide de premier accueil social inconditionnel de proximité</p> <p>→ Il se nourrira aussi des différentes démarches et réflexions engagées localement</p> <p>→ Des ressources nationales sont aussi mobilisables, en termes de réflexions et d'études (ODENORE notamment) et en termes d'outils (portail « mesdroitssociaux.gouv.fr » par exemple)</p>																																																								
Etapas de mise en œuvre	<p>1 - Mise en place du réseau des MSAP</p> <p>2 - Mise en place d'un groupe projet (référentiel et réseau)</p> <p>3 - Formalisation du référentiel, document cadre reconnu et engageant pour l'ensemble des opérateurs.</p> <p>4 - Mise en place d'outils partagés : outil informatif / cadre commun de formations continues / Structuration du réseau départemental</p> <p>5 – Communication / promotion de ce référentiel</p> <p>6 - Événementiels / Promotion des bonnes pratiques et diffusion d'outils pédagogiques / engagements d'actions stratégiques communes</p>																																																								
Calendrier	<table border="1" data-bbox="405 1227 1417 1568"> <thead> <tr> <th>Etapas</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>6</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Etapas	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2								3								4								5								6							
Etapas	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																																																		
1																																																									
2																																																									
3																																																									
4																																																									
5																																																									
6																																																									
Indicateurs de suivi	<p>→ Indicateur de réalisation du référentiel : Oui / Non</p> <p>→ Indicateur de création du réseau départemental : Oui / Non</p> <p>→ Indicateur de mise en œuvre d'outils partagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Outils informatifs partagés ○ Cadre commun de formations continues pour les agents <p>→ Indicateur d'engagements d'actions ciblées : Oui / Non – Nombres – Personnes directement touchées par ces actions</p> <p>→ Indicateur d'impacts : suivi des taux de non recours par exemple : A définir à l'occasion de la réflexion commune. Le cas échéant, évaluation du non recours pour certaines prestations particulières. Suivi annuel de cet indicateur ?</p>																																																								

Action 2 : Structurer et animer les réseaux locaux d'accès aux droits et de premier accueil social inconditionnel

<p>Objectif stratégique</p>	<p>L'objectif stratégique de cette action est un déploiement et une qualification de dispositifs locaux d'accès aux droits en coordonnant les acteurs impliqués localement et les lieux d'accueil.</p> <p>Il s'agit donc d'accompagner les territoires dans une démarche qualitative et adaptée à leurs propres problématiques.</p> <p>La notion de « territoires » fait ici référence à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux échelles communautaires et celles des 5 circonscriptions d'actions sociales pour la structuration des offres, - A des échelles plus restreintes de bassin de vie ou de quartiers pour l'animation de proximité <p>De fait, cette action doit contribuer à un maillage départemental satisfaisant des lieux mutualisés assurant le premier accueil social inconditionnel.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>→ Il s'agit d'engager, dans les territoires, des démarches qualitatives d'animation inter-opérateurs afin de qualifier les conditions du premier accueil social inconditionnel et d'accès aux droits</p> <p>→ L'accompagnement proposé doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ D'initier les processus partenariaux dans certains territoires ○ De conforter dans d'autres territoires, des démarches déjà engagées, parfois partiellement, pour améliorer les partenariats et l'efficience de ce qui a déjà été entrepris <p>→ En contenu, l'accompagnement peut concerner toutes les thématiques qui permettent de qualifier le premier accueil social inconditionnel et l'accès au droit et à l'accompagnement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'articulation des prestations proposées par les MSAP, les MDSF et autres acteurs implantés localement (dont centres sociaux) ○ L'organisation des partenariats et conventionnements avec les opérateurs impliqués ○ La lisibilité de cette offre pour les usagers : information, renvois mutuels, ... ○ La détermination et la qualité du ou des lieux d'accueil : localisation, éventuelles conditions de déploiement sur le territoire (permanences / itinérance), légitimité/reconnaissance de ces lieux d'accueil ○ Les critères de qualité de l'accueil : professionnalisation et formation du personnel d'accueil (travailleurs sociaux et personnels socio-administratifs), pérennité financière de cette fonction d'accueil, ... ○ Les prestations proposées : accès à du matériel informatique, bornes Visio-guichet, lieu de convivialité, lieu de confidentialité, animation des lieux au-delà du seul accueil, ...

Public cible	<p>→ Cette action vise tous les usagers de ce premier accueil social inconditionnel.</p> <p>→ Elle pourrait donner lieu à des ciblage locaux particuliers vers des publics particulièrement fragilisés</p>
Cadre territorial	<p>→ Ces démarches doivent être menées dans le cadre des EPCI, en intégrant, pour certaines d'entre-elles, des logiques intra-communautaires plus restreintes.</p> <p>→ Potentiellement, tous les territoires du département semblent devoir être concernés. L'objectif étant une couverture la plus complète possible de démarches qualitatives.</p> <p>→ Des démarches exploratoires d'accompagnement très qualitatives pourraient être engagées prioritairement. Quelques territoires, représentatifs de situations contrastées pourraient être ciblés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le territoire de la CC Sud Vendée Littoral / Le territoire de la CC Moutierrois Talmondais: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communautés de communes issues de fusions récentes, avec donc l'opportunité de reconsidérer la spécification et l'articulation de différentes logiques de proximité ▪ Une partie de ce territoire, partagé par ces deux CC, identifié comme déficitaire en termes d'accès à un panel complet de services (relatif éloignement des pôles supérieurs ou intermédiaires, au cœur du triangle : Sables d'Olonne / La Roche-Yon / Luçon), ▪ Une attractivité résidentielle importante ▪ Trois MSAP récentes, mises en place dans des configurations différentes (Chaillé, Saint Hermine dans la CC Sud Vendée Littoral et Moutiers-les-Mauxfaits dans la CC Moutierrois Talmondais) ○ Le territoire littoral et rétro-littoral la CC du Pays de Saint Gilles Croix-de-vie autour de la double polarité Saint-Gilles / Saint Hilaire de Riez ○ Les territoires spécifiques de la politique de la ville au sein desquels l'offre d'accueil existe (Centres sociaux, centres médicaux-sociaux) mais pourrait susciter une réflexion partagée en termes de coordination ○ Les territoires insulaires, avec un projet de MSAP sur Noirmoutier et des réflexions sur l'île d'Yeu ○ Le territoire de la CC du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, issu d'une fusion récente et au sein duquel plusieurs porteurs de projets se sont manifestés pour la création d'une MSAP, dans le contexte d'une offre déjà existante, peut-être à structurer à l'échelle de ce nouveau territoire communautaire ○ Le territoire de « Terres de Montaigu CC Montaigu-Rocheservière » et notamment le secteur de Rocheservière enfrange départemental

Acteurs impliqués	<p>→ Pilote pressenti : <u>Le Conseil Départemental</u>, au titre de son rôle de coordinateur sur cette fonction. Une implication active des Maisons départementales des solidarités et de la famille (MDSF).</p> <p><u>La Préfecture</u>, qui structure et accompagne le déploiement des MSAP devrait pouvoir co-piloter l'action, en particulier concernant le volet « mise en réseau »</p> <p>→ Les acteurs impliqués. Au niveau départemental : Union départementale des CCAS, fédération des centres sociaux, CAF. Au niveau local durant la démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les communautés de communes qui auront un rôle majeur pour structurer et coanimer ces démarches sur leur territoire ○ Les communes ○ CCAS ou CIAS potentiellement engagés dans l'accueil généraliste des publics ○ Les MSAP existante ou les acteurs qui en porte le projet ○ Le ou les centres sociaux présents (si tel est le cas) ○ D'autres acteurs potentiellement impliqués localement 																																
Ressources mobilisables	<p>→ Les investissements susceptibles d'être engagés pour qualifier les conditions d'accueil peuvent être soutenus dans le cadre des Contrats de ruralité (Etat) et/ou des Contrats Vendée Territoires (Département)</p> <p>→ Le soutien de l'Etat sur le fonctionnement des MSAP</p>																																
Etapes de mise en œuvre	<p>→ 1 - Accompagnement des territoires qui souhaitent s'engager (2017)</p> <p>→ 2 - Phasage des priorités d'intervention</p> <p>→ 3 - Poursuite du maillage territorial (accompagnement au déploiement)</p>																																
Calendrier	<table border="1" data-bbox="432 1216 1422 1408"> <thead> <tr> <th>Etapes</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td style="background-color: #d95319;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #d95319;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #d95319;"></td> <td style="background-color: #d95319;"></td> <td style="background-color: #d95319;"></td> <td style="background-color: #d95319;"></td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2								3							
Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
1																																	
2																																	
3																																	
Indicateurs de suivi	<p>→ Indicateur de réalisation des démarches d'accompagnement : Oui / Non. Nombre de démarches accompagnées</p> <p>→ Indicateur de mise en œuvre : maillage des lieux de premier accueil social inconditionnel s'inscrivant dans un dispositif lisible pour les usagers</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Critère de maillage départemental : couverture permettant une accessibilité pour tous à moins de 20 minutes ○ Critère qualitatif de constitution de réseau local <p>→ Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de fréquentation des sites assurant le premier accueil social inconditionnel : nombre de personnes reçues, objet de sollicitations, origine, ...</p>																																

Action 3 : Mobiliser et animer des réseaux "sentinelle" d'accueil et de repérage de grande proximité

<p>Objectif stratégique</p>	<p>Les acteurs locaux (outre les travailleurs sociaux) susceptibles de repérer des situations de fragilité et/ou de recevoir une première sollicitation sont nombreux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mairies (secrétaires de mairie, élus locaux, agents) ... clairement identifiées comme le lieu référent de proximité par excellence ○ Associations locales (caritatives, services à domicile, ...) ○ Professionnels de santé ○ Écoles, structures de loisirs ○ Facteurs, ○ Commerçants, voisins, ... <p>Face à une demande ou au simple constat d'une situation problématique, ces acteurs peuvent facilement être démunis : ne pas répondre à la sollicitation du tout, apporter une information incomplète ou erronée, ...</p> <p>L'objectif stratégique de cette action est de « valoriser » ce réseau « sentinelle » et de le « connecter » aux dispositifs locaux de première accueil généraliste afin que les personnes ainsi « repérées » puissent intégrer un processus structuré d'accès aux droits et d'accompagnement social.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>→ A l'échelle locale, il s'agit tout d'abord de les identifier (notamment en ce qui concerne les associations) et de les alerter sur le rôle potentiel qu'ils pourraient avoir en matière de repérage de difficultés et de transmission du lien de confiance dont ils auront été dépositaire à un instant donné :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Prise de contacts directs avec ces « sentinelles » potentielles, ○ Constitution de réseau d'acteurs locaux sur cette question (réseau des secrétaires de mairies en lien avec une MSAP par exemple) ○ Conventions éventuels (proposition de prestations de services de la poste : rôle de veille et d'alerte des facteurs par exemple) ○ Actions de communication et d'informations, ... <p>→ Il s'agit ensuite de pouvoir mettre à leur disposition des outils pour cette transmission</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Outils informatifs simples : répertoire actualisé des acteurs locaux du « premier accueil social inconditionnel » (référents), supports informatifs pour « avoir la bonne attitude », ○ Outils plus élaborés pour favoriser la transmission, au-delà de la simple information : agendas partagés vers l'accueil des MASP (pour les secrétaires de mairies par exemple) ○ Mobilisation d'outils ciblés du type « plateforme territoriale d'appui » pour les professionnels de santé : dispositif permettant d'éviter les ruptures de prise en charge et d'assurer la continuité des soins pour les situations complexes ressenties par le professionnel de santé).

Public cible	→ Cette action vise les publics les plus fragilisés qui n'accèdent pas facilement au parcours classique d'accès aux droits : par méconnaissance des dispositifs, par méconnaissance de leurs droits, voire par difficultés à exprimer leurs propres besoins																								
Cadre territorial	→ Cette action doit être organisée à l'échelle locale (bassin de vie). Elle mérite d'être abordée en à l'occasion de la structuration locale du premier accueil social inconditionnel (action 2)																								
Acteurs impliqués	<p>→ Pilote pressenti : <u>Le Conseil Départemental</u>, au titre de son rôle de coordinateur sur cette fonction. Une implication active des Maisons départementales des solidarités et de la famille (MDSF).</p> <p><u>L'Etat (DDCS)</u>, au titre de son rôle en matière de cohésion sociale, pourrait co-piloter cette action</p> <p>→ Les acteurs impliqués. Au niveau local durant la démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La communauté de communes et les communes ○ Les CCAS ou CIAS ○ Les MSAP existante ou les acteurs qui en porte le projet ○ Le ou les centres sociaux présents (si tel est le cas) ○ Les professionnels de santé ○ Les associations caritatives ○ Les associations intervenant à domicile ○ Etc. <p>Notons l'implication nécessaire de la CAF et le rôle spécifique de l'ARS sur l'éventuel déploiement de plateformes territoriales d'appui</p>																								
Ressources mobilisables	→ Action de réseau essentiellement.																								
Etapas de mise en œuvre	<p>Démarche à adosser à la mise en place des dispositifs locaux de premier accueil social inconditionnel</p> <p>→ 1 : Détermination de territoires pilotes, dans le cadres des actions d'accompagnement engagées (action 2)</p> <p>→ 2 – mise en œuvre progressive :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Identification des relais locaux potentiels et actions de communication /sensibilisation ○ Mise en œuvre d'outils favorisant la transmission 																								
Calendrier	<table border="1" data-bbox="400 1585 1401 1727"> <thead> <tr> <th data-bbox="400 1585 544 1630">Etapas</th> <th data-bbox="544 1585 667 1630">2017</th> <th data-bbox="667 1585 790 1630">2018</th> <th data-bbox="790 1585 912 1630">2019</th> <th data-bbox="912 1585 1035 1630">2020</th> <th data-bbox="1035 1585 1158 1630">2021</th> <th data-bbox="1158 1585 1281 1630">2022</th> <th data-bbox="1281 1585 1401 1630">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="400 1630 544 1675">1</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #d95319;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="400 1675 544 1727">2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #d95319;"></td> <td style="background-color: #d95319;"></td> <td style="background-color: #d95319;"></td> <td style="background-color: #d95319;"></td> </tr> </tbody> </table>	Etapas	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2							
Etapas	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																		
1																									
2																									

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">→ Indicateur de réalisation de cette démarche de mobilisation et d'information<ul style="list-style-type: none">○ Nombre de structures / acteurs sollicités et impliqués dans la démarche→ Indicateur de mise en œuvre d'outils partagés :<ul style="list-style-type: none">○ Outils informatifs partagés : Oui / Non○ Dispositifs plus élaborés : Oui / Non
-----------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

B - L'accès à la santé et au parcours de soins

Eléments de contexte et de diagnostic

✓ L'état de santé des populations vendéennes et leurs déterminants

L'ARS des Pays de la Loire a établi un profil synthétique de santé de la population vendéenne et de ses déterminants. Si le profil des habitants vendéens est assez proche de celui de la population régionale et nationale, il est possible de mettre en exergue les quelques points suivants :

La situation du territoire de santé de Vendée – Source : ARS, Pays de la Loire, « Profil de santé de la Vendée », juillet 2013

Ce tableau permet de comparer le territoire de santé à la moyenne française, à la moyenne de la région, à la valeur la plus basse et la plus haute parmi l'ensemble des territoires de santé.

Le **filet bleu** () correspond à la valeur pour la France entière.

La position du territoire de santé est représentée pour chaque indicateur par un **rond rouge** (●). Si le territoire de santé a la valeur la plus basse ou la plus élevée parmi l'ensemble des territoires français, le rond est alors **jaune** (●). Le **rond noir** (●) représente la valeur de l'indicateur pour la région.

L'étendue des valeurs pour les territoires de santé est représentée par la **bande bleue**.



Dans le tableau, le territoire de santé de rang 1 est celui qui a la valeur la plus élevée pour cet indicateur, parmi l'ensemble des territoires de santé.

	INDICATEUR	EFFECTIF DU TERRITOIRE	VALEUR DU TAIN DU TERRITOIRE	RANG	VALEUR FRANCE ENTIERE	VALEUR DE TERRITOIRE MINIMUM FRANCE ENTIERE	GRAPHIQUE	VALEUR DE TERRITOIRE MAXIMUM FRANCE ENTIERE
CONTEXTE	1 Moins de 20 ans	149 680	23,9	57/106	24,8	19,5		44,5
	2 75 ans et plus	63 416	10,1	44/106	8,7	1,6		13,4
	3 Foyers fiscaux non imposés	170 506	47,9	64/106	46,5	30,5		76,4
	4 Rapport ouvriers / cadres	84 143	384,0	5/106	137,6	15,8		520,2
	5 Jeunes non diplômés	4 830	7,4	92/106	10,1	4,7		45,3
	6 Familles monoparentales	111 500	13,6	105/106	22,2	13,3		49,8
	7 Mères de moins de 18 ans	22	2,9	96/106	6,3	1,7		69,6
MORTALITE	8 Mortalité générale *	5 803	823,6	60/106	827,0	670,1		1 081,7
	9 Mortalité prématurée - Hommes *	751	280,2	57/106	282,0	215,7		431,7
	10 Mortalité prématurée - Femmes *	325	119,9	81/106	127,8	100,4		185,2
	11 Mortalité prématurée évitable liée aux pratiques de prévention primaire *	387	73,4	39/106	65,9	38,0		108,6
	12 Mortalité par maladies cardio-vasculaires *	1 564	219,8	76/106	226,4	152,3		324,7
	13 Mortalité par cancers *	1 755	245,7	31/106	236,0	179,5		293,5
	14 Mortalité par cancer du sein *	126	31,9	41/106	31,4	15,4		41,3
	15 Mortalité infantile *	25	3,3	69/106	3,7	1,8		11,6
MORBIDITE	16 Admissions en ALD pour diabète *	1 982	289,8	79/100	351,8**	204,2		661,0
	17 Admissions en ALD pour maladies cardiovasculaires *	4 151	588,3	99/100	791,3**	581,3		1 361,8
	18 Admissions en ALD pour cancer *	3 510	508,6	5/100	466,6**	282,2		532,3
	19 Admissions en ALD pour maladies mentales *	776	127,7	90/100	182,9**	59,4		325,2
20 Admissions en ALD pour Alzheimer *	564	75,8	96/100	96,5**	60,3		115,8	
CONDUITES EN LIEN AVEC LA SANTE	21 Mortalité liée à l'alcool *	228	33,1	41/106	30,6	16,3		62,0
	22 Mortalité par cancer du poumon *	307	43,7	61/106	45,2	16,2		59,1
	23 Mortalité par suicide *	115	18,3	54/106	16,3	3,9		33,6
	24 Mortalité par accident de la circulation *	59	10,2	25/106	6,8	2,4		15,4
OFFRE SANITAIRE ET MEDICO-SOCIALE	25 Médecins généralistes libéraux	532	84,9	72/106	96,4	41,9		131,2
	26 Chirurgiens-dentistes libéraux	299	47,7	61/106	56,9	22,7		111,9
	27 Infirmiers libéraux	534	85,2	91/106	142,2	52,7		371,6

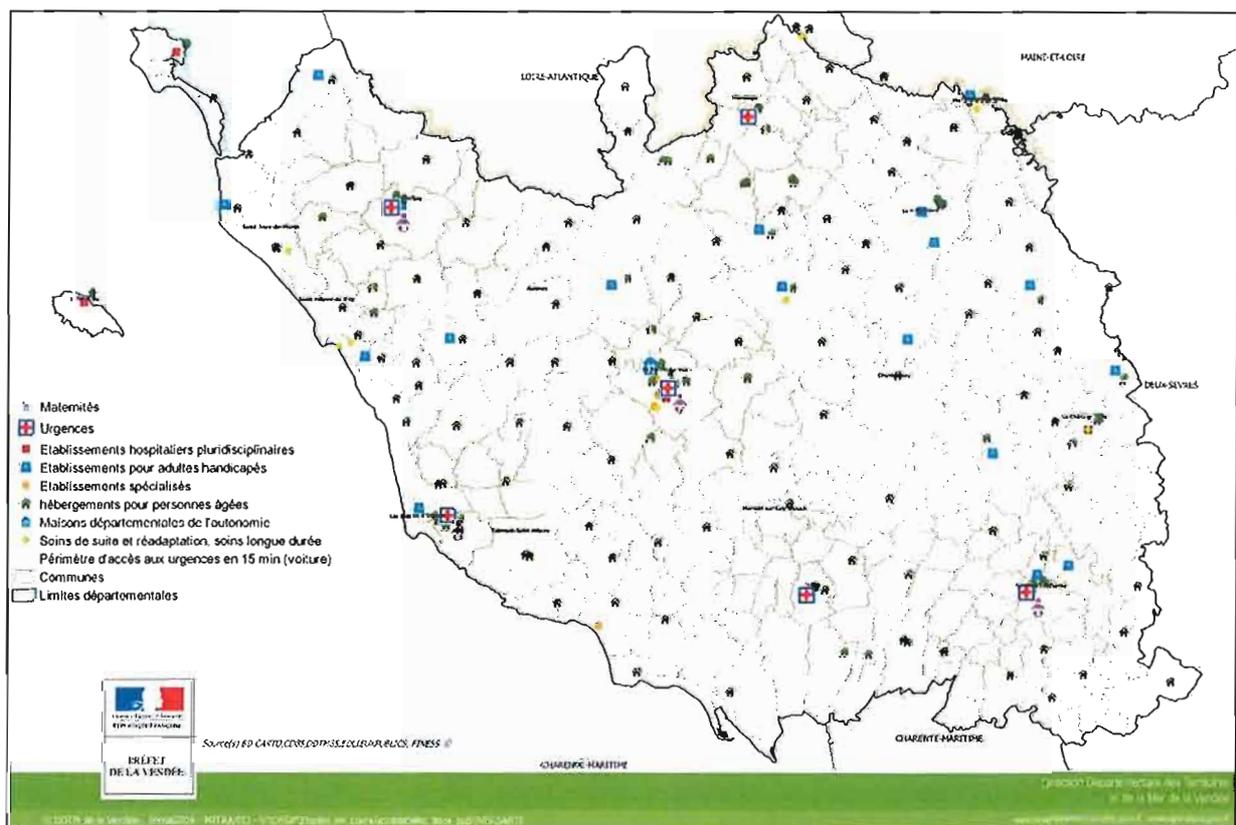
- Un taux de mortalité générale proche de la moyenne nationale mais légèrement supérieur à la moyenne régionale ;
- 24% des décès masculins et 12% des décès féminins ont lieu avant 65 ans (mortalité prématurée) ;
- La Vendée présente un taux de mortalité prématurée évitable liée aux pratiques de prévention primaire supérieure à la moyenne nationale ;
- Les maladies de l'appareil circulatoire, les cancers, le diabète et la maladie mentale représentent 83 % des affections de longue durée dans le territoire sur la période 2008-2010. La Vendée présente des taux d'admission pour diabète, maladies cardiovasculaires, maladies mentales et Alzheimer inférieurs à la moyenne nationale. En revanche, le taux d'admission en ALD pour cancers est supérieur à la moyenne nationale ;
- La Vendée présente une situation particulièrement défavorable en matière de mortalité par accidents de la circulation.

Au-delà de ces éléments, d'autres considérations majeures et spécifiques à la Vendée doivent être prises en compte dans les réponses à développer : la vitalité et la nature de la croissance démographique vendéenne, la présence d'une population estivale importante.

✓ Une offre hospitalière maillant correctement le territoire

L'offre hospitalière vendéenne s'organise à partir de La-Roche-sur-Yon, les Sables-d'Olonne, Challans, Fontenay et Luçon. Ce maillage permet une bonne couverture territoriale de l'offre hospitalière de base (tout ou partie des spécialités de médecine générale, chirurgie, obstétrique). Certaines spécialités hospitalières sont néanmoins sous tension (cardiologie, anesthésie, radiologie, ophtalmologie).

Equipements de Santé en Vendée – Etablissements hospitaliers et des personnes dépendants – source : Source : DDTM Vendée



Avec la Loi du 26 janvier 2016 de « modernisation de notre système de santé », la création d'un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) à l'échelle de la Vendée doit renforcer les logiques de filières dans le cadre de coopérations inter hospitalières renforcées.

Il existe 7 structures d'urgences dans le département, qui permettent un maillage territorial optimal.

Le SAMU, antenne centrale du service d'urgence, est installé au centre hospitalier de La-Roche-sur-Yon. Il traite tous les appels reçus par le "15" à l'échelle du département. Quant aux SMUR, équipes qui interviennent sur le terrain, il en existe deux à la Roche sur Yon, les autres sont réparties à travers la Vendée, à Montaigu, Challans, les Sables d'Olonne, Luçon et Fontenay le Comte.

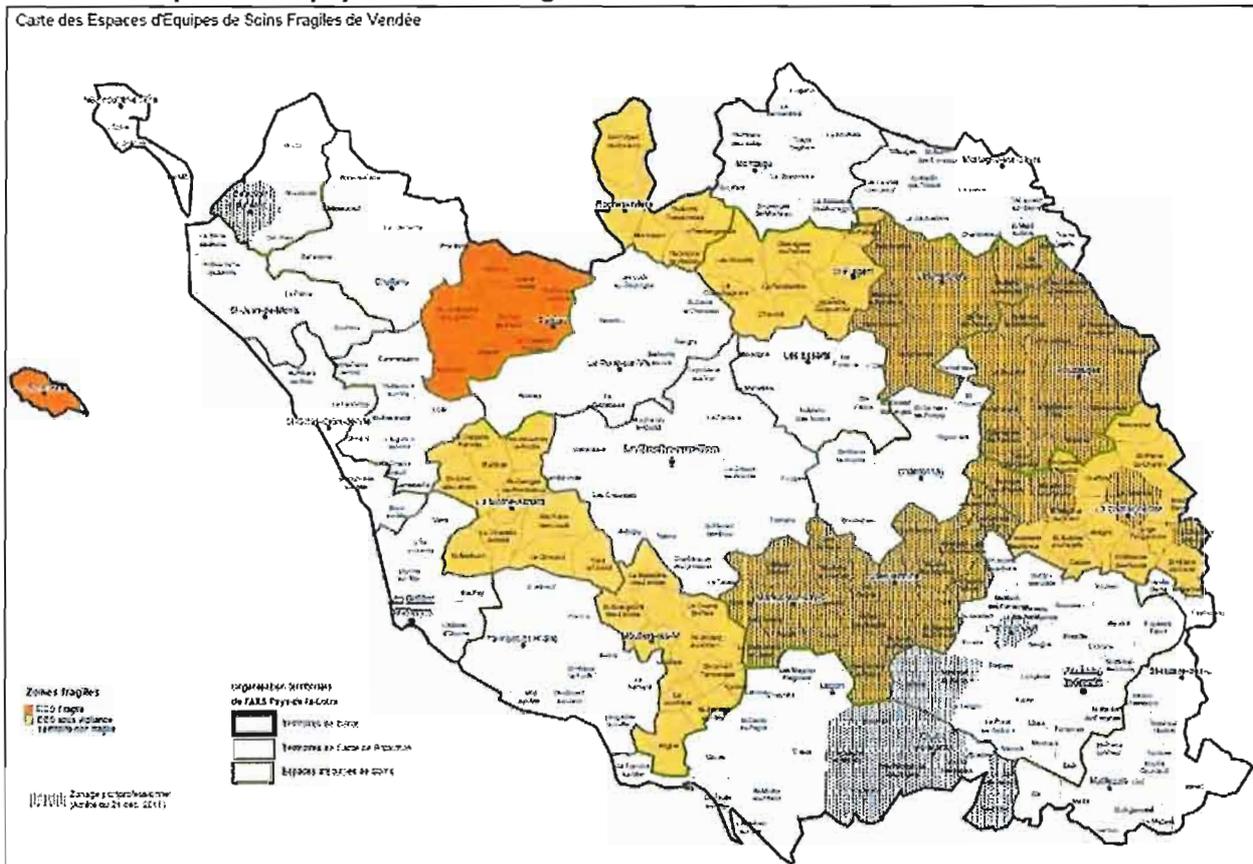
✓ Une offre ambulatoire sous tension

L'offre de soins ambulatoires, tout particulièrement en médecine générale, constitue un sujet de préoccupation majeure des élus mais également de la population. Avec 469 médecins généralistes installés et en activité en Vendée, la densité de l'offre est globalement faible avec un ratio de 0,69 praticien pour 1 000 habitats contre 1,52 pour 1 000 à l'échelle nationale.

La Vendée a connu une diminution forte du nombre de praticiens (une centaine en six ans) en lien principalement avec des départs en retraite. Ces départs seront encore importants dans la décennie à venir avec un âge moyen des praticiens de 54 ans et 30% d'entre eux qui ont 60 ans ou plus.

Des secteurs sous-dotés considérés comme « zones fragiles » ont été définis par l'ARS en 2012. Ce zonage est en cours de révision et sera actualisé fin 2017. Les dernières tendances confirment cette fragilité autour de Luçon, de Fontenay et Sud Vendée, autour de Challans en lien avec la croissance démographique et/ou l'âge actuel des praticiens.

Carte des espaces d'équipe de soins fragiles en Vendée - Source : ARS

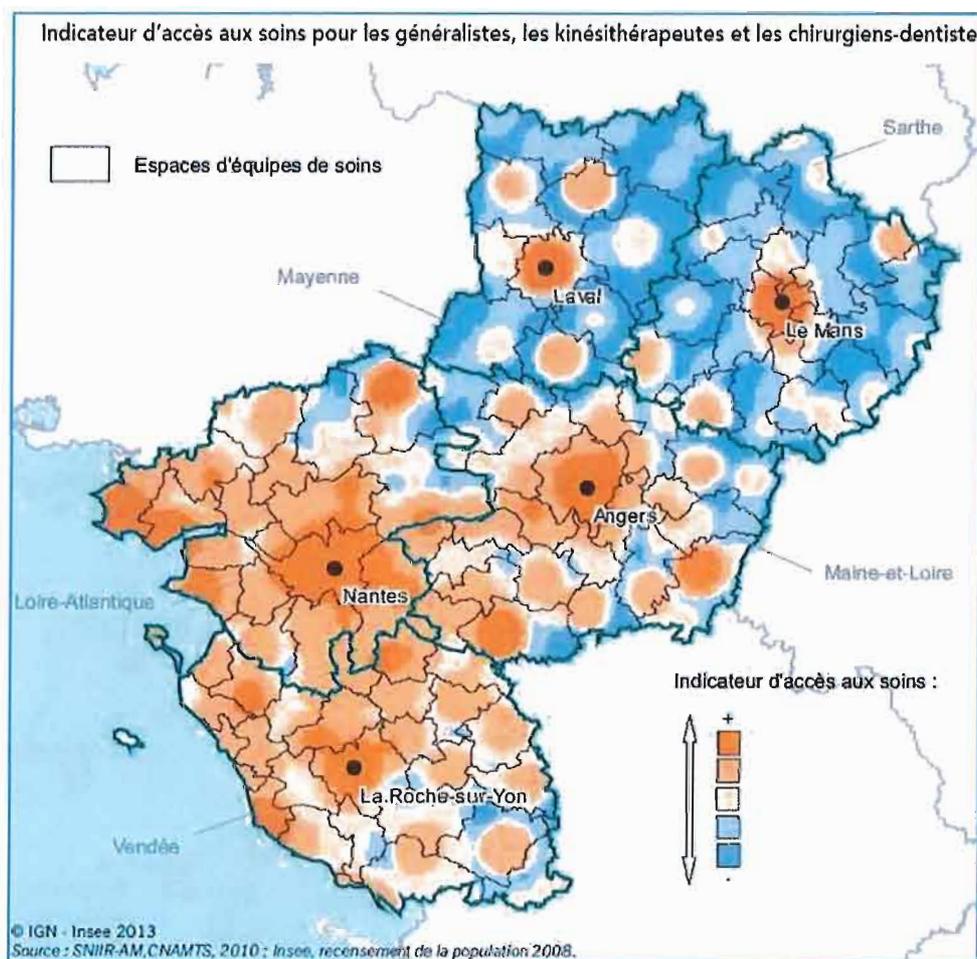


Des tensions existent également sur l'offre de de kinésithérapeutes ou encore d'orthophonistes. Par contre, le département apparait correctement doté en offre de soins infirmiers.

Si le temps d'accès théorique au médecin généraliste le plus proche demeure inférieur à 10 minutes en voiture pour l'ensemble de la population vendéenne, cet indicateur cache des réalités plus complexes : le médecin le plus proche n'est pas obligatoirement le médecin référent, certains médecins ne peuvent plus désormais accepter de nouveaux patients, etc.

Ces temps d'accès théoriques sont également inférieurs à 10 minutes pour l'ensemble de la population vendéenne concernant l'offre de pharmacie mais ce n'est pas le cas pour tout le territoire départemental concernant l'offre d'ophtalmologie et de psychiatrie (plus de 30 minutes pour la partie Est du département).

Indicateur d'accès aux soins pour les généralistes, les kinésithérapeutes et les chirurgiens-dentistes – 2013 – Source : INSEE



En dehors des jours et horaires d'ouverture « classiques », la permanence des soins s'organise à partir de 27 secteurs de garde. Des maisons de garde existent à Montaigu, Fontenay le Comte, Noirmoutier (l'été), Les Sables d'Olonne (l'été). La garde médicale libérale est effective de 20h à minuit sur appel du nouveau numéro « 116-117 ». Après minuit, la garde est mutualisée avec les services d'urgences du département.

✓ **Des démarches pluri professionnelles bien engagées**

Face aux difficultés exprimées pour maintenir et renouveler l'offre de praticiens, afin de faciliter leur pratique professionnelle ou encore améliorer l'offre médicale et sanitaire sur les territoires de proximité, une partie des professionnels de l'offre de premier recours s'organise collectivement dans le cadre de Maisons de Santé pluriprofessionnelle ou pluridisciplinaire (MSP).

Ces MSP rassemblent plusieurs professionnels de santé libéraux de premiers recours. En fonction des opportunités, une large diversité de praticiens peut coopérer : médecins généralistes (3 au minimum), infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, pharmaciens, pédicures-podologues, diététiciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, etc.

Ces professionnels se regroupent (pas forcément sur un même site physique) pour relever des engagements communs figurant dans le projet de santé :

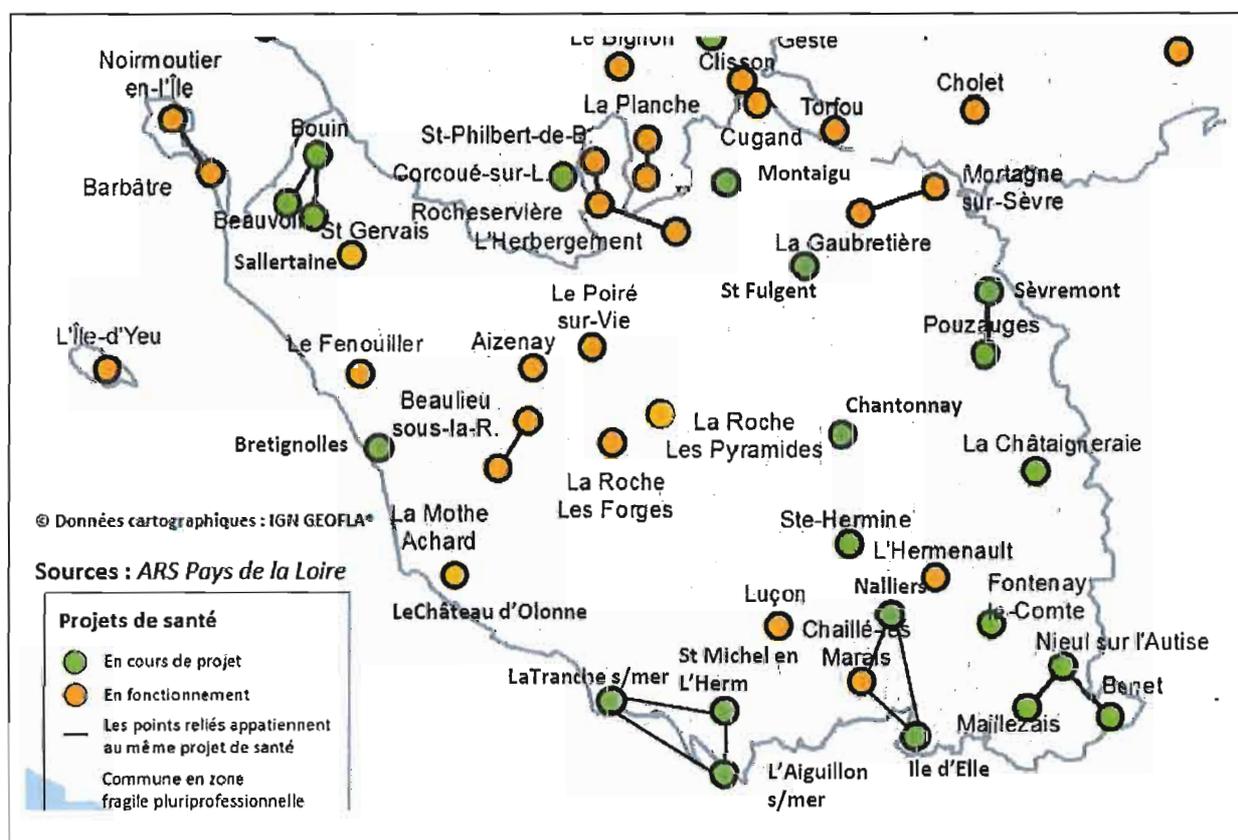
- Organisation pluri-professionnelle de la Maison ;
- Prise en charge pluri-professionnelle du patient ;
- Participation à la permanence et continuité des soins sur le territoire ;
- Actions de prévention et de promotion à la santé ;
- Etc.

Au printemps 2017, il en existe 14 en Vendée et 15 autres projets sont à l'étude.

Plusieurs territoires identifiés comme fragiles par l'ARS dès 2012, se sont engagés dans la création de ces MSP : secteurs de la Chataigneraie, Sainte-Hermine, Pouzauges, etc.

D'autres territoires présentant des espaces d'équipes de soins fragiles ou sous vigilance de l'ARS n'ont pas encore engagé ce type de démarche : espace compris entre Aizenay et Challans, espace à l'Est de la communauté de communes du Moutierrois-Talmondais, secteur autour des Herbiers.

Les maisons de santé pluriprofessionnelles en Vendée en Juin 2017



✓ Des démarches de Contrat Local de Santé en développement

Créés par la Loi Hôpital, Patient, Santé, Territoires (HPST) en 2009, les Contrats Locaux de Santé (CLS) constituent une déclinaison infra-territoriale du Projet Régional de Santé (PRS) de l'ARS. Ils ont pour objectif de soutenir des dynamiques locales de santé sur les territoires de proximité, urbains et ruraux, en assurant à ce niveau la coordination des politiques publiques impactant la santé, des acteurs et des financeurs. Ils représentent un projet fédérateur contractualisé entre l'ARS, les collectivités territoriales mais également d'autres acteurs (professionnels de santé, établissements de santé, assurance maladie, associations d'usagers, etc.).

Quatre CLS ont été signés en Vendée depuis 2012 entre l'ARS et les collectivités locales : Ile d'Yeu, La Chataigneraie, la Roche-sur-Yon, Montaigu. Des projets sont en cours à Luçon et en discussion à Fontenay et Noirmoutier-Challans.

✓ Des offres spécifiques en direction de certains publics

L'offre d'équipements en direction des personnes âgées apparaît satisfaite en Vendée avec la présence de 11 500 lits en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (Ehpad). A l'heure où l'ARS prône une politique « aller vers le patient » via les soins à domicile ou l'Hospitalisation à domicile (HAD), cette offre d'Ehpad pourrait même s'avérer surcalibrée dans certains territoires vendéens.

En direction des enfants de moins de 6 ans et de leur famille, les services de la Protection Familiale et Infantile (PMI) du Département assurent notamment un suivi médical des jeunes enfants lors de consultations dans les centres médico-sociaux et dans les écoles maternelles à l'âge de 3-4 ans.

En direction des personnes âgées et handicapées, des structures d'information et d'accompagnement, sont présentes :

- La Maison Départementale des Personnes Handicapées à La-Roche-sur-Yon ;
- 13 Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) pour les personnes âgées et leurs familles assurant un bon maillage du territoire vendéen.

Les enjeux spécifiques traités au titre du SDAASAP

Au regard des politiques engagées sur le territoire vendéen et de la problématique spécifique de l'accès traité au titre du SDAASAP, il apparaît nécessaire de mettre en exergue les éléments suivants :

1. **La fonction de pilotage de la politique de santé par L'ARS.** L'Agence Régionale de Santé est chargée du pilotage régional du système de santé. Elle définit et met en œuvre la politique de santé en région, au plus près des besoins de la population. La régulation de l'offre de santé en région vise à mieux répondre aux besoins et à garantir l'efficacité du système de santé. L'action de l'ARS est incarnée par le projet régional de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs de santé en région.
2. **L'accès à l'offre de soins de premier recours demeure un objectif essentiel** au regard des densités faibles de praticiens, des prévisions d'évolution de cette démographie médicale et enfin de la croissance démographique vendéenne. Le SDAASAP, en cohérence avec la politique prônée par l'ARS, doit encourager l'attractivité du territoire pour de nouveaux praticiens et renforcer les coopérations entre ces professionnels ;

Action 4 : Structurer l'offre locale de santé

Objectif stratégique	<p>La finalité générale de cette action est de renforcer l'attractivité du territoire vendéen pour les professionnels du premier recours.</p> <p>Sur la base des politiques engagées par l'ARS des Pays-de-la-Loire, elle doit permettre de soutenir les initiatives des territoires de proximité dans la structuration de l'offre de soins en mobilisation l'ensemble des parties prenantes : les acteurs de santé, les collectivités locales, associations et usagers locaux.</p>
Objectifs opérationnels	<p>Deux objectifs opérationnels principaux sont proposés :</p> <p>→ Promouvoir les Contrats Locaux de Santé (CLS). Ces CLS contribuent à la construction des dynamiques territoriales de santé en ciblant, dans le cadre de démarches conjointes et collaboratives, des actions concrètes visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'offre de santé, l'accès aux soins, l'éducation thérapeutique du patient ; ○ La prévention, la promotion de la santé et la santé environnementale ; ○ Le parcours du patient : personnes âgées, personnes vivant avec un handicap ou un trouble psychique, personnes vivant avec une maladie chronique, personnes en situation de précarité, etc. <p>En Vendée, la promotion de ces CLS sur la thématique privilégiée de l'offre de soins de premier recours et de l'accès à ces soins apparaît essentielle.</p> <p>→ Soutenir la création de Maisons de santé pluriprofessionnelle ou pluridisciplinaire (MSP). Dans le cadre d'un travail commun à l'échelle des bassins de vie intercommunaux entre les acteurs de santé et les élus, les MSP poursuivront l'objectif d'améliorer l'attractivité en professionnels de santé en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Favorisant le travail en équipe, ○ Facilitant l'installation des jeunes médecins dans les zones fragiles : politique de maitre de stage, etc. <p>L'accessibilité à l'offre de soins pourra être renforcée via ces MSP avec des réflexions locales spécifiques sur les logiques de leur déploiement territorial de proximité (site unique, multisites avec antennes), les opportunités de développement d'offre de télémédecine (dermatologie, etc.)</p>
Public cible	<p>→ L'ensemble de la population vendéenne est concerné par le renforcement de l'offre de soins de premier recours.</p>
Cadre territorial	<p>→ L'élaboration des Contrats Locaux de Santé sera prioritairement envisagée dans les territoires repérés par l'ARS comme zones fragiles</p> <p>→ Le soutien à la création de MSP intéresse l'ensemble du territoire départemental.</p>

Acteurs impliqués	<p>→ Pilote pressenti : ARS des Pays-de-la-Loire.</p> <p>→ Les acteurs impliqués : Conseil Régional, Conseil Départemental, Conseil Territorial de Santé, APMSL (Association des Pôles et Maisons de Santé Libéraux) des Pays-de-la-Loire, professionnels de santé, intercommunalités et communes</p>																								
Ressources mobilisables	<p>→ L'ARS propose son expertise dans l'élaboration de diagnostics relatifs aux Contrats Locaux de Santé (CLS)</p> <p>→ L'APMSL propose son expertise aux professionnels de santé dans le cadre de la création de MSP</p> <p>→ Divers dispositifs contractuels soutiennent la création de MSP : Contrats de ruralité, Pacte pour la ruralité de la Région qui prévoit l'accompagnement à l'innovation et l'expérimentation pour développer les soins de proximité à travers notamment l'innovation technologique ; Plan Régional d'accès à la santé partout et pour tous</p> <p>→ Contrats Vendée Territoires</p>																								
Etapas de mise en œuvre	<p>→ La promotion des Contrats Locaux de Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Identification et priorisation des territoires cibles présentant des fragilités ○ Démarche de sensibilisation-information-promotion spécifique auprès des territoires ciblés ○ Engagement progressif dans l'élaboration des CLS dans les territoires ciblés ayant manifesté leur intérêt pour la démarche <p>→ Le soutien à la création de MSP</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement de l'ARS, en lien avec l'APMSL, des professionnels et collectivités désireux de créer une MSP selon une approche « bassin de vie » ○ Accompagnement des acteurs locaux sur des actions ciblées de communication en faveur de l'attractivité de leur territoire pour de futurs praticiens. 																								
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">Etapas</th> <th style="width: 10%;">2017</th> <th style="width: 10%;">2018</th> <th style="width: 10%;">2019</th> <th style="width: 10%;">2020</th> <th style="width: 10%;">2021</th> <th style="width: 10%;">2022</th> <th style="width: 10%;">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Etapas	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2							
Etapas	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																		
1																									
2																									
Indicateurs de suivi	<p>→ Contrats Locaux de Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de CLS réalisés ou en cours ○ Part de la population vendéenne couverte par un CLS <p>→ MSP</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de MSP existants ○ Proportion de médecins généralistes libéraux exerçant en MSP 																								

Action 5 : Renforcer l'offre de prévention primaire par une meilleure information et le développement d'expérimentations locales

Objectif stratégique	L'objectifs stratégique de cette action est en premier lieu d'améliorer la lisibilité et de soutenir les initiatives locales en matière de prévention primaire afin de réduire les causes et les facteurs de risque de maladie, et de fait, limiter les recours aux services de soins.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> → Inciter les territoires à définir les objectifs ciblés et les contenus opérationnels d'actions de prévention et de promotion de la santé dans le cadre des Contrats Locaux de Santé (CLS) → Au-delà des seuls territoires concernés par des CLS, mieux diffuser auprès des collectivités locales, acteurs associatifs locaux et le grand public l'information sur les principaux dispositifs nationaux de prévention primaire tels le Programme National Nutrition Santé « Manger Bouger », etc.) et assurer une meilleure connaissance et lisibilité des dispositifs (l'outil OSCARS de l'ARS « Observation et suivi cartographique des actions régionales de santé » pourra à cette fin être mobilisé). → Expérimenter des actions en termes de prévention primaire dans les territoires de proximité sur la base d'appels à projets en conformité avec le Projet Régional de Santé : prévention du mal être et du risque suicidaire, prévention contre les addictions, prévention de l'insalubrité dans le logement, etc.
Public cible	→ Des publics différents seront ciblés en fonction des actions de prévention qui seront développées
Cadre territorial	→ Une stratégie départementale inter-opérateurs apparait opportune afin de définir les publics et territoires cibles en fonction de la thématique de prévention à développer.
Acteurs impliqués	<ul style="list-style-type: none"> → Pilote pressenti : ARS des Pays-de-la-Loire → Les acteurs impliqués : Conseil Régional, Conseil Territorial de Santé, intercommunalités et communes, CPAM, MSA, Département de la Vendée, Ordres professionnels (médecins, pharmaciens, etc.), acteurs du secteur médicosocial, chambre d'agriculture (enjeux alimentaires), IREPS, association « Gérontopôle »
Ressources mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> → L'outil OSCARS « Observation et suivi cartographique des actions régionales de santé » de l'ARS constitue une base initiale d'information mobilisable et qui sera complété dans la durée → « Plan régional de prévention et d'éducation à la santé des jeunes » : exemple du nouveau « Pass Santé » qui sera opérationnel de manière dématérialisée en 2018.

Etapas de mise en œuvre	→ Appels à projet régionaux auprès de territoires cibles et/ou acteurs cibles (acteurs associatifs, etc.) en relation avec les publics → Evaluation des actions réalisées par les territoires et/ou acteurs cibles dans le cadre des appels à projet régionaux et des CLS																								
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="411 383 555 427">Etapas</th> <th data-bbox="563 383 627 427">2017</th> <th data-bbox="635 383 699 427">2018</th> <th data-bbox="707 383 770 427">2019</th> <th data-bbox="778 383 842 427">2020</th> <th data-bbox="850 383 914 427">2021</th> <th data-bbox="922 383 986 427">2022</th> <th data-bbox="994 383 1058 427">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="411 439 555 483">1</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="411 495 555 539">2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Etapas	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2							
Etapas	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																		
1																									
2																									
Indicateurs de suivi	→ Nombre d'actions de prévention réalisées																								

C - L'accès au parcours éducatif et culturel

Eléments de contexte et de diagnostic

Une acception large du parcours éducatif a été retenue dans le cadre de l'élaboration du SDAASAP. Le parcours éducatif doit s'entendre comme étant l'ensemble des offres en direction des familles permettant l'épanouissement et la réussite de l'enfant et du jeune. Ce parcours doit donc articuler différentes « séquences » qui rythment la vie de l'enfant et du jeune :

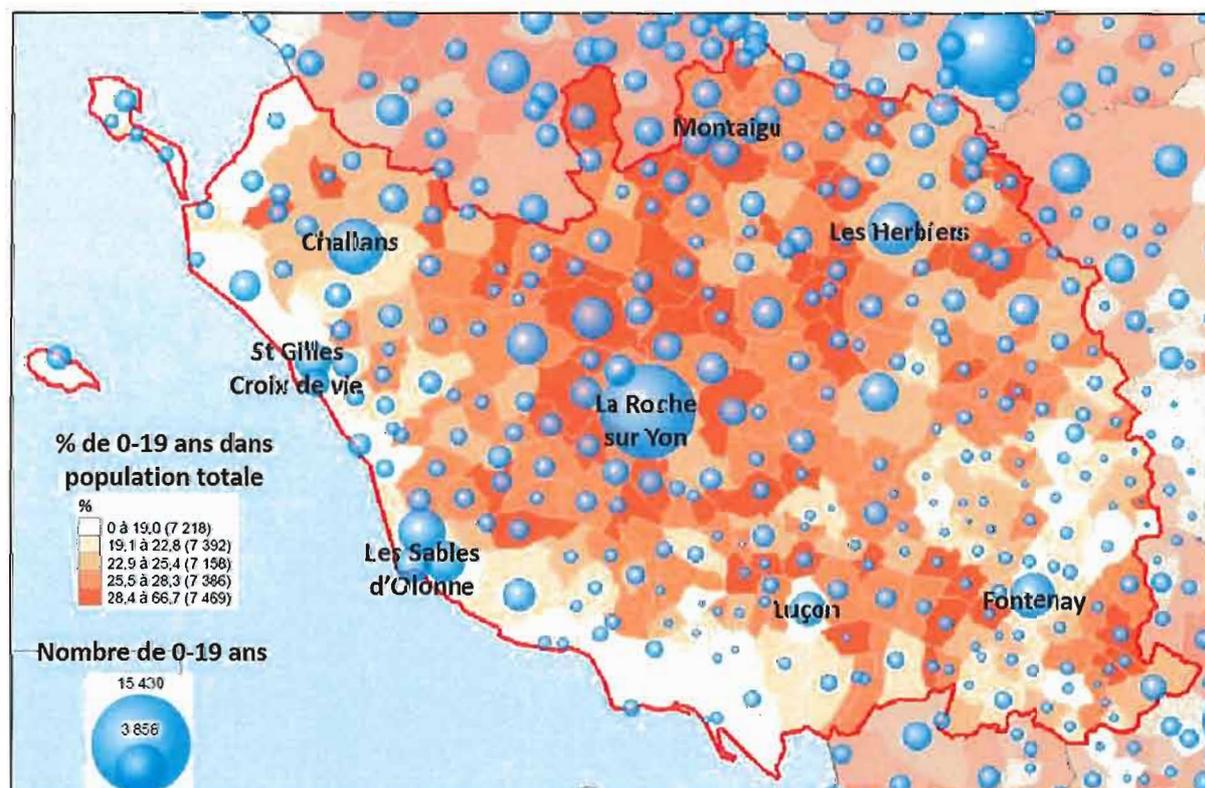
- L'accueil de la petite enfance ;
- La scolarité et les animations périscolaires ;
- Les animations extrascolaires (mercredi après-midi, petites et grandes vacances, etc.) ;
- Les politiques en faveur du soutien à la parentalité.

C'est donc, depuis la naissance de l'enfant jusqu'à sa majorité voire l'insertion sociale durable du jeune adulte, qui est visée dans le cadre du présent chantier thématique.

✓ Une hausse importante du nombre de jeunes et donc des besoins éducatifs dans les années 2000

En 2013, la Vendée recense 157 000 habitants de moins de 20 ans, soit 23,9% de la population totale. Cette proportion de jeunes est relativement proche de la moyenne nationale (24,6%) mais en retrait par rapport à celle des Pays de la Loire qui avec 25,5% constitue l'une des régions les plus « jeunes » de France.

La population des 0-19 ans en Vendée en 2013 – source : INSEE



Au sein du territoire départemental, la couronne périurbaine de La-Roche-sur-Yon et le Bocage Vendéen présentent des proportions importantes de jeunes ; ils sont en revanche moins représentés sur l'ensemble de la bande littorale et le Sud-Est Vendéen.

Le nombre de jeunes a crû de manière importante depuis une quinzaine d'années avec 22 000 personnes supplémentaires (+16%) pour cette tranche d'âge 0-19 ans entre 1999 et 2013.

Même si leur proportion aura fortement baissé compte tenu du vieillissement global de la population vendéenne, les projections de l'Insee tablent encore sur une augmentation d'environ 20 000 jeunes de moins de 20 ans à l'horizon 2040.

Cette croissance importante a nécessité un calibrage de l'offre d'équipements et services avec, par exemple, une hausse importante des infrastructures scolaires dans la période 2000-2013.

Néanmoins, le ralentissement récent de la dynamique migratoire vendéenne pour de jeunes couples avec des jeunes enfants ou en âge d'en avoir a engendré une diminution récente du nombre de classes.

✓ Une très bonne densité d'offre d'accueil de la petite enfance mais une offre peu diversifiée

Dans le champ de l'accueil de la petite enfance, la capacité théorique d'accueil² est de 75 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2013. Ce taux apparaît remarquable puisqu'il place la Vendée dans le quinté de tête national (avec les autres départements de la région Pays de la Loire).

Pour autant, cette offre apparaît peu diversifiée puisqu'elle est principalement assurée par des assistantes maternelles (61 places pour 100 enfants de capacité théorique d'accueil) et peu en structure d'accueil collectif (7 places pour 100 enfants de capacité théorique d'accueil). Néanmoins, des attentes de parents se développent pour l'accueil en structure collective.

Enfin, il faut souligner que l'offre collective d'accueil (multi-accueil, halte-garderie, micro-crèches, jardins d'éveil) sont majoritairement de gestion municipale. Par contre, les intercommunalités de projet se sont mobilisés pour la mise en réseau des assistantes maternelles.

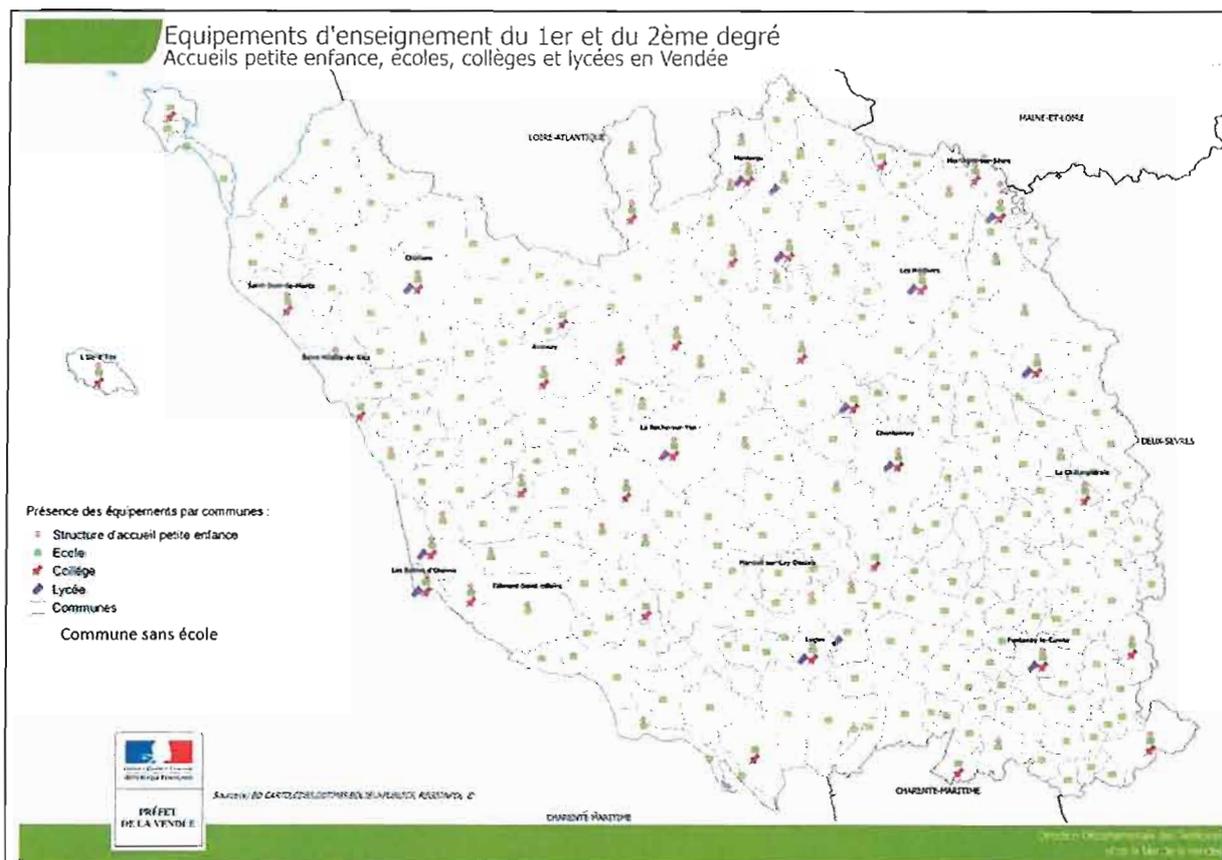
Lieux d'accueil petite enfance en Vendée – Source : Conseil Départemental / Vendée-Enfance.fr extraction 2017



² Source CNAF 2014. La capacité théorique d'accueil est l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné. Les places offertes peuvent être en accueil individuel, en accueil collectif ainsi que les enfants scolarisés dès deux ans.

Dans le champ scolaire, il faut tout d'abord pointer le particularisme vendéen concernant le poids de l'enseignement privé catholique sous contrat avec l'Etat : 50% des élèves du primaire y sont scolarisés, 54% des collégiens et 50% des lycéens.

Equipements d'enseignement du 1^{er} et 2^{ème} degré – Accueil petite enfance, école, collèges et lycées en Vendée – source : DDTM Vendée



Concernant l'enseignement primaire, offres publique et privée confondues, seulement une quinzaine de communes ne possède pas d'école. Cette très forte densité d'écoles a pour corollaire des effectifs parfois faibles dans certains établissements. Ainsi, un tiers des écoles publiques disposent de trois classes au maximum. Ces établissements publics demeurent très majoritairement communaux, la communauté de communes du Pays des Achards étant l'une des rares intercommunalités de projet à avoir pris une compétence globale sur les équipements et animations en direction de la jeunesse.

Concernant l'enseignement du second degré, le Département de Vendée a produit ces dernières années des efforts importants pour adapter l'offre d'équipements à l'évolution du nombre de jeunes scolarisés : création des collèges de Challans et Les Essarts en 2015, création de celui de La Motte-Achard en 2016 et celui de Saint Hilaire-du-Loulay en 2017. Ce rythme très soutenu de construction ces dernières années devrait désormais s'atténuer. Par ailleurs, les zones qui connaissent les croissances démographiques les moins dynamiques disposent aujourd'hui d'infrastructures sous-utilisées. En charge de la sectorisation des collèges, l'objectif du Département est de limiter les temps de déplacements des élèves à une heure. Concernant l'offre de lycées, les besoins sont également importants et se traduisent, par exemple, par la décision de la Région de créer deux nouveaux lycées : Saint-Gilles-Croix-de-Vie en 2021, Aizenay en 2022.

L'offre d'accueil et d'animation périscolaire (hors TAPS) et extrascolaire est importante en Vendée : accueil avant et après l'école, animations sur les temps du mercredi après-midi et les petites et grandes vacances. Sauf exception, ces offres sont très majoritairement organisées par les

communes avec, le cas échéant, une gestion assurée par le secteur associatif. Pour autant, les acteurs impliqués dans ces politiques reconnaissent davantage de difficultés à mobiliser les publics pré adolescents et adolescents qui sont souvent en demande d'offres « alternatives ». Néanmoins, les actions engagées par certains territoires autour de la citoyenneté (conseil municipal des jeunes, réalisation de tâches rémunérées d'intérêt général, etc.), sur la réalisation d'animations « hors-les-murs », sur le numérique-multimédia attestent que ce public peut être capté. Par ailleurs, les différentes consultations réalisées dans le cadre de l'élaboration du schéma pointent un enjeu de professionnalisation de cette animation en direction des pré adolescents selon une logique de glissement progressif d'une fonction d'animateur à une fonction d'animateur-éducateur.

Enfin, il faut signaler que la Vendée accueille de très nombreuses « classes transplantées » (classes de mer, classes vertes, etc.) avec des enfants originaires de Vendée mais également d'autres départements.

Les enjeux spécifiques traités au titre du SDAASAP

Au regard des politiques engagées sur le territoire Vendéen et de la problématique spécifique de l'accès traité au titre du SDAASAP, il apparaît nécessaire de mettre en exergue les éléments suivants.

1. **L'existence de plusieurs « schémas cadres ».** La protection de l'enfance est une compétence obligatoire confiée au Département désigné chef de file depuis l'acte II de la décentralisation par la loi du 5 mars 2007, renforcée par la loi du 14 mars 2016. Dans ce cadre, le Département a arrêté en 2016 son Schéma « Vendée-Enfance-Famille » pour la période 2016-2021. Ce Schéma qui s'étend des missions de prévention aux missions de protection s'articule selon trois grands objectifs complémentaires : l'aide et le soutien à la parentalité, la prévention des troubles du développement de l'enfant et les partenariats à développer avec les autres acteurs du domaine de l'enfance. De même, le schéma départemental de Services aux Familles copiloté par l'Etat, le Département et la CAF cible prioritairement l'amélioration de l'accueil collectif comme objectif prioritaire. De fait, si les enjeux relatifs à l'accueil collectif de la petite enfance et à la parentalité ont été rappelés avec force par les acteurs dans le cadre des différents temps de concertation relatifs à l'élaboration du SDAASAP, il n'est pas prévu d'actions spécifiques sur ce champ dans le cadre du présent Schéma.
2. Les politiques éducatives engagées par les différents acteurs poursuivent des objectifs de réussite individuelles des enfants et des jeunes, notamment ceux qui sont confrontés à des difficultés personnelles ou familiales. Des initiatives fortes sont déjà engagées (parcours de la 2^{ème} chance initiée par le Département, soutien spécifique aux élèves décrocheurs par l'Education nationale, etc.). Dans le cadre du SDAASAP, cette ambition est réaffirmée avec la volonté, au-delà des dispositifs précités, **de renforcer l'ouverture des enfants et jeunes sur leur territoire et au monde, de renforcer les initiatives en faveur de la citoyenneté.** La **culture et le sport**, notamment, constituent des leviers intéressants en faveur de ces objectifs.
3. Les acteurs locaux (communes, intercommunalités, acteurs associatifs) sont en « première ligne » pour développer l'offre de services. Tant en termes d'infrastructures (scolaires notamment) que d'animations périscolaires et extrascolaires, le cloisonnement des acteurs locaux demeure souvent trop important. Des **coopérations renforcées** peuvent permettre de parfaire ce parcours éducatif et assurer une optimisation des ressources.

Action 6 : Anticiper le maillage des équipements scolaires

Objectif stratégique	<p>→ L'objectif stratégique de cette action est d'anticiper et accompagner l'évolution optimale du maillage territorial des écoles primaires (maternelles et élémentaires) mais également des collèges et lycées à l'échelle des bassins de vie. Autrement dit, il s'agit de conjuguer et croiser les approches sociodémographiques de l'Éducation Nationale (prévisions des effectifs scolaires) avec les politiques communales et intercommunales impactant sur le moyen terme les dynamiques sociodémographiques locales (politiques locales de planification, de développement économique, de développement des services à la population, etc.). Ce travail doit permettre d'aller au-delà des prévisions de court terme. Cet enjeu du maillage des équipements doit bien évidemment intégrer une réflexion conjointe sur les aires de recrutement (sectorisation) et les offres de transports scolaires. Au final, il s'agit bien de prendre en compte le temps de l'enfant et réfléchir à l'échelle des bassins de vie à une rationalisation optimale des coûts d'investissement et de gestion de ces équipements.</p> <p>→ Si ce type de réflexion mérite d'être posé à l'échelle du bassin de vie intercommunal, cela ne préjuge en rien des choix de portage futur de ces équipements (communal, intercommunal via des SIVOS ou communautaire pour les écoles primaires).</p>
Objectifs opérationnels	<p>→ Promouvoir et accompagner les bassins de vie intercommunaux dans la réalisation concertée d'exercices prospectifs à 5-6 ans entre l'Éducation Nationale, les communes, les intercommunalités, le Département, la Région et les autorités organisatrices du transport scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Approche intercommunale par bassin de vie de manière à intégrer les logiques de complémentarités et/ou de concurrence entre les communes ○ Implication des acteurs de l'enseignement public et de l'enseignement privé ○ Définition d'une stratégie partagée : portage des équipements, anticipation sur les ouvertures / fermetures éventuelles de classes (décision du Recteur d'académie), promotion d'établissements multi sites, réorganisation éventuelle du service de transport scolaire, définition d'axes de coopérations entre établissements (matériels pédagogiques, environnement numérique de travail, mutualisation de personnels, etc.), impacts sur les équipements sportifs, etc.
Public cible	<p>→ Cette action concerne les publics scolaires des écoles primaires, des collèges et lycées ainsi que leurs familles</p>
Cadre territorial	<p>→ Ces démarches doivent être menées dans le cadre des intercommunalités, en intégrant, pour certaines d'entre-elles, des logiques supra-communautaires plus larges</p> <p>→ Potentiellement, tous les territoires du département semblent devoir être concernés. L'objectif étant une couverture la plus optimale de l'offre d'établissements</p>

Acteurs impliqués	<ul style="list-style-type: none"> → Pilotes pressentis : Association de Maires, Education Nationale et Direction Départementale de l'Enseignement Catholique (DDEC) → Les autres acteurs impliqués : Département de la Vendée pour les collèges, Région des Pays de Loire pour les lycées ainsi que pour le transport scolaire 																																
Ressources mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> → L'Education nationale développe une méthodologie de connaissance fine des effectifs scolaires (1^{er} et second degré) qui devra être croisée avec les infrastructures actuelles et les perspectives de développement de chaque territoire → La Région a engagé en 2016 deux études conjointe (étude démographique, étude sur les capacités d'accueil des lycées publics) afin de définir son nouveau plan d'investissement 																																
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> → Retour d'expérience sur la démarche expérimentale en cours de réalisation sur le territoire de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise → Ajustement d'une méthodologie inter-opérateur (Education nationale, Département) concertée d'analyse prospective et de concertation → Appel à manifestation d'intérêt auprès des territoires intercommunaux et accompagnement selon un phasage dans le temps (5 à 6 territoires d'EPCI/an ?) 																																
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">Etapes</th> <th style="width: 10%;">2017</th> <th style="width: 10%;">2018</th> <th style="width: 10%;">2019</th> <th style="width: 10%;">2020</th> <th style="width: 10%;">2021</th> <th style="width: 10%;">2022</th> <th style="width: 10%;">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2								2							
Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
1																																	
2																																	
2																																	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> → Indicateur de réalisation d'un retour d'expérience : Oui / Non → Indicateur de réalisation d'une méthodologie concertée d'analyse et de concertation : oui / non → Indicateur de réalisation : nombre de territoires ayant répondu à la manifestation d'intérêt 																																

Action 7 : Soutenir et coordonner les initiatives visant la réussite éducative pour tous

Objectif stratégique	<p>→ Cette action poursuit l'objectif général de favoriser la réussite éducative de tous les enfants et jeunes vendéens, y compris les publics en situation de handicap. Au-delà de la réussite scolaire, il s'agit de favoriser l'épanouissement personnel des jeunes vendéens via leur ouverture sur leur environnement local et le monde, sur les valeurs de citoyenneté, etc. Au-delà de cibler bien évidemment des publics jeunes en difficulté, il s'agit de pérenniser auprès des jeunes un « modèle social » vendéen original.</p>
Objectifs opérationnels	<p>→ Différentes initiatives, pour certaines d'entre elles déjà bien amorcées, pourraient être promues :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Soutien aux démarches expérimentales en matière d'ouverture des enfants et adolescents sur leur environnement local, sur l'ouverture au monde, sur la citoyenneté : création/développement de conseils municipaux et/ou intercommunaux des jeunes, soutien aux « pépinières à projets » initiés par les jeunes, création de bourses locales pour des travaux locaux d'intérêt général de valorisation des patrimoines locaux, actions d'échanges lycéens/étudiants pour la découverte de l'enseignement supérieur, soutien à l'engagement associatif des jeunes ou à une première expérience professionnelle (soutien au BAFA), initiatives « hors les murs », etc. ; ○ Soutien/amplification/déploiement territorial de certains dispositifs existants du type « parcours de la 2^{ème} chance » (dispositif du CD85 animé par la MDEDE pour les 18-25 ans), prévention du décrochage et Ecole de la 2^{ème} chance de l'Education nationale ○ Promotion de dispositifs permettant un accès facilité aux parcours d'apprentissage et à l'information sur les formations et les métiers
Public cible	<p>→ Les initiatives promues au titre de cette action pourront viser prioritairement les adolescents ou jeunes en difficulté scolaire et/ou en difficulté d'insertion sociale.</p> <p>→ D'autres actions en faveur de l'engagement citoyen pourront viser l'ensemble des jeunes vendéens.</p>
Cadre territorial	<p>→ Les initiatives soutenues pourront être d'échelle communale ou intercommunale, portées par les collectivités locales et leurs groupements mais également des acteurs associatifs</p>
Acteurs impliqués	<p>→ Pilotes pressentis : Education Nationale et Direction Départementale de l'Enseignement Catholique (DDEC), DDCE</p> <p>→ Les autres acteurs impliqués : Département, Région, MDEDE Maisons Familiales et Rurales, Ecole Départementale des Arts et du Patrimoine, Comité Local Ecoles Entreprises</p>

Ressources mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> → Le Pacte pour la ruralité de la Région des Pays-de-la-Loire soutient financièrement certaines initiatives locales → Actions du Plan de relance de l'apprentissage (Région Pays de la Loire) : portail de l'apprentissage, bourse d'emploi, simulateur financier pour l'apprenti et l'employeur, ... et actions qui se déploient au plus près des territoires (Apprentibus, Ambassadeurs de l'apprentissage), en lien avec les CFA vendéens. → Nouveau Pacte Educatif Régional (2017) → Actions du Département à travers l'école départementale du patrimoine → Projets de Réussite Educative (PRE) → Contrats Locaux d'Education Artistique (CLEA) → Contrats de ville 																								
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> → Promotion des bonnes pratiques auprès des territoires de proximité → Capitalisation et retour d'expériences sur les initiatives engagées par les territoires de proximité 																								
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">Etapes</th> <th style="width: 10%;">2017</th> <th style="width: 10%;">2018</th> <th style="width: 10%;">2019</th> <th style="width: 10%;">2020</th> <th style="width: 10%;">2021</th> <th style="width: 10%;">2022</th> <th style="width: 10%;">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2							
Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																		
1																									
2																									
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> → Indicateurs de promotion de bonnes pratiques : oui/non → Indicateurs de réalisation des retours d'expériences : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sollicitation pour des réunions d'informations à l'échelle départementale des territoires de proximité ayant répondu à l'appel à projets ○ Réalisation d'un guide des « bonnes expériences » 																								

Action 8 : Favoriser l'accès au sport et à la culture pour les publics qui en sont éloignés

<p>Objectif stratégique</p>	<p>En matière d'accès aux sports et à la culture, les enjeux généraux d'accessibilité sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Le déploiement de politiques intercommunales d'animation culturelle et sportive aux échelles intercommunales (en croisant les initiatives communautaires et communales) → Le soutien aux dynamiques associatives, dans le contexte d'un essoufflement de l'engagement bénévole → L'engagement d'initiatives locales de médiation, dans le contexte d'une fracture sociale persistante dans l'accès aux sports et à la culture, avec des critères sociaux et financiers qui pèsent lourdement <p>L'objectif stratégique de cette action vise essentiellement ce troisième point, c'est-à-dire la promotion de démarches favorisant le "aller vers" en matière d'ouverture à la culture et au sport, un accès pour les personnes qui en sont le plus éloignées ; cet éloignement pouvant être le fait de considérations sociales, culturelles, d'âge ou de moyens financiers.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Les pistes de travail proposées sont de plusieurs natures :</p> <ul style="list-style-type: none"> → La diversification des lieux de culture et de pratiques sportives, au plus près des besoins : valorisation des bâtiments ou des espaces publics pour présenter des productions artistiques ou culturelles, mobilisation de locaux « éphémères » dans les communes pour diffuser des animations, accueil d'artistes en résidences, organisations d'événements festifs récurrents et ouverts à tous, démarches itinérantes, ... → L'organisation, avec les clubs sportifs ou les associations culturelles, de prestations adaptées à des situations ou à des publics contraints : activités sportives appropriées au vieillissement ou aux handicaps (nécessitant par exemple un encadrement spécialisé et qu'il convient donc de mutualiser entre différents clubs), activités culturelles permettant l'accès à des apprentissages de base par une pratique culturelle, ... → L'intégration accrue de la sphère des loisirs, de la culture et des sports dans les dispositifs de primo information (MSAP, centres sociaux, etc.) <p>La démarche proposée est une incitation et un accompagnement. Elle peut se traduire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> → L'établissement d'un cadre départemental en matière d'ingénierie, d'animation (recensement et diffusion des bonnes pratiques, évènements collectifs éventuels pour valoriser certaines initiatives, ...) et d'accompagnement → Un soutien sous forme d'appels à projets

Public cible	→ Cette action vise prioritairement les publics éloignés des pratiques culturelles et sportives																																
Cadre territorial	→ La promotion de ces initiatives doivent s'inscrire, dans une préoccupation d'efficacité et de mutualisation, à l'échelle des territoires communautaires, c'est-à-dire en coordonnant les interventions communautaires (souvent très ciblées sur la gestion d'équipements et/ou d'évènements structurants) et les interventions municipales.																																
Acteurs impliqués	→ Pilotes pressentis : DDCS → Les autres acteurs impliqués : Département, CDOS Fédérations sportives, Fédération départementale des centres sociaux, les communes et communautés de communes, associations sportives ou culturelles locales,																																
Ressources mobilisables	→ Des actions très innovantes existent déjà sur le territoire. Elles doivent être une ressource à valoriser. On pourra évoquer deux démarches expérimentales pilotées par la DDCS dans l'agglomération de la Roche-sur-Yon (travail de médiateurs pour une mise en relation entre personnes handicapées et associations sportives) et dans la CC de Vendée Sèvre Autise, identifié comme un secteur à enjeux en matière d'accès aux pratiques sportives. L'Education nationale promeut également le dispositif « un livre pour les vacances ».																																
Etapes de mise en œuvre	→ 1 : Etablissement d'un cadre stratégique d'accompagnement à l'échelle départemental → 2 : Engagement d'opérations expérimentales → 3 : Retour d'expériences sur les opérations expérimentales																																
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2								3							
Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
1																																	
2																																	
3																																	
Indicateurs de suivi	→ Indicateur de réalisation d'un cadre stratégique d'accompagnement à l'échelle départemental : Oui / Non → Indicateur de réalisation de projets : Nombre de territoires engagés → Indicateurs de qualité des projets : pérennité, indicateur sur le nombre d'initiatives engagées																																

D - L'accès à la mobilité de proximité

Éléments de contexte et de diagnostic

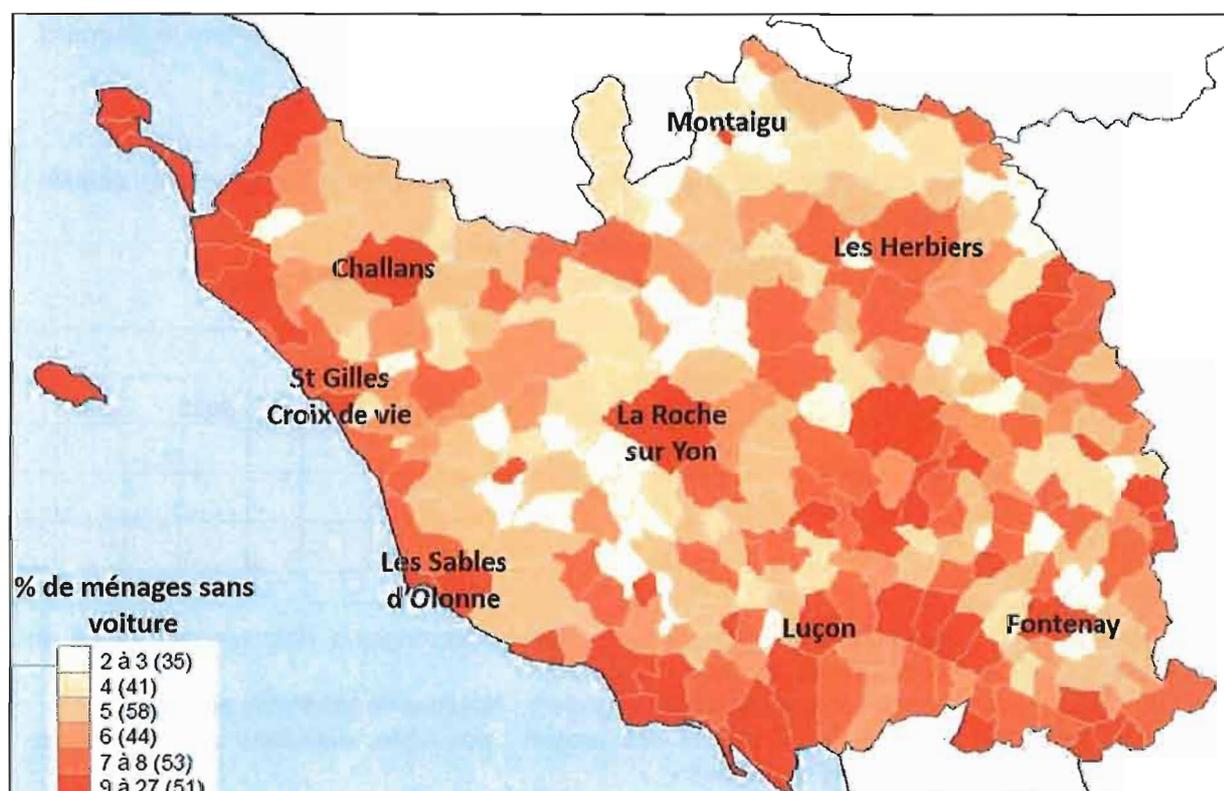
✓ Des besoins de mobilité en lien avec le maillage urbain des équipements et services... et des besoins de transports

Les éléments introductifs au SDAASAP (cf. « Un maillage urbain et de services dense mais des logiques nuancées ») ont pointé un certain nombre d'éléments factuels concernant la demande de mobilité : distance d'accès aux équipements et services, mobilité domicile-travail, maillage urbain vendéen selon les niveaux de polarité (proximité, intermédiaire, supérieur), etc.

Complémentairement, il faut mettre en exergue que près de 10% (9,1% exactement en 2013) des ménages vendéens ne possède pas de voiture. Les proportions les plus importantes de ménages non motorisés se localisent dans le Sud Vendée ainsi que sur l'ensemble de la bande littorale mais aussi dans les principaux pôles urbains.

Différents motifs, subis ou souhaités, peuvent expliquer cette absence motorisation : l'âge, la précarité financière, l'existence d'offres collectives de transports, la proximité immédiate du domicile et du lieu de travail ou de l'offre de services, etc.

Proportion de ménages vendéens ne disposant pas de voiture – 2013 – Source INSEE

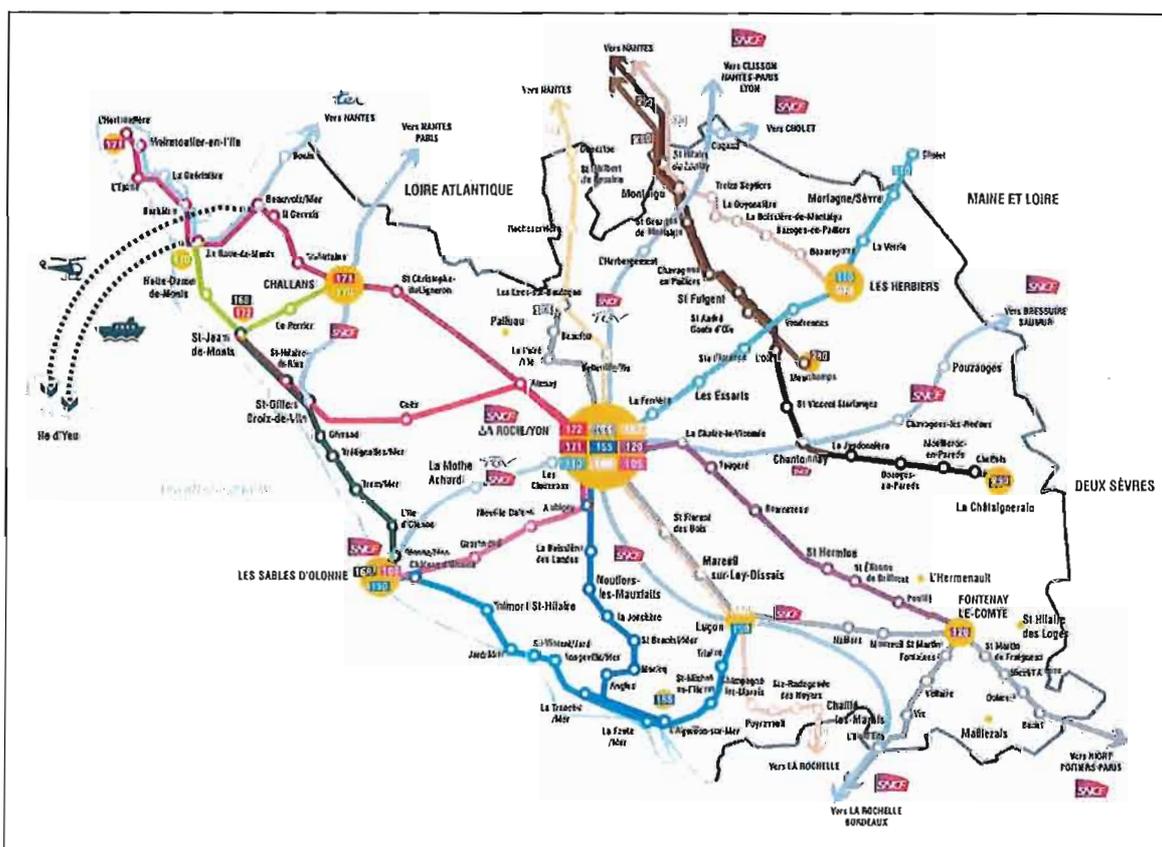


✓ Une offre de transports publics qui maille imparfaitement le territoire

L'offre de transports en commun en Vendée s'organise à partir de différents réseaux :

- Le réseau interurbain « Cap Vendée » (de compétence régionale depuis le 01 janvier 2017) compte 15 lignes régulières qui fonctionnent principalement en étoile à partir de La-Roche-sur-Yon ;
- Le réseau ferroviaire permet principalement le raccordement de la-Roche-sur-Yon, les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Challans, Montaigu à l'agglomération nantaise et plus accessoirement pour certaines de ces lignes à La Rochelle et à Cholet – Angers - Saumur. Ce réseau ferré a été complété par la Région Pays de la Loire par des liaisons autocar permettant le raccordement de La Roche-sur-Yon à Fontenay-le-Comte et Luçon jusque Niort et La Rochelle. Ces liaisons par autocar assurent également le raccordement du littoral vendéen à Nantes ainsi que le raccordement de La-Roche-sur-Yon à Saumur ;
- La communauté d'agglomération de La-Roche-sur-Yon a mis en place le réseau urbain « Impulsyon » sur son territoire. Luçon, Challans, Fontenay-le-Comte ont également établi un périmètre de transport urbain mais l'offre est bien moins consistante que celui de l'agglomération de La-Roche-sur-Yon. Enfin, la création au 1^{er} janvier 2017 de la communauté d'agglomération « Les-Sables d'Olonne Agglomération » se traduira également dans le futur par une offre de transport urbain ;
- Une offre de service public de transport maritime permet le raccordement de l'île d'Yeu au continent avec 2 allers/retours/jour ;
- Enfin, l'offre de transport scolaire s'organise à partir de 80 lignes secondaires fonctionnant uniquement en période scolaire et de 1 200 circuits scolaires spécifiques.

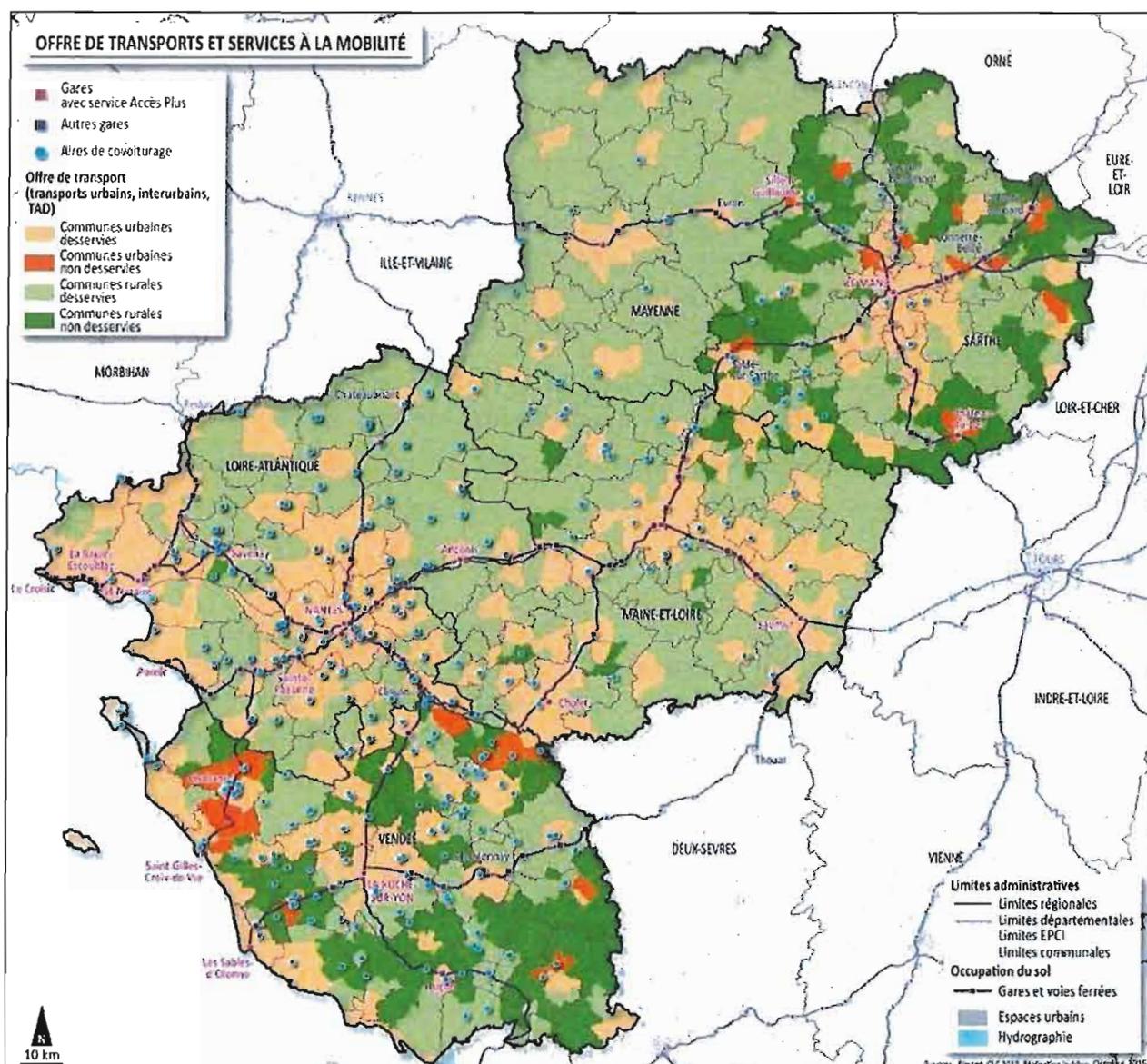
Les réseaux de transport public en Vendée – Source : Conseil Départemental de Vendée



✓ Une offre complémentaire de mobilité qui permet de mieux mailler le territoire

Ce réseau principal d'offre de transports présente certaines insuffisances : organisation principalement en étoile ne permettant pas de mailler très finement le territoire départemental, offre réduite de liaisons transversales, « effets de « frontières » ressentis aux limites du département, publics qui, pour des raisons financières ou psychologiques n'utilisent pas les réseaux classiques de transports, etc.

L'offre de transports dans les communes de Vendée - Source : DREAL, « Approche Sociale de la Mobilité dans les territoires peu denses des Pays de la Loire », rapport de Phase 1, avril 2016



Afin de palier à tout ou partie de ces insuffisances, des offres complémentaires ont progressivement vu le jour :

- Le Département (désormais compétence régionale) a mis en place, conjointement avec les territoires, **7 offres de transport à la demande** : CC de l'île de Noirmoutier, CC Océan Marais de Monts, CC de Vie et Boulogne (sur périmètre de l'une des deux anciennes communautés de communes), CC du Pays de Chantonnay, CC du Pays de Pouzauges, CC du Pays de la Chataigneraie, CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Cette offre permet

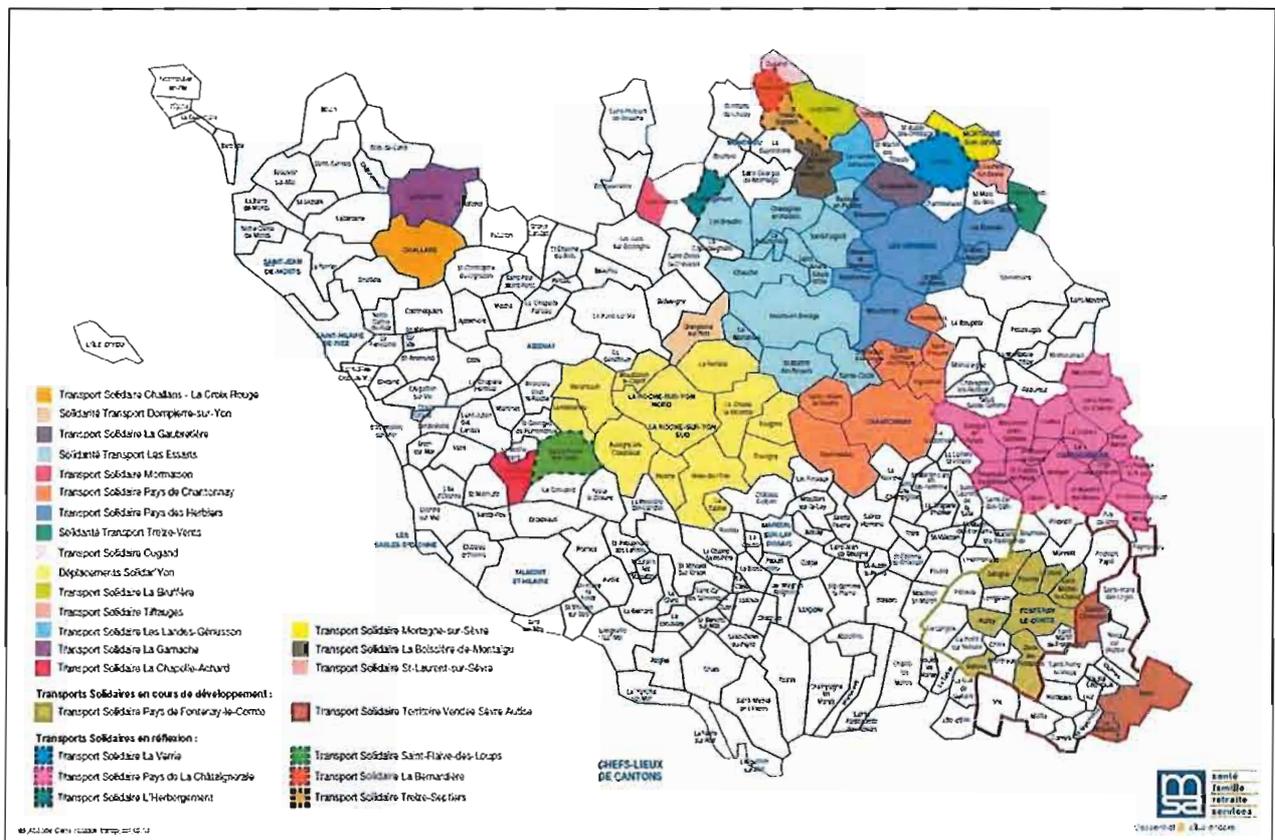
un accès facilité aux pôles de proximité et intermédiaires ainsi qu'un rabatement vers les lignes régulières de transports ;

- La **performance des lignes** apparaît également une attente forte des habitants. Ainsi, la ligne Express La-Roche-sur-Yon / Challans connaît un réel succès en lien avec une durée réduite de trajet et les services associés à bord.

Il faut également souligner les efforts importants engagés par le Département en faveur du **covoiturage** avec un appui financier à l'aménagement d'une cinquantaine d'aires aujourd'hui très bien utilisés par les Vendéens.

Par ailleurs, **des initiatives publiques et/ou associatives de mobilité solidaire** se sont développées. Au-delà de compléter l'offre, elles permettent surtout à certains publics spécifiques (personnes âgées, demandeurs d'emploi, personnes socialement précarisées, etc.) d'accéder à une offre de mobilité. En effet, ces publics, pour des raisons financières ou des raisons psychologiques n'utilisent pas l'offre « classique » de transports. L'initiative engagée en Sud-Vendée est révélatrice de cette volonté de renouer le lien social et faciliter l'insertion sociale via une palette élargie d'offre de mobilité : mise à disposition/location de minibus, voitures et mobylettes, auto-école solidaire, création d'un garage solidaire, etc.

L'offre de transports solidaire en Vendée Source : MSA Loire Atlantique - Vendée



Il convient enfin de noter le rôle de la **Maison Départementale de l'Emploi** qui fait de la mobilité un critère majeur l'accompagnement à l'emploi ou la formation. La MDEDE anime un **Plan Départemental d'Aide à la Mobilité** (informations et aide financière éventuelles sous conditions de ressources). La MDEDE publie tous les ans une plaquette mobilité.

Les enjeux spécifiques traités au titre du SDAASAP

Au regard des politiques engagées sur le territoire vendéen et de la problématique spécifique de l'accès traité au titre du SDAASAP, il apparaît nécessaire de mettre en exergue les éléments suivants.

1. **Les compétences régionales en matière de transports** ont été élargis dans le cadre de la Loi NOTRe du 7 août 2015 puisqu'elles s'étendent désormais à la gestion des services non urbains de transport (réguliers ou à la demande). De fait, il appartiendra à la Région de définir un nouveau cadre stratégique d'intervention (Schéma Régional de l'Intermodalité qui sera intégré au SRADDET) : cadencement du réseau ferroviaire, mise en œuvre de lignes de cars structurantes, maintien et développement du Transport à la Demande en zone rurale, appui à la définition de plans de mobilité rurale, etc.
2. Il est réaffirmé dans le cadre du SDAASAP l'enjeu majeur de conforter l'offre de services régionaux de voyageurs ainsi que l'offre de transport interurbain sur la base notamment des constats avancés (Cf. supra « éléments de contexte et de diagnostic »). Le Département, les communes et intercommunalités vendéennes seront des acteurs constructifs de cette politique régionale. Pour autant, et compte tenue de cette compétence exclusive, il n'est pas prévu d'actions spécifiques dans le cadre du SDAASAP.
3. **La mobilité de proximité, enjeu majeur dans le cadre du SDAASAP.** Les demandes de mobilité locale sont importantes et ne trouvent pas aujourd'hui de réponses complètement satisfaisantes sur l'ensemble du territoire départemental : trajet domicile - services de proximité, trajet domicile - travail, rabattement vers les offres ferroviaires ou interurbaines, etc. et « obligent » les ménages à la motorisation voire à la double motorisation (quand elles en ont les moyens financiers). Par ailleurs, une frange significative des habitants subit l'absence d'offre de mobilité individuelle ou collective avec parfois des conséquences très préjudiciables. Les initiatives publiques ou associatives de transport de proximité, parfois innovantes, se sont développées mais doivent davantage se généraliser sur l'ensemble du territoire départemental. Au-delà de l'offre de services, d'autres facteurs moins objectifs mais limitant les mobilités pour certains publics fragilisés (déficit réel ou supposé d'informations et de mise en relation offre/demande, réticences voire incapacités à utiliser l'offre de transports) doivent être combattus.

Action 9 : Développer des stratégies locales de mobilité

Objectif stratégique	<p>→ Cette action ambitionne de soutenir les territoires de proximité -bassin de vie - dans leur réflexion stratégique en faveur d'une mobilité pour tous. Au-delà des seuls publics « empêchés », il s'agit bien au travers de ces réflexions que les territoires vendéens réfléchissent et développent des offres innovantes qui répondent aux besoins très concrets des habitants et actifs de leur territoire dans leur vie quotidienne : domicile-travail, domicile-étude, domicile-services publics ou privés, domicile-loisirs, etc. Ces réflexions pourront interpeller bien évidemment la cohérence et la complémentarité des offres actuelles ou futures mais également les infrastructures (en faveur de l'intermodalité, partage de la voirie avec les offres de mobilité douce, etc.).</p>
Objectifs opérationnels	<p>→ Promouvoir et accompagner les intercommunalités de projet dans leurs démarches stratégiques de réflexion-actions en faveur de la mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Etat des lieux - bilan des offres existantes et de leur cohérence-complémentarité au regard des besoins et freins identifiés par type de publics : transport à la demande dans une logique de rabattement vers les offres interurbaines ou vers les pôles de services ou d'emplois locaux, transports scolaires, offre de mobilité solidaire, covoiturage, auto-partage, infrastructures et offres de mobilité douce, etc. L'articulation et l'intermodalité, tant en termes d'offres de transports que d'infrastructures, mérite une attention toute particulière. ○ Analyse prospective des besoins/motifs de déplacements et analyse des freins matériels, financiers ou plus immatériels (mobilité psychologique) à la mobilité. Ce travail doit, par essence, mobiliser et impliquer les habitants, les acteurs économiques (échelle d'une zone d'activités par exemple) mais également l'ensemble des opérateurs de services et prescripteurs de mobilité. Les besoins de déplacements de très courte distance (quelques centaines de mètres à quelques kilomètres) méritent une attention particulière au sens où les offres sont peu calibrées voire inexistantes pour ces besoins. L'analyse des coûts individuels de mobilité (coûts marginaux pour les ménages de la motorisation ou double motorisation parfois pour de très courtes distances) et collectifs (pollution, infrastructures de stationnement, etc.) mériteront également d'être analysés. ○ Définition d'une stratégie et d'un plan d'actions d'amélioration de la mobilité locale.
Public cible	<p>→ Si les publics socialement fragilisés constituent une cible préférentielle, il s'agit bien d'inciter plus globalement les territoires de proximité à engager une réflexion large sur l'accessibilité à l'ensemble de leurs offres de services publics et privés sur leur territoire en faveur de tous les publics.</p>
Cadre territorial	<p>→ Cette action mérite d'être promue dans le cadre de réflexion communautaires (EPCI à fiscalité propre) voire dans le cadre de la coopération intercommunautaire (SCOT notamment).</p>

Acteurs impliqués	→ Pilotes pressentis : Etat, MDEDE → Les autres acteurs impliqués : La Région, Le Conseil Départemental (infrastructures), DDTM, DREAL (mobilités douces), DIRRECTE, Fédération Départementale des Centres sociaux, Association des Maires de Vendée, ...																																
Ressources mobilisables	→ Les pilotes pressentis et acteurs impliqués disposent, chacun à leur niveau, d'une connaissance fine des offres de mobilité locale → Les dispositifs contractuels développés par l'Etat (Contrat de ruralité) et la Région (Pacte pour la ruralité) pourront, le cas échéant, être mobilisés pour développer des réflexions-actions.																																
Etapes de mise en œuvre	→ Définition inter-opérateurs d'une méthodologie et sensibilisation des territoires intercommunaux pour engager cette démarche → Réalisation de stratégies de mobilité par les territoires ayant été sensibilisés → Information-diffusion et retour d'expériences auprès de l'ensemble des territoires vendéens																																
Calendrier	<table border="1" data-bbox="400 880 1401 1070"> <thead> <tr> <th data-bbox="400 880 544 925">Etapes</th> <th data-bbox="544 880 667 925">2017</th> <th data-bbox="667 880 790 925">2018</th> <th data-bbox="790 880 912 925">2019</th> <th data-bbox="912 880 1035 925">2020</th> <th data-bbox="1035 880 1158 925">2021</th> <th data-bbox="1158 880 1281 925">2022</th> <th data-bbox="1281 880 1401 925">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="400 925 544 969">1</td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="400 969 544 1014">2</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2															
Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
1																																	
2																																	
Indicateurs de suivi	→ Indicateur de réalisation des démarches de sensibilisation-communication : Oui / Non. → Indicateur de mise en œuvre : nombre de stratégies locales de mobilités engagées																																

Action 10 : Susciter le développement et la diversification des offres de mobilité

<p>Objectif stratégique</p>	<p>L'objectif stratégique de cette action est de développer sur les territoires vendéens des offres alternatives à la voiture individuelle. Si les caractéristiques encore rurales de la Vendée font que ce transport demeurera prépondérant, il s'agit d'encourager d'autres formes de mobilité individuelle ou collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> → D'une manière générale pour tous les publics au regard des coûts individuels et collectifs que représentent le « tout voiture individuel », → D'une manière plus spécifique pour des publics cibles qui ne peuvent disposer pour des raisons matérielles ou immatérielles d'offre individuelle motorisée. <p>Si le transport collectif organisée par la Région constitue bien évidemment une réponse, elle ne peut couvrir l'ensemble des territoires de proximité et ne peut répondre à la diversité des demandes. Les initiatives en faveur d'offres alternatives impulsées par les collectivités locales mais également par les acteurs associatifs voire privés méritent en ce sens d'être soutenues et déployées sur l'ensemble du territoire départemental.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>→ Il s'agit ici de soutenir les expérimentations locales en faveur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ De la promotion du Transport à la demande (TAD) avec des réflexions spécifiques sur l'élargissement des publics bénéficiaires. ○ De la promotion de l'autopartage public (voire privé sur ZAE notamment) avec par exemple la mise à disposition au public des flottes des collectivités locales (week-end, soirée, etc.) ou la création de parcs publics exclusivement dédiés à l'autopartage. Cette promotion peut être élargie aux autres modes motorisés (mobylettes-scooters) ou de mobilité douce (vélo) ○ De la promotion des infrastructures de covoiturage et l'adaptation des services sur les zones de covoiturage (offre de rabattement, etc.) ○ De la promotion des offres de transports assurées par les acteurs associatifs, au-delà du Bocage Vendéen où il connaît déjà un réel succès ○ De la promotion de démarches territoriales d'offres globales de transports solidaires en faveur de publics précarisés ou exclus où, au-delà du service, il s'agit de conforter le lien social en réduisant les entraves techniques et financières : garage solidaire, auto-école solidaire, financement des offres de mobilité individuelle, prêts de véhicules individuels ou de mini-bus, etc. Le travail engagé par l'ODASS de Fontenay-le-Comte ou le Le Kiosque à Benet sont en ce sens exemplaires.
<p>Public cible</p>	<p>→ Le public « exclu » des offres classiques de mobilité est identifié comme prioritaire quant au développement des offres de transports solidaires</p> <p>→ L'ensemble des vendéens est potentiellement intéressé par les autres offres alternatives à la voiture individuelle (autopartage, covoiturage, etc.)</p>
<p>Cadre territorial</p>	<p>→ Ces expérimentations portées par les collectivités locales vendéennes et/ou le tissu associatif méritent d'être réfléchies à l'échelle des bassins de vie intercommunaux</p>

Acteurs impliqués	<p>→ Pilotes pressentis : Etat, MDEDE</p> <p>→ Les autres acteurs impliqués : La Région, Le Conseil Départemental (infrastructures), DDTM, DREAL (mobilités douces), DIRRECTE, Fédération Départementale des Centres sociaux, Association des Maires de Vendée, ...</p>																								
Ressources mobilisables	<p>→ Les pilotes pressentis et acteurs impliqués disposent, chacun à leur niveau, d'une connaissance fine des offres de mobilité locale</p> <p>→ Les dispositifs contractuels développés par l'Etat (Contrat de ruralité) et la Région (Pacte pour la ruralité : mesure 22) pourront, le cas échéant, être mobilisés pour développer des réflexions-actions – Financement en fonction des projets</p> <p>→ Contrat Vendée-Territoire</p>																								
Etapes de mise en œuvre	<p>→ Structuration, à l'échelle de la Vendée, d'un réseau pérenne d'échanges et d'expertises sur les initiatives en faveur des mobilités innovantes : diffusion des bonnes pratiques, appui technique et juridique à la mise en place de solutions auprès des porteurs de projets, etc.</p> <p>→ Accompagnement des projets innovants</p>																								
Calendrier	<table border="1" data-bbox="400 936 1394 1081"> <thead> <tr> <th data-bbox="400 936 544 992">Etapes</th> <th data-bbox="544 936 616 992">2017</th> <th data-bbox="616 936 687 992">2018</th> <th data-bbox="687 936 759 992">2019</th> <th data-bbox="759 936 831 992">2020</th> <th data-bbox="831 936 903 992">2021</th> <th data-bbox="903 936 975 992">2022</th> <th data-bbox="975 936 1046 992">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="400 992 544 1037">1</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="400 1037 544 1081">2</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: yellow;"></td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2							
Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																		
1																									
2																									
Indicateurs de suivi	<p>→ Indicateur de réalisation de création d'un réseau pérenne d'échanges et d'expertise : Oui / Non.</p> <p>→ Nombre de projets accompagnés : Oui / Non</p>																								

Action 11 : Mieux informer et accompagner les vendéens dans l'usage des offres de mobilité

Objectif stratégique	<p>→ Cette action doit permettre d'encourager et faciliter l'accès de tous les publics vendéens aux offres de mobilité individuelles ou collectives sur le territoire départemental en travaillant sur les objectifs complémentaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La sensibilisation à l'usage des offres alternatives à la voiture individuelle ; ○ L'information consolidée sur l'ensemble des offres locales ; ○ L'accompagnement des publics les plus éloignés financièrement ou psychologiquement dans l'usage des offres alternatives à la voiture individuelle
Objectifs opérationnels	<p>→ Promouvoir et accompagner les territoires intercommunaux (ou dans le cadre de coopérations intercommunales à l'échelle des SCOT) dans la définition et le déploiement opérationnel de plateformes locales de mobilité.</p> <p>Ces plateformes locales pourront avoir comme objectifs opérationnels tout ou partie des contenus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mener des actions de sensibilisation et de promotion auprès des habitants ou des groupes spécifiques d'habitants quant à l'usage des différents modes de transports alternatifs à la voiture individuelle ○ Développer une information consolidée et intermodale sur l'ensemble des offres locales de mobilité en complémentarité de la plateforme régionale « Destineo ». Complémentairement, le développement d'outils d'informations en temps réel sur les offres pourrait s'avérer utile. ○ Réaliser un conseil personnalisé pour les publics en demande de mobilité ○ Disposer d'une « Centrale de réservation » de mise en relation de la demande avec les différentes offres ○ Développer une information et des services dédiés concernant les titres de transports (abonnement, billettique, etc.) et les aides financières à la mobilité ○ Réaliser une observation des besoins de mobilité via les demandes réalisées auprès de la plateforme ou la réalisation d'enquêtes spécifiques. <p>Ces plateformes pourront nécessiter selon leur niveau d'ambition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le développement d'outils numériques sur Internet (informations en ligne, réservation en ligne, informations en temps réel, etc.) ○ Un accueil téléphonique ○ Un ou des lieux d'accueil physique ○ Le personnel dédié pour l'ensemble des contenus ci-avant évoqués <p>L'ensemble des structures impliquées localement dans les politiques de primo accueil social inconditionnel et les MSAP constituent des relais importants de cette information.</p>

Public cible	→ L'ensemble de la population vendéenne est concerné par cette action même si les actions spécifiques d'accompagnement dans l'usage des offres alternatives doivent viser prioritairement les publics « exclus » pour des raisons financières, psychologiques, matérielles, etc.																								
Cadre territorial	→ Le développement de ces plateformes locales de mobilité doit s'envisager selon une logique de bassin de vie intercommunal voire à l'échelle des SCOT																								
Acteurs impliqués	→ Pilotes pressentis : Etat, MDEDE → Les autres acteurs impliqués : La Région, Le Conseil Départemental (infrastructures), DDTM, DREAL (mobilités douces), DIRECTE, Fédération Départementale des Centres sociaux, Association des Maires de Vendée, ...																								
Ressources mobilisables	→ Les pilotes pressentis et acteurs impliqués disposent, chacun à leur niveau, d'une connaissance fine des offres de mobilité locale → Les dispositifs contractuels développés par l'Etat (Contrat de ruralité) et la Région (Pacte pour la ruralité) pourront, le cas échéant, être mobilisés pour développer des réflexions-actions.																								
Etapes de mise en œuvre	→ Tester auprès de territoires volontaires l'opportunité, la faisabilité et les contenus d'une plateforme locale de mobilité. Associer l'ensemble des opérateurs de mobilité et les prescripteurs de services à cette étude. → Diffuser-communicer sur les expérimentations auprès de l'ensemble des bassins de vie intercommunaux ou intercommunautaires (SCOT)																								
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2							
Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																		
1																									
2																									
Indicateurs de suivi	→ Indicateur du nombre de projets réalisés → Indicateur du nombre d'opérations de communication réalisées																								

E - L'accès au numérique

Éléments de contexte et de diagnostic

✓ Une politique bien engagée de montée en débit et de très haut débit numérique

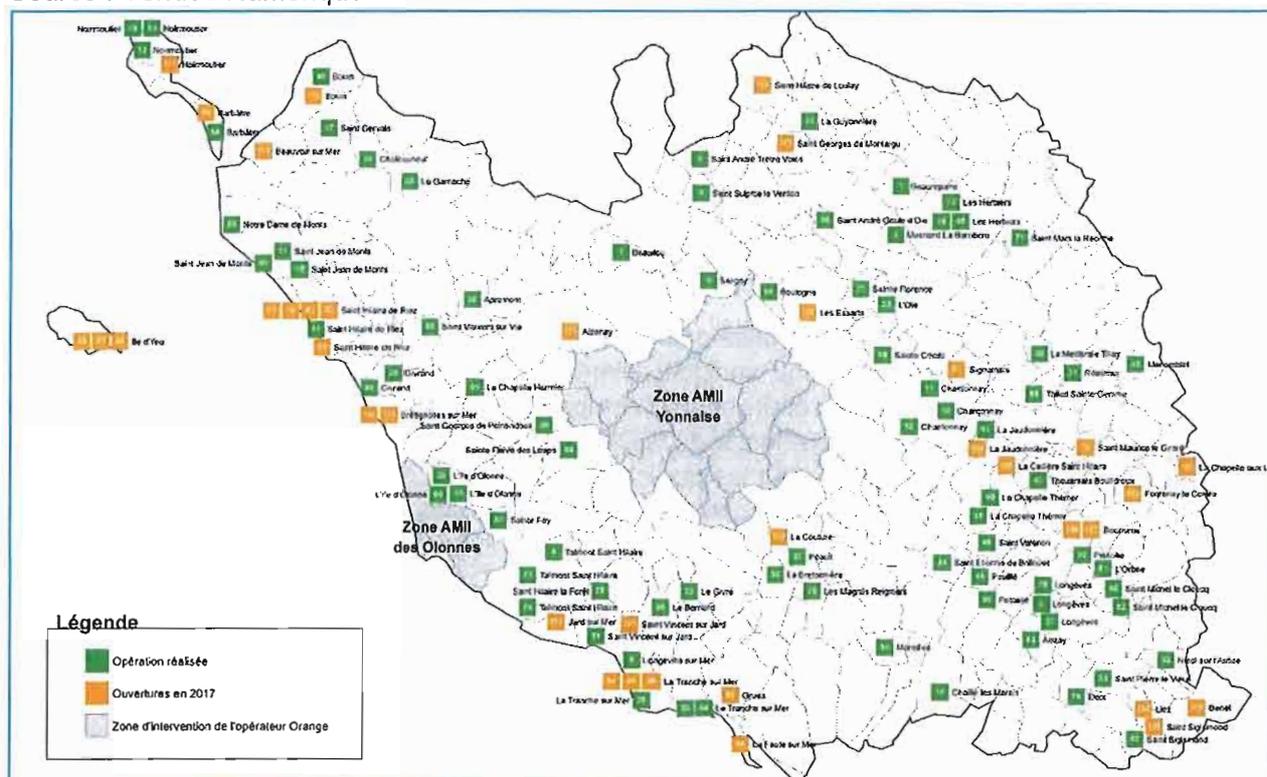
Sur la base du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDTAN) élaborée en 2011 par le Département, une politique de montée en débit et la création du nouveau réseau Très Haut Débit (fibre optique) sont engagées de manière volontariste. A l'horizon 2025-2030, l'objectif est de couvrir la totalité du territoire départemental par le réseau FTTH (fibre chez l'abonné).

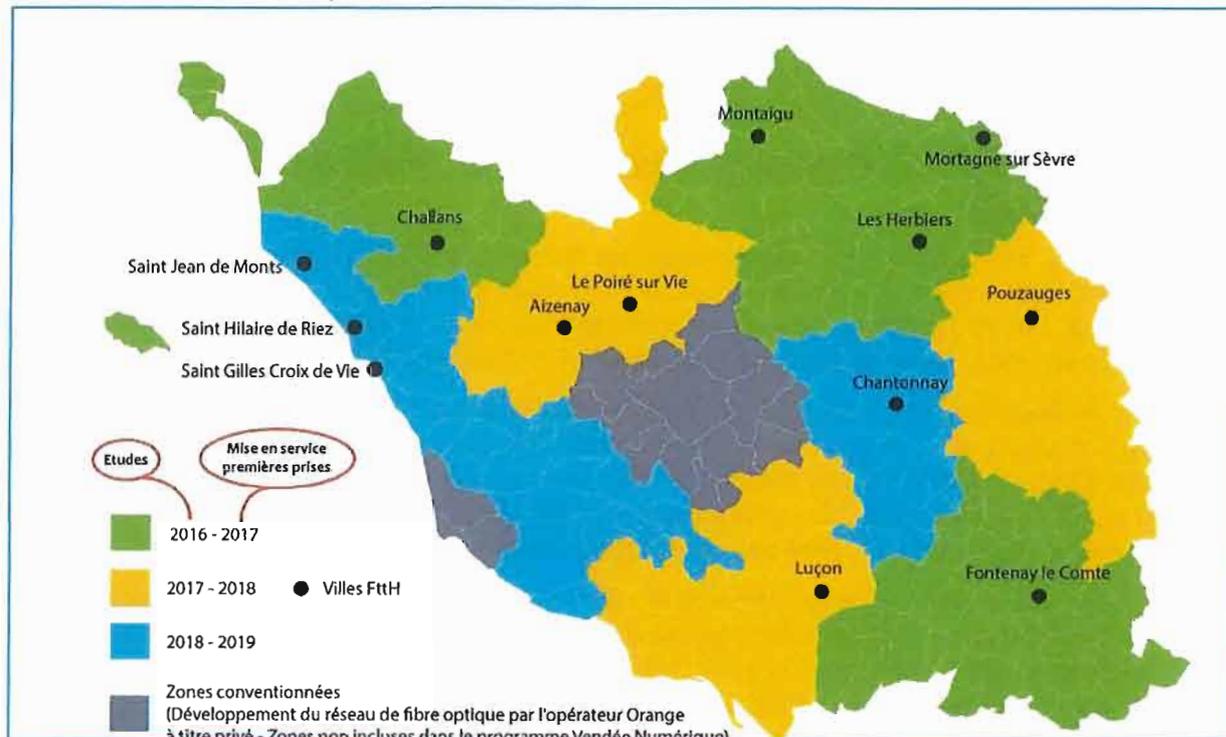
A cette fin, le Département et le SyDEV ont créé le Groupement d'Intérêt Public Vendée Numérique, en charge de déployer ce réseau sur l'ensemble de la Vendée à l'exception de 16 communes en zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) soit l'agglomération de La-Roche-sur-Yon et les 3 communes du pôle urbain de la nouvelle CA les Sables d'Olonne Agglomération et la commune de l'Île d'Yeu (raccordé par câble optique sous-marin depuis 2015) :

- Les montées en débit (programme 2014 - 2017) visent à supprimer les zones disposant d'un faible débit dans le département (connexion inférieure à moins de 2 Mb) : cette opération a débuté en 2015, concerne 121 zones bas débit de Vendée et va permettre à 33 000 abonnés vendéens de bénéficier du haut voire du très haut débit ;
- La construction d'un réseau de fibre optique (programme 2017 - 2020) permettant de desservir toutes les zones d'activités de Vendée, plus de 1000 sites prioritaires (bâtiments publics et scolaires, collèges, équipements culturels, maisons de santé...) et une première phase de déploiement du FttH (fibre jusqu'à l'abonné particulier) dans 13 villes de Vendée.

Enfin, le réseau développé par le syndicat mixte régional GIGALIS qui traverse la Vendée permet déjà d'apporter la fibre optique dans les hôpitaux et la plupart des lycées.

Le plan de développement de montée en débit en Vendée 2014-2017 -
Source : Vendée Numérique





✓ Une couverture encore imparfaite en téléphonie mobile

Les principaux opérateurs de téléphonie mobile couvrent l'ensemble des communes du département par l'offre 3G. Pour autant, au sein même des communes, des « zones blanches » ont été signalés lors des différentes rencontres territoriales réalisées dans le cadre du diagnostic SDAASAP. Dans cet objectif, la Région met à disposition des ligériens une application dénommée « Gigalis » qui permet à chacun d'effectuer un test de la qualité de la couverture en téléphonie mobile à partir de son téléphone portable et a également engagé une étude afin de disposer d'une meilleure connaissance de la couverture mobile régionale.

La couverture du territoire départemental par le réseau 4G demeure par contre incomplète avec de nombreuses communes encore non desservies.

✓ Une offre de services dématérialisés qui s'est considérablement développée

L'ensemble des grands opérateurs nationaux de services sociaux et d'emploi (Pole Emploi, CAF, CPAM, MSA, CARSAT, etc.) ont considérablement développé leurs offres de prestations dématérialisées (cf. « L'accès aux droits et à l'accompagnement social»). De même, après une phase d'incitation, les services de l'Etat, à l'instar de la DDFIP, basculent progressivement sur une logique d'obligation d'utilisation d'Internet pour les particuliers (d'ici 2019, la télédéclaration des revenus en ligne sera rendue progressivement obligatoire pour tous les contribuables disposant d'une connexion internet).

De même, le programme E-Lyco impulsé par la Région et les Départements des Pays de la Loire avec le concours de l'Education Nationale permet désormais un Espace Numérique de Travail (ENT) au service de l'éducation et de la formation en Pays de la Loire. Il propose aux proviseurs, professeurs, parents et élèves en collèges et lycées un accès à des outils d'information, de communication ainsi qu'à des services et ressources numériques. 35 communes vendéennes sont déjà engagées dans le déploiement de ce dispositif.

Les collectivités locales vendéennes ont également pris conscience rapidement de l'enjeu majeur du développement du numérique dans leur relation avec les administrés-usagers. A cet effet, elles ont créé le syndicat mixte « e-collectivités Vendée » qui a pour objet le développement des outils et des usages numériques de ses membres sur la base d'une mutualisation et d'une mise en commun des technologies de gestion, d'information et de communication. Elle compte aujourd'hui plus de 380 communes ou EPCI adhérents.

Si des marges de progrès encore importantes sont identifiées par les collectivités elles-mêmes dans leur relation e-usager, cette logique de mutualisation des coûts d'ingénierie de développement et de maintenance constitue un levier puissant et original pour satisfaire les demandes futures. Pour autant, de nombreux élus rencontrés dans le cadre du diagnostic du SDAASAP demeurent vigilants quant à la préservation d'un équilibre entre développement numérique et la relation présenteielle.

✓ **Des initiatives locales engagées en faveur de l'accès au plus grand nombre aux technologies du numérique**

En une vingtaine d'années, le numérique a pris une place considérable dans notre manière de vivre, de consommer mais également pour accéder à de nombreux services publics ou privés. Ces technologies de l'information et de la communication vont poursuivre leur développement.

Au risque de voir une frange des habitants rester en marge ou exclus de ces technologies en raison de difficultés financières d'équipements de leur foyer, de difficultés à appréhender ou utiliser ces outils, etc., une diversité d'acteurs vendéens s'est engagée dans des politiques volontaristes d'ouverture de ces outils au plus grand nombre.

La trentaine d'espaces publics numériques présents sur le territoire offre un accès libre et public à Internet et aux outils numériques. Certains espaces proposent également des formations sous la forme d'ateliers ou d'accompagnements personnalisés, afin de développer une culture numérique de base et réduire ainsi la fracture numérique. Plusieurs de ces espaces proposent des activités numériques et un accompagnement de projets de jeunes, notamment sur la création culturelle ou de contenus multimédia. Ils demeurent souvent adossés à un réseau de lecture public et de culture (Vendéthèque, médiathèque, Cybercentre, espaces culturels).

Au-delà de ces espaces publics numériques, d'autres initiatives ont vu le jour en faveur de la diffusion de ces outils. On peut notamment citer :

- Des démarches associatives (Fédération des Centres Sociaux, Maisons Familiales et Rurales, etc.) en faveur de la médiation et l'apprentissage des outils numériques ;
- Des politiques d'éducation au numérique en faveur de la jeunesse à l'initiative notamment de la DDCS mais également du Département en ce qui concerne les collégiens.



Les enjeux spécifiques traités au titre du SDAASAP

Au regard des politiques engagées en Vendée et de la problématique spécifique de l'accès traité au titre du SDAASAP, il apparaît nécessaire de mettre en exergue les éléments suivants.

1. Le déploiement du **réseau numérique** haut débit et à terme la couverture intégrale du territoire départemental par le très haut débit constitue un enjeu majeur réaffirmé dans le cadre du SDAASAP. Pour autant, cette politique est stratégiquement actée, phasée, financée et le déploiement opérationnel bien engagé. De fait, il n'est pas prévu d'actions spécifique quant au développement de ce réseau numérique dans le cadre du SDAASAP même si une vigilance sera portée aux besoins spécifiques des plus petites communes ;
2. De même, la couverture intégrale du territoire départemental par le **réseau téléphonie 3G** et demain 4G constitue également un enjeu majeur en termes d'accessibilité pour les Vendéens. Aux côtés des quatre grands opérateurs nationaux, la Région Pays de la Loire, dans le cadre de son Pacte pour la ruralité, a engagé une politique volontariste via le fonds régional de soutien à la téléphonie mobile doté de 2,8 M€. Il n'est donc pas prévu au titre du SDAASAP d'action spécifique en ce sens ;
3. **La fracture numérique** déjà subie par certains publics mais également le risque de « décrochage » de nouveaux publics au regard de l'évolution rapide des technologies, nécessite par contre une politique volontariste qui a toute sa légitimité dans le cadre du SDAASAP. En capitalisant et en dépassant les politiques et initiatives diverses déjà engagées, le SDAASAP doit ambitionner de réduire voire supprimer les freins financiers, techniques et/ou psychologiques dans l'accès et l'usage de ces outils ;
4. Les collectivités locales vendéennes et leurs groupements (EPCI) ont engagé, à des degrés très divers, des **politiques numériques d'informations et/ou de prestations concernant l'accès aux services publics locaux**. Le SDAASAP doit encourager et soutenir le développement de ces politiques locales.

Action 12 : Développer les interfaces numériques en direction des usagers

<p>Objectif stratégique</p>	<p>Les interfaces numériques se sont développées très rapidement ces dernières années. Nombre de grands opérateurs nationaux (CAF, CPAM, Pôle emploi, services de l'Etat ...) font de cet interface numérique et des procédures " en ligne " le premier moyen de contact avec les usagers. Cette " entrée " devient obligatoire pour un nombre croissant de démarches et propose une offre dématérialisée de services revendiquée comme plus fine, plus interactive, plus complète, ...</p> <p>Ce développement reste néanmoins inégal et beaucoup d'opérateurs locaux semblent pouvoir investir largement cette thématique, en particulier les collectivités locales et les opérateurs associatifs.</p> <p>Cette action vise le développement qualitatif de ces interfaces et la structuration de partenariats entre opérateurs pour une offre plus cohérente et interactive, au profit de l'utilisateur.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>→ Les pistes de travail dans ce domaine sont nombreuses et diverses (collectivités, associations, ...). Le principe serait de viser une mutualisation de moyens à l'échelle départementale, tant en termes d'économies d'échelle que de diffusion des bonnes pratiques et d'accompagnement. Il conviendrait dès lors de structurer une instance de coordination des initiatives et un pool technique d'accompagnement des projets (recensement de référents techniques issus d'opérateurs ou de collectivités déjà engagées, organisation de mutualisations matérielles)</p> <p>→ Plusieurs axes prioritaires peuvent être aussi mis en avant pour engager cette démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les environnements numériques de travail (ENT) dans les établissements scolaires. Si ces espaces se sont aujourd'hui généralisés sur l'ensemble des collèges et lycées, l'offre est beaucoup plus contrastée dans les écoles élémentaires (35 communes engagées à ce jour). Le déploiement du dispositif E-primo dépend de la volonté des communes mais aussi des conditions de couverture numérique. L'objectif est ici de poursuivre ce déploiement, en associant les collectivités et la communauté éducative. Les services proposés concernent des espaces collaboratifs entre parents et enseignants, le suivi des notes, des informations sur la vie scolaire, des mises en partage de ressources pédagogiques, etc. <p>Le cadre départemental permettrait une promotion plus structurée, voire une mutualisation de moyens en termes de matériel, de logiciel, de maintenance et de formation (groupement de commandes, stratégie départementale de déploiement des dispositifs partagé de maintenance, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le développement des interfaces numériques proposées par les communautés de communes, voire les communes, pour qualifier l'offre de services via notamment via un portail de gestion citoyen/usager concernant l'accès aux services publics nationaux et locaux voire même aux offres associatives locales : informations actualisées en temps réels, inscription/paiement en ligne, espace personnel, traitement des correspondances, réseaux sociaux,

	<p>community manager, etc. Selon les territoires, les acteurs associatifs locaux en charge de certains services aux habitants, pourront être associés à la démarche de la collectivité locale.</p> <ul style="list-style-type: none"> o Des partenariats entre « grands » opérateurs de prestations pour examiner l'intérêt et la faisabilité technique de connexions entre leurs propres interface usagers.
Public cible	→ Cette action vise tous les publics concernés par les prestations dématérialisées susceptibles d'être rendues, ... dans un cadre qui devra aussi intégrer l'accompagnement de ces publics dans l'usage de ces interfaces (action 14)
Cadre territorial	→ Cette action peut s'appliquer sur l'ensemble du territoire départemental. Des opérations expérimentales pourraient être engagées dans le cadre des démarches globales proposées en action 14.
Acteurs impliqués	→ Pilotes pressentis : Etat Les autres acteurs impliqués : l'ensemble des opérateurs sociaux concernés par des interfaces numériques structurants avec les usagers (CAF, CPAM, Pôle emploi, Conseil Départemental, ...), DGFIP, Association des Maires de Vendée, e-Collectivités Vendée, Maison Départementale des Associations de Vendée, associations d'usagers
Ressources mobilisables	<p>→ Le syndicat mixte e-Collectivités Vendée est une structure dédiée au développement des outils et des usages numériques. Il développe déjà une ingénierie technique et une culture de la mutualisation des technologies de gestion, d'information et de communication. A ce jour, il a surtout développé ses interventions sur les relations administrations/administrations. Le développement des interfaces avec les usagers est en cours de développement. Un travail est déjà engagé sur les territoires du Pays de Mortagne, du Pays des Herbiers, de Vie et Boulogne.</p> <p>→ D'autres collectivités (CC du Pays des Achards par exemple), développent leurs propres outils.</p> <p>→ Concernant l'Environnement Numérique de Travail dans les écoles, l'Etat soutient financièrement les initiatives des collectivités.</p>
Etapas de mise en œuvre	<p>→ 1 - Etablissement d'un cadre départemental visant à structurer une proposition d'accompagnement</p> <p>→ 2 - Sensibilisation-information pour une diffusion des outils auprès des collectivités locales vendéennes</p> <p>→ 3 - Promotion des bonnes pratiques et retours d'expériences des collectivités locales engagées dans la création d'outils</p>

Calendrier															
	Etapes	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	1														
	2														
3															
Indicateurs de suivi	<p>→ Nombre d'interfaces numériques communautaires ou communaux établis avec un gain significatif de prestations de services</p> <p>→ Nombre d'écoles primaires impliquées dans une démarche active " d'environnement numérique de travail "</p>														

Action 13 : Promouvoir des démarches locales d'accès pour tous à l'usage du numérique

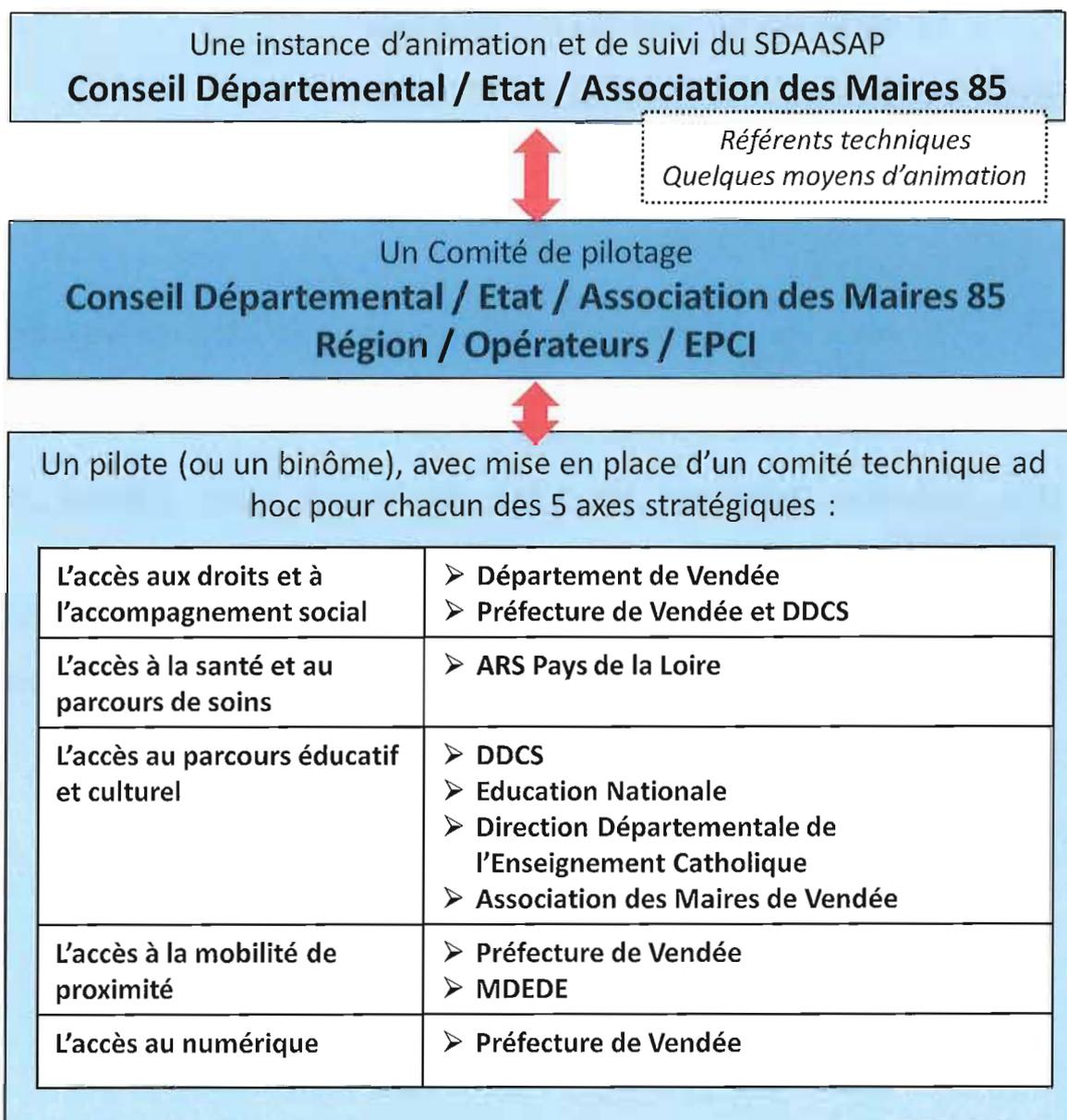
<p>Objectif stratégique</p>	<p>Depuis les années 80, le développement du numérique et la dématérialisation des échanges constituent une mutation majeure dans l'accès aux informations, aux services et dans l'ensemble des interrelations entre les individus et entre les individus et les institutions</p> <p>Dans le contexte général de cette mutation très rapide, se pose la question d'un accompagnement à la transition numérique en termes d'infrastructures et de pratiques.</p> <p>Cette action vise donc l'objectif stratégique d'accompagner tous les publics dans cette transition, en levant notamment les freins qui relèvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ De l'accès libre au matériel numérique ○ De la pratique même du numérique : rapport à ce mode de communication et d'échanges, compétences techniques, ... <p>Particulièrement, cette action vise une structuration de « projet de développement et d'usage numérique » à l'échelle des territoires communautaires</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Cette action vise à promouvoir et accompagner des programmes globaux, à l'échelle des communautés de communes, pour favoriser l'accès au numérique pour tous. Elle croise les thématiques de travail suivantes :</p> <p>→ Le renforcement et la qualification d'un maillage territorial de points d'accès libre aux équipements numériques. Pourrait contribuer à ce maillage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La promotion du développement des points wifi d'accès libre. Des initiatives se développent pour proposer un accès gratuit et illimité au Wifi dans l'espace public ou dans les équipements publics (salle des fêtes, mairies, etc.), avec des infrastructures appartenant à la collectivité (antennes notamment) ou en utilisant les infrastructures d'opérateurs privés. Cette action vise à amplifier ce déploiement par une information et un accompagnement des collectivités et des partenaires privés qui souhaiteraient s'y engager (restaurants, hôtels, commerces, etc.), notamment dans les secteurs ruraux mal desservis par la 4G. ○ Un site « support » et structurant de type « Espace Public Numérique » (EPN) ○ La diffusion, depuis cet EPN, d'une mise à disposition d'infrastructures numériques (ordinateurs, périphériques, ...) de manière permanente ou occasionnelle dans des lieux de grande proximité (mairies, bibliothèques, points postaux, espaces publics de diverses natures, associations ...) ou de manière itinérante (« camion numérique »). Un lien étroit doit être organisé entre ce dispositif d'accès au numérique et le dispositif local de structuration du premier accueil social inconditionnel (MSAP, MDS, ...). L'inventaire de toutes les offres existantes doit permettre une information plus lisible pour les usagers et le repérage de territoires insuffisamment dotés.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le développement de prestations de proximité pour favoriser l'autonomie des usagers dans l'acquisition ou l'usage de leur propre matériel : ateliers de récupération/réparation par exemple, comme cela en en cours d'expérimentation à l'initiative de l'ODDAS, centre social de Fontenay <p>→ Le développement d'actions d'animations en faveur de l'usage du numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place, promotion et animation de formations, proposant une offre diversifiée en termes de niveaux et visant notamment à l'autonomie dans la pratique d'accès aux droits ○ Mise en place, promotion et animation d'actions de formations destinées aux personnels assurant des fonctions d'accueil et d'intermédiation avec les publics : personnels administratifs, travailleurs sociaux ○ Dispositifs d'accompagnements individualisés ○ Démarches d'animation autour de la pratique du numérique dans des cadres diversifiés, permettant de toucher un large public (événements festifs, reper'café, ...) ○ Actions de formation et d'accompagnement sur les pratiques numériques innovantes et/ou sur des attentes ciblées : sécurisation des informations personnelles sur Internet, réseaux sociaux (création d'une page Facebook par exemple), e-commerce, etc. <p>Par ailleurs, cette action pourrait aussi valoriser le déploiement départemental du dispositif « Promeneur du Net », qui doit se mettre en œuvre en Vendée (intervention de la CAF) après avoir été expérimenté dans 4 départements. Il relève d'une démarche éducative sur la toile, notamment à destination des jeunes publics. La démarche est relayée par des animateurs, éducateurs, professionnels exerçant en centre social, en foyer de jeunes travailleurs ou en maison des jeunes ; ces intervenants (les « promeneurs ») écoutent, informent, accompagnent, conseillent et préviennent. Ils communiquent et interagissent via les blogs, les tchats, les forums. En dialoguant avec chacun, le promeneur renforce le lien social et cultive un esprit critique face à l'information et à l'image.</p>
Public cible	<p>→ Cette action vise en premier lieu les publics contraints dans l'usage du numérique, pour des raisons d'accès au matériel nécessaire et/ou pour des raisons de savoir-faire</p> <p>→ Elle vise aussi l'ensemble des citoyens susceptibles de pouvoir valoriser des usages plus experts du numérique pour développer des activités économiques ou associatives</p>
Cadre territorial	<p>→ Cette action peut s'appliquer sur l'ensemble du territoire départemental. Elle a vocation à se décliner préférentiellement à l'échelle des Communautés de communes.</p> <p>→ Le déploiement du dispositif « Promeneur du net » vise l'échelle départemental</p>

Acteurs impliqués	<p>→ Pilotes pressentis : Etat</p> <p>Les autres acteurs impliqués : Vendée numérique, Association des Maires de Vendée, e-Collectivités Vendée, DDCS (promotion des sites du type EPN et une charte vendéenne actualisée de contenus éducatifs de ces EPN), CAF (dispositif « Promeneurs du Net »), Fédération des centres sociaux de Vendée, acteurs du premier accueil social, Maison Départementale des Associations de Vendée, ...</p>																																								
Ressources mobilisables	<p>→ Le réseau des Espaces Publics Numériques animé par la DDCS</p> <p>→ Mobilisation du « Fonds de Solidarités numériques » que l'Etat doit mettre en œuvre pour accompagner les actions innovantes en matière de médiation numérique</p> <p>→ Mobilisation du nouveau dispositif européen « Wifi4EU » permettant de financer la mise en place de bornes Wifi, principalement en secteur rural</p> <p>→ Ensemble des démarches innovantes déjà existantes dans le département et qu'il convient de mieux faire connaître</p> <p>→ Dispositif « Promeneurs du Net »</p> <p>→ Association PING soutenue par la Région pour la valorisation de l'innovation, la médiation et les bonnes pratiques dans les EPN</p>																																								
Etapas de mise en œuvre	<p>→ 1 : Etablissement d'un cadre départemental visant à structurer une proposition d'accompagnement des collectivités dans ces démarches locales</p> <p>→ 2 : Suivi d'opérations expérimentales sur 2 ou 3 territoires</p> <p>→ 3 – Promotion / retour d'expériences</p> <p>→ 4 – Promotion du dispositif « Promeneurs du net »</p>																																								
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2								3								4							
Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																																		
1																																									
2																																									
3																																									
4																																									
Indicateurs de suivi	<p>→ Indicateur de réalisation d'un cadre départemental d'accompagnement : Oui / Non</p> <p>→ Engagement d'opérations expérimentales : Oui / Non. Nombre</p> <p>→ Indicateurs de réalisations (dans le cadre de l'accompagnement global ou non)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'EPN sur le territoire (ou structure comparable) ○ Nombre de personnes bénéficiant de formations 																																								

L'animation et le suivi du SDAASAP 85

La trame générale de la gouvernance du SDAASAP 85



Les principes et cadres d'animation et de suivi

✓ Une instance resserrée d'animation et de suivi

- Elle sera assurée par la Préfecture et le Conseil Départemental
- Le comité de suivi se réunira au moins tous les 3 mois
- Deux référents techniques du Conseil Départemental et de la Préfecture en assureront l'animation

- Cette animation comprendra :
 - o La structuration et le suivi régulier d'un tableau de bord, de réalisation des actions, sur la base des indicateurs proposés dans ce présent document
 - o Un contact étroit avec les pilotes de chaque axe stratégique, afin d'apprécier l'avancement des démarches et/ou d'apporter des ressources nécessaires en cas de difficultés
 - o L'engagement d'actions de communication et de promotion du SDAASAP 85, en particulier auprès des collectivités et des opérateurs,
 - o La diffusion et la valorisation des bonnes pratiques

✓ **Une instance de pilotage, élargi aux acteurs**

- Elle sera composée du comité de suivi (Préfecture et le Conseil Départemental), des pilotes, de la Région des Pays de Loire, des grands opérateurs et des collectivités impliqués dans la mise en œuvre de ce SDAASAP
- Le comité de pilotage se réunira tous les ans
- Il sera l'occasion de :
 - o Faire le bilan de l'avancement des actions
 - o De valider une évaluation plus formelle à mi-parcours (fin 2020) et à l'issue des 6 années (fin 2023)
 - o D'envisager l'ajustement du plan d'actions : validation de nouvelles actions jugées opportunes, abandon et modifications d'actions,

✓ **Une instance technique de mise en œuvre pour chaque axe stratégique**

- Elle sera présidée par le pilote identifié, qui organisera son travail comme il le souhaite
- Ce comité technique sera responsable de la mise en œuvre des actions relevant de son axe de travail
- Il pourra mobiliser le comité de suivi du SDAASAP : organisation, mobilisation de moyens, ...
-